

2.

Rapport de durabilité

2.1 Stratégie de durabilité	34	2.3 Social	78
2.1.1 Base d'établissement de ce rapport	34	2.3.1 Personnel de l'entreprise	78
2.1.2 Gouvernance des enjeux de durabilité	35	2.3.2 Travailleurs dans la chaîne de valeur	87
2.1.3 Priorités du groupe	37	2.3.3 Communautés affectées	88
2.1.4 Méthodologie d'évaluation des enjeux	43	2.3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux	89
2.2 Environnement	46	2.4 Gouvernance	92
2.2.1 Changement climatique	46	2.4.1 Conduite des affaires	92
2.2.2 Pollution	57	2.5 Données issues d'autres actes législatifs	95
2.2.3 Ressources en eau	59	2.6 Note méthodologique	100
2.2.4 Biodiversité et écosystèmes	62	2.7 Tableau de concordances	108
2.2.5 Ressources et économie circulaire	65	2.8 Rapport de certification des données en matière de durabilité	111
2.2.6 Taxonomie environnementale	71		

2.1 Stratégie de durabilité

Compagnie Chargeurs Invest (CCI) est une entreprise française industrielle et financière, qui intervient d'une part comme opérateur et développeur de champions mondiaux dans l'industrie et les services, et d'autre part comme investisseur avec une gestion active d'un portefeuille de métiers à forte valeur ajoutée. La durabilité pour le Groupe se traduit par l'intégration des enjeux associés, qu'ils soient financiers ou extra-financiers, dans ses décisions stratégiques.

Le Comité « Stratégie Durable » du conseil d'administration a élaboré un plan stratégique à horizon 2030, destiné à bâtir le Groupe de demain. Le modèle économique se veut dynamique, ancré dans l'industrie et les services, international, et responsable sur le plan environnemental, social et de la gouvernance.

Une année 2025 marquée par une bonne appropriation des priorités par les équipes :

- Alignement autour la nouvelle stratégie de durabilité du Groupe 2025-2030 avec, en point d'orgue, l'organisation d'un séminaire RSE ⁽¹⁾ destiné aux équipes opérationnelles, actrices de la transformation durable de CCI, issues des départements de la Finance, de la Performance industrielle, des Ressources humaines, des Achats ou encore du Marketing ;

- Structuration de l'action climatique au sein des métiers à partir de leur contexte et priorités, tout en contribuant à l'ambition du Groupe. Les Directions Générales présentent désormais, en réunion de direction mensuelle ou trimestrielle, leurs avancées et plan d'actions en matière de durabilité ;
- Amélioration notable sur certains indicateurs-clés de performance que ce soit sur le plan environnemental (notamment les émissions de gaz à effet de serre) mais aussi social et lié à l'éthique des affaires (voir section 2.1.3.3.) ;
- Virage digital pris pour le reporting extra-financier, au même titre que pour le reporting financier il y a quelques années, afin de rendre plus robuste le processus de collecte et le suivi des mesures de performance par les métiers sur le terrain et par CCI pour la consolidation. L'accent a été mis, à la faveur de la migration vers ce nouvel outil, sur la fiabilité des données et la responsabilisation des contributeurs pour assurer leur traçabilité ;
- Mise à jour et renforcement de l'analyse de double matérialité, qui est désormais consolidée avec l'analyse des risques financiers de CCI afin de fournir une vision et une hiérarchisation commune des enjeux du Groupe, qu'ils soient financiers ou extra-financiers, réels ou potentiels, à court, moyen ou long terme. Cette présentation innovante a renforcé l'appropriation des enjeux de durabilité par les organes de gouvernance.

2.1.1 BASE D'ÉTABLISSEMENT DE CE RAPPORT

Le présent état de durabilité est établi en application de la directive européenne 2022/2464/UE du 14 décembre 2022, dite "CSRD" (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD), transposée en droit français le 6 décembre 2023, et applicable à Compagnie Chargeurs Invest.

Le périmètre de ce rapport correspond à celui des états financiers consolidés du Groupe, soit la maison-mère et ses filiales opérationnelles françaises et internationales contrôlées majoritairement à la fin de 2025. Les filiales de CCI ne sont pas soumises à l'obligation de publier leur propre état de durabilité ; elles contribuent néanmoins aux informations de durabilité présentées dans ce rapport.

Les dispositifs de reporting couvrent :

Publication des données	Couverture
Santé et Sécurité au travail	100 % des effectifs
Ressources humaines	100 % des effectifs
Environnement	La publication des données environnementales intègre tous les sites de production ⁽¹⁾ , les centres de distribution et les sites administratifs ou commerciaux du Groupe, hors acquisitions de moins d'une année (i.e. : acquisition en année « n », données intégrées en année « n+1 » et reportées en année « n+2 »).

(1) Voir sous-chapitre 2.5 pour la méthodologie de reporting et le détail des sites de production.

L'état de durabilité de Compagnie Chargeurs Invest couvre les activités d'investissement, de **design, de production-fabrication, d'opérateur et de gestion de projet** du Groupe.

Les informations de durabilité incluent la chaîne de valeur amont (dont les fournisseurs de rang 1 et 2) et aval (dont les clients et les communautés affectées) quand les enjeux ont été identifiés comme matériels lors de l'analyse de double matérialité sur les impacts, risques et opportunités.

Les indicateurs couvrent la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, sauf mention contraire. Ils sont publiés conformément aux normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards, ESRS).

La note méthodologique présentée du sous-chapitre 2.6 / Note méthodologique précise la façon dont les données en matière de durabilité reportées ont été collectées et calculées, notamment le périmètre, les méthodes de calcul et le niveau d'incertitude. Pour certains indicateurs nouvellement publiés, la donnée 2024 a également été intégrée lorsque cela était possible, afin d'améliorer la comparabilité des informations dans le temps.

1) La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est définie par la Commission européenne comme la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. Le concept se distingue de l'approche ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui est utilisé par les investisseurs et les analystes pour évaluer la performance des acteurs économiques en matière de durabilité. Atteindre la durabilité au sein d'une société nécessite d'intervenir sur trois niveaux : écologique, économique et social.

2.1.2 GOUVERNANCE DES ENJEUX DE DURABILITÉ

Afin de garantir la mise en œuvre de la stratégie RSE au sein du Groupe, une gouvernance solide et structurée a été mise en place. Chacun des acteurs de la chaîne a un rôle clair et précis, depuis le Conseil d'Administration jusqu'aux équipes des métiers sur le terrain.

2.1.2.1 Acteurs de la Gouvernance RSE (Gov-1 et Gov-2)

Le conseil d'administration et les comités spécialisés

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration est composé de 7 membres, dont un membre exécutif (soit 14% des membres) en la personne de Monsieur Michaël Fribourg, Président-Directeur Général. Le comité comprend quatre administratrices (soit 57% des membres), dont une administratrice indépendante (soit 14% des membres). Monsieur Emmanuel Coquin est l'administrateur désigné en qualité de référent sur le changement climatique. Et à ce jour, les salariés et autres travailleurs ne sont pas représentés au sein des organes d'administration, de direction et de surveillance.

La composition du conseil d'administration couvre les secteurs de la finance, de l'industrie et de la culture, garantissant ainsi une expertise en matière de conformité, d'éthique des affaires et de prise en compte des enjeux de durabilité dans les activités de Compagnie Chargeurs Invest. Les compétences relatives aux enjeux de durabilité s'appliquent à l'ensemble des impacts, risques de durabilité matériels identifiés dans l'analyse de double matérialité (cf. Chapitre 4 du présent document d'enregistrement universel - DEU).

Le Conseil d'Administration ⁽¹⁾ définit les orientations stratégiques RSE pluriannuelles avec l'appui de la Direction Générale et la Direction RSE du Groupe qui en assurent l'exécution. Il examine annuellement les résultats obtenus et évalue l'opportunité, le cas échéant, d'adapter le plan d'actions au vu notamment de la stratégie de l'entreprise, des attentes de parties prenantes et de la capacité économique de l'entreprise à le mettre en œuvre.

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les trois comités spécialisés suivants :

Comité Stratégie Durable

Le Comité Stratégie Durable constitue une chambre de réflexion préliminaire aux travaux du Conseil d'Administration. Il l'accompagne sur les grandes orientations stratégiques et s'assure de l'intégration des nouveaux enjeux et de l'atteinte des objectifs fixés par le Groupe.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit revoit le processus de cartographie des risques, des impacts et des opportunités du Groupe, ainsi que la stratégie de gestion des enjeux évalués comme les plus matériels, tels qu'ils sont définis et mis en œuvre par le Groupe.

Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique a un rôle clé dans la conduite des affaires, leur conformité juridique ainsi que leur dimension stratégique nécessaire dans un monde en constante mutation dans lequel certaines valeurs et principes sont indispensables pour éclairer le sens de l'action au-delà des contingences matérielles.

La Direction Générale du Groupe

La Direction Générale présente au Conseil d'Administration les politiques élaborées en matière de RSE, les modalités de mise en œuvre et les horizons de temps dans lesquels les actions prévues seront menées. Elle informe annuellement le Conseil des résultats obtenus.

Au sein de la Direction Générale, le Comité Exécutif joue un rôle clé, notamment par l'action de la Directrice Générale Adjointe et Secrétaire Générale, qui supervise la transformation durable du Groupe et la mise en œuvre de la stratégie RSE dans les différents métiers.

Les Directions générales et opérationnelles des métiers

La gestion de la durabilité est décentralisée au niveau de chaque Direction générale des métiers, qui établit avec ses Directions opérationnelles ses propres objectifs RSE en cohérence avec la stratégie et les objectifs établis par le Groupe. Les Dirigeants des métiers de *Compagnie Chargeurs Invest* sont directement associés aux engagements RSE, ils veillent à leur mise en œuvre et assurent la diffusion d'une culture de leadership en RSE. Ils rendent compte périodiquement de l'avancement des objectifs RSE à la Direction Générale.

La Direction RSE du Groupe

La Direction RSE structure et coordonne la stratégie RSE du Groupe et des métiers. À ce titre, elle définit les orientations, objectifs et les politiques associés, et en assure le pilotage. Elle supervise la consolidation du *reporting* extra-financier et représente le Groupe auprès des agences de notation, banques et autres parties prenantes externes.

En lien étroit avec la Direction Financière, la Direction RSE entretient des échanges réguliers avec les établissements financiers afin d'expliquer les enjeux et la trajectoire du Groupe en matière de durabilité. Elle contribue également à la communication de la stratégie lors des présentations publiques et accompagne, le cas échéant, les responsables opérationnels dans leurs échanges avec les clients, afin de favoriser l'appropriation progressive des orientations définies par la gouvernance du Groupe.

La Direction RSE reporte à la Direction Générale et collabore avec l'ensemble des parties prenantes internes et des contributeurs concernés.

Comités de Pilotage : transversal et thématiques

La Direction RSE s'appuie sur un Comité de Pilotage RSE bicéphale : le premier comité réunit tous les mois les Directeurs RSE et des Ressources Humaines des métiers avec ponctuellement les sponsors des groupes de travail thématiques, et le second se réunit tous les trois mois sur les deux thématiques prioritaires du Groupe : le Climat et les Achats responsables.

Réseau de correspondants RSE

Une équipe mondiale a été mise en place, composée de référents RSE désignés et pilotés par chacun des métiers. Cette équipe est en charge du déploiement de la feuille de route RSE sur le terrain, dans les sites de production, de distribution et dans les entités commerciales. Elle est aussi en charge du *reporting* des données de performance en matière de durabilité, qui sont saisies sur la plateforme digitale sélectionnée par le Groupe.

2.1.2.2 Intégration des performances dans les mécanismes d'incitation (Gov-3)

Depuis 2019, des critères RSE sont intégrés dans le système de rémunération des dirigeants et *managers*. Ils concernent 100% des *managers* de *Compagnie Chargeurs Invest*, soit environ 261 personnes en 2025.

Les mécanismes d'incitation sont les suivants :

- Une part de 10 % du bonus annuel des directeurs de filiales et des *managers* est indexée sur la performance de leurs équipes en lien avec le déploiement de la feuille de route RSE, et l'atteinte de deux objectifs en 2025 : le Taux de Fréquence des accidents du travail et le pourcentage de réduction des gaz à effet de serre sur la base de l'année de référence 2022 ;
- La rémunération variable annuelle du Président-Directeur Général de la Société est constituée à 70% de critères financiers et à 30% de critères non-financiers. Les politiques de rémunération du Président-Directeur Général, et celle des Administrateurs, sont détaillées dans le sous-chapitre 4.4 / Rémunération des mandataires sociaux du présent DEU.

1) La composition du Conseil, la biographie et les compétences de chacun de ses membres, sont détaillées au sous-chapitre du présent DEU.

2.1.2.3 Diligence raisonnable du Groupe (Gov-4)

Éléments essentiels de la diligence raisonnable

Au titre de la loi Sapin II, et en prévision de la transposition en droit français de la nouvelle Directive européenne sur le devoir de vigilance (CS3D - *Corporate Sustainability Due Diligence Directive*),

adoptée en mai 2024, le Groupe a poursuivi son travail d'intégration des éléments essentiels de la diligence raisonnable, afin d'identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs, réels ou potentiels, sur les personnes et l'environnement découlant de ses activités propres et de celles de ses partenaires commerciaux, en amont et en aval de sa chaîne de valeur.

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Déclaration relative à la durabilité	Départements impliqués
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	Section 2.1.2.1	Direction RSE Direction Générale
Dialoguer avec les parties intéressées affectées	Section 2.1.3.2	Directions opérationnelles Direction RSE
Identifier et évaluer les impacts négatifs sur la population et sur l'environnement	Section 2.1.3.3	Direction juridique Direction RSE
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	Section 2.2	Directions opérationnelles Direction RSE
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Section 2.1.2.1	Comité Stratégie Durable Réunions de directions (IDD)

Avant toute opération externe

Le Groupe réalise ou contribue à une *due-diligence* des pratiques en matière de durabilité afin de s'assurer que l'activité de l'entreprise ne porte pas atteinte aux objectifs environnementaux, sociaux et éthiques de CCI, et que ses pratiques sont alignées sur la stratégie RSE du Groupe ;

En 2026, *Compagnie Chargeurs Invest* prévoit d'enrichir cette évaluation en établissant une procédure d'investissement responsable qui permettra notamment de structurer la phase d'identification des risques et opportunités les plus importants, à commencer par l'impact sur le plan de transition climatique du Groupe. D'autres critères pourraient être pertinemment ajoutés tels que l'exposition au risque climatique, au risque lié à l'approvisionnement en eau ou encore la performance industrielle (ex : santé sécurité, consommation énergétique).

Pendant la phase de détention

Compagnie Chargeurs Invest veille à ce que le *management* de ses filiales mette en place les mesures adéquates pour prévenir et atténuer les risques extra-financiers et saisir les opportunités de création de valeur durable sur le long terme, notamment avec les nouvelles gammes de produits et services mis sur le marché. Pour ce faire, les standards de management du type des normes ISO sont promus autant que possible, que ce soit dans les filiales et sites gérés en propre par le Groupe, ou bien chez les partenaires et fournisseurs.

Certifications des Sites de production avec plus de 50 salariés	2025				2024			Objectif 2030 en % de sites
	Nombre de sites	% des effectifs RH	% de sites	% de sites Sans Novacel	Nombre de sites	% des effectifs RH	% de sites	
ISO 14001	4	55 %	36 %	25 %	4	59 %	44 %	80 %
ISO 45001 et/ou SMETA	6	72 %	55 %	50 %	7	88 %	78 %	80 %
ISO 9001	5	67 %	45 %	38 %	5	73 %	56 %	60 %
ISO 50001	1	13 %	9 %	0 %	1	14 %	11 %	40 %
OEKO TEX standard 100 ⁽¹⁾	3	87 %	75 %	75 %	3	78 %	60 %	85 %
Sites avec 3 certifications ou plus ⁽²⁾	4	60 %	36 %	25 %	4	66 %	44 %	70 %

(1) Périmètre : Chargeurs PCC est concerné ici, soit 5 sites en 2024 et 2025.

(2) Ce calcul prend en compte des certifications reconnues internationalement.

A noter : Les baisses de performance entre 2024 et 2025 résultent de l'élargissement du périmètre à deux nouveaux sites ayant dépassé le seuil de 50 employés en 2025. La certification ISO 9001 de Senfa Cilander France, obtenue début 2026, n'est par ailleurs pas incluse dans les chiffres 2025.

Une performance reconnue par des organisations externes

La démarche RSE de progrès continu de *Compagnie Chargeurs Invest* est reflétée dans les évaluations réalisées par des agences de notation indépendantes et reconnues, qui analysent les performances du Groupe en matière environnementale, sociale et liée à la gouvernance.

- Depuis 2021, le Groupe répond au questionnaire Ethifinance, qui est un acteur européen majeur de la finance durable. En 2025, Ethifinance a attribué au Groupe une note de 77 sur 100 qui porte sur les données de durabilité de 2024. Ceci représente une forte hausse par rapport à l'an passé (63 sur 100)

- Depuis 2024, CCI a décidé de répondre au questionnaire du CDP (Carbon Disclosure Project). En 2025, la note de « C » a été reconduite pour les thématiques « Changement climatique » et « Gestion de l'eau ». En revanche, le Groupe obtient la note A-pour son travail en faveur de l'engagement des fournisseurs en faveur du climat.
- Enfin, le Groupe est noté de façon spontanée par ISS-Corporate qui est une agence de notation dans le domaine de l'investissement responsable. En 2025, ISS a revu à la hausse la performance du Groupe qui est passée de D+ à C-, avec une reconnaissance particulière du travail de gestion des aspects environnementaux et sociaux.

2.1.2.4 Articulation avec le dispositif global de contrôle interne (Gov-5)

Compagnie Chargeurs Invest a mis à jour en 2025 son analyse de double matérialité sur la base d'une méthode pleinement intégrée entre la direction du Pilotage et celle de la Durabilité, et qui est décrite dans la section 2.1.4.

Cette approche a été proactivement développée pour orienter efficacement l'action des équipes, sur la base d'une lecture commune des enjeux les plus matériels pour le Groupe. Elle a été communiquée aux équipes et appliquée cette année pour analyser et évaluer les enjeux selon leur degré d'importance pour la performance du Groupe et pour les parties prenantes. La méthodologie est décrite à la Section 2.1.4. Le Comité d'Audit, pour le compte du Conseil d'Administration, a revu le résultat de ce travail et émis des recommandations pour en faire une approche encore plus alignée avec le contexte du Groupe et ses enjeux opérationnels.

2.1.3 PRIORITÉS DU GROUPE

2.1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)

Groupe international historique, héritier d'une double culture à la fois industrielle et financière, le Groupe joue un rôle d'opérateur et d'investisseur, en contribuant activement au développement de ses métiers et à la création de valeur durable.

Après 10 ans de profonde transformation des métiers et le succès de l'OPA menée par le Groupe Familial Fribourg et ses partenaires en 2024, Compagnie Chargeurs Invest a entamé en 2025 une nouvelle

Pour garantir l'exhaustivité et l'intégrité des données quantitatives et qualitatives spécifiques du rapport de durabilité, le Groupe a mis en place plusieurs niveaux de contrôle :

- Une plateforme digitale de reporting qui prend en compte les exigences réglementaires de la CSRD. Cette plateforme détaille les points de données réglementaires ;
- Une structure de validation de la donnée qui suit une procédure interne du Groupe ;
- Des contrôles et des vérifications par les Commissaires aux comptes (La conclusion de ces travaux est disponible en sous-chapitre 2.8 / Rapport de certification des données en matière de durabilité).

À partir de 2026, un contrôle spécifique sur les enjeux de durabilité sera intégré dans le référentiel de contrôle interne du Groupe, afin que les métiers s'assurent de l'exhaustivité et de l'intégrité des données remontées par leurs filiales opérationnelles, notamment quand ces filiales ont récemment intégré le Groupe.

trajectoire stratégique qui acte un recentrage de son modèle d'affaires autour de trois secteurs d'activités prioritaires et compétitifs :

- **Culture & Éducation** – incluant Museum Studio ;
- **Mode & Savoir-faire** – incluant Chargeurs PCC, Senfa Cilander, Luxury Fibers et Personal Goods ;
- **Matériaux Innovants** – incluant Novacel.

Le modèle d'affaires du Groupe est présenté dans l'Introduction du présent document d'enregistrement universel.

Chaîne de valeur et les liens avec les enjeux de durabilité matériels

Type d'activités pour les trois secteurs de CCI confondus		Réalisée par le Groupe	Réalisée par un tiers	Lien avec les objectifs RSE	Parties prenantes concernées
Amont	Matières premières Produits semi-finis		●	Climat Biodiversité Gestion des fournisseurs	Fournisseurs Communautés
Activités cœur	Gestion de portefeuille d'investissement Design Gestion de projets Fabrication - Production -Installation Gestion de boutiques, de lieux culturels et éducatifs	●		Santé, Sécurité Diversité, Inclusion Climat, Pollution, Eau Economie circulaire (écoconception, traçabilité, notamment)	Employés et autres travailleurs Investisseurs Communautés
Aval	Marketing, logistique et ventes Services après-vente	●		Satisfaction des clients	Fournisseurs Consommateurs et clients finaux
Aval	Utilisation des produits ou services Gestion de la fin de vie du produit et service		●	Qualité, sécurité pour les utilisateurs Recyclabilité des solutions en fin de vie	Communautés Consommateurs et clients finaux

Chiffres clés liés à la stratégie, au modèle d'affaires et la chaîne de valeur

ESRS ID	Points de données	Groupe
SBM-1_03	Nombre total d'employés	2262
SBM-1_04	Répartition des employés par zone géographique (effectif)	France : 630 Europe hors France : 670 Hors Europe : 962
SBM-1_06	Chiffre d'affaires total	713,4 M€ 419,7 M€ sans Novacel
SBM-1_07	Chiffre d'affaires par secteur ESRS ⁽¹⁾	Se référer au chapitre 5 « Etats financiers » et au compte de résultat par secteur, conformément à l'IFRS 8
SBM-1_08	Liste d'autres secteurs ESRS significatifs pour le Groupe	Aucun autre secteur ESRS significatif identifié
SBM-1_09	Exercice d'activités dans le secteur des combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz)	Aucune activité dans ce secteur

(1) Conformément à ESRS 2, un secteur est considéré significatif pour l'entreprise s'il répond à l'un des critères suivants : il représente plus de 10 % du chiffre d'affaires, ou il est associé à des impacts négatifs particulièrement matériels.

Ambitions du Groupe à horizon 2030 et niveau d'avancement des indicateurs-clés

L'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur du modèle d'affaires de *Compagnie Chargeurs Invest* est un impératif pour assurer la **performance et la résilience** à long terme du Groupe. La RSE est un des facteurs-clés de décision qui permet de réduire les impacts, d'anticiper les risques autant que possible, et de saisir les opportunités de marché. La

durabilité fait partie intégrante de la création de valeur des métiers du Groupe.

Pour la nouvelle période 2025 - 2030, la stratégie de durabilité est établie en cohérence avec les **enjeux de durabilité les plus matériels** du Groupe incluant Novacel.

Les cinq enjeux les plus significatifs du point de vue de l'impact, du risque et de l'opportunité sont les suivants :

- La préservation de la santé, sécurité, l'égalité de traitement et le développement des ressources humaines (S1)
- La satisfaction des besoins et attentes des clients (S4)
- L'atténuation des émissions carbone, l'adaptation aux effets du changement climatique (E1)
- La réduction du risque de pollution lié aux substances préoccupantes utilisées dans les processus de travail (E2)
- Le développement de l'économie circulaire, à travers la vente de solutions de plus en plus durables (E4)

Les stratégies, programmes et politiques mis en place par le Groupe et ses métiers permettent d'identifier, de surveiller, de prévenir, d'atténuer et de remédier aux impacts et risques matériels du Groupe, et aussi d'anticiper, de promouvoir et de développer des opportunités.

En adhérant au **Pacte mondial des Nations Unies** en 2017, le Groupe s'est engagé à appliquer, à promouvoir et à soutenir les dix principes fondamentaux relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Ci-dessous les Politiques-clés internes du Groupe :

Documents de référence	Climat	Pollution	Eau	Biodiversité	Economie circulaire	Employés	Travailleurs chaîne de valeur	Clients	Communautés	Ethique des affaires
Code de Conduite		●				●	●	●	●	●
Politique de rémunération						●				
Charte des Achats responsables	●	●	●	●	●		●		●	●
Politique Santé sécurité au travail						●				
Politique Diversité et inclusion						●				
Politique Environnement	●	●	●	●	●				●	
Politique Ventes de solutions durables	●	●	●	●	●	●	●	●		●
Charte Informatique						●		●		●

Afin de suivre le bon déploiement de ces politiques, la *Compagnie Chargeurs Invest* s'est fixé des objectifs ⁽¹⁾ et a mis en place des indicateurs de suivi. Ceux-ci sont présentés dans les sections dédiées du présent rapport. Elles sont déclinées (ou ont vocation à l'être) dans tous les métiers selon un *modus operandi* qui dépend de leur contexte et spécificités.

ENGAGEMENTS		PRIORITÉS	INDICATEUR-CLE DE PERFORMANCE Périmètre Groupe (sauf mention explicite)	CIBLES 2030	2024	2025
Préserver l'environnement naturel	 	Agir face au changement climatique	Emissions de CO ₂ eq des scopes 1 & 2, versus 2022	- 42 %	41 029	41 219
			Emissions de CO ₂ eq des scopes 3 versus 2022	- 25 %	440 353	399 523
		Réduire les risques pour la biodiversité	Quantité d'eau prélevée, versus 2022	- 30 %	370 557	375 380
			Quantité de substances préoccupantes et très préoccupantes achetées pour la production en kg (périmètre restreint)	TBD	NA	330 846
Développer le capital humain	 	Protéger la santé et la sécurité de tous	Taux de fréquence des accidents du travail	0	5,21	9,59
			Taux de couverture sociale des collaborateurs ⁽¹⁾	80 %	NA	98 %
		Favoriser l'inclusion	Ratio de femmes parmi le top 50 des cadres dirigeants	40 %	24%	28 %
			Ratio d'heures de formation par collaborateur (moyenne)	22	15	14
			Taux moyen d'engagement des collaborateurs ⁽²⁾	80 %	NA	71,2 %
Promouvoir l'éthique des affaires	 	Agir en partenaire responsable avec les parties prenantes	Part du Chiffre d'Affaires réalisée avec des solutions plus durables pour les clients ⁽³⁾	TBD	31,4%	28 %
			Part des fournisseurs stratégiques engagés pour le climat ⁽⁴⁾ versus 2024 (périmètre restreint)	30 %	4 %	14 %
			Ratio des fournisseurs stratégiques audités ou évalués (périmètre restreint) ⁽⁵⁾	80 %	66 %	76 %
			Part des sites de production >50 salariés certifiés selon au moins 3 normes Qualité Sécurité, Environnement	70 %	44 %	33 %

(1) Exclusion faite des USA comme la protection sociale est proposée à 100 % à nos salariés, qui sont libres de refuser s'ils ont une couverture personnelle. Cet indicateur intègre les départs à la retraite, congés parentaux et les pertes de revenus dus à un accident du travail. La donnée 2025 est issue d'une déclaration des salariés, avec un périmètre restreint (hors Museum Studio).

(2) Le taux d'engagement des collaborateurs se définit par le niveau de confiance/engagement des équipes selon deux enquêtes Great Place to Work /Trust index rapporté au poids des effectifs des divisions.

(3) Les solutions plus durables sont celles qui présentent une valeur ajoutée mesurable par rapport aux pratiques du marché sur un périmètre pertinent compte tenu de l'impact de la solution. Le périmètre de l'allégation doit être clairement délimité, étayé de preuves et si possible vérifié par un tiers indépendant. (Voir 2.2.5 / Ressources et économie circulaire)

(4) Les fournisseurs stratégiques et critiques sont réputés engagés sur le plan climatique lorsqu'ils mesurent de manière fiable leurs émissions de gaz à effet de serre, principalement à partir de données opérationnelles, et qu'ils ont intégré des actions structurées liées au climat dans leur stratégie d'entreprise globale.

(5) Hors Museum Studio, Personal Goods et Senfa Cilander.

Voir note méthodologique au sous-chapitre 2.6 / Note méthodologique pour plus de détails sur le périmètre de reporting de chaque indicateur.

1) Les objectifs et cibles publiés dans le présent rapport s'appuient sur des hypothèses qui semblent raisonnables à ce stade, notamment à partir des tendances historiques. Elles sont dépendantes de facteurs pouvant évoluer dans le futur.

2.1.3.2 Intérêts des parties prenantes et modalités de dialogue (SBM-2)

Les enjeux de la durabilité sont complexes et exigent d'être appréhendés à travers l'expérience et les points de vue de différentes parties prenantes, internes et externes, avec lesquelles le Groupe et ses métiers entretiennent un dialogue constant (voir les modalités de dialogue mises en œuvre par la Direction RSE page 35).

Au cours de l'année 2025, *Compagnie Chargeurs Invest* a mené des entretiens formels et structurés avec 23 parties prenantes internes au sein des métiers, afin de mettre à jour l'analyse de double matérialité du Groupe (voir Section 2.1.4), et ainsi prendre en compte l'évolution du contexte global de ses activités et des impacts, risques et opportunités associés.

Plus globalement, les principales parties prenantes du Groupe et les modalités de dialogue sont les suivantes :

Parties prenantes	Attentes vis-à-vis du Groupe	Modalités de dialogue
Collaborateurs (actuels et futurs)	Santé, sécurité et qualité de vie au travail Équité, droits sociaux et syndicaux Diversité Formation, employabilité, développement de carrière Reconnaissance au travail, rémunération	Comité de Groupe avec les partenaires sociaux Entretiens annuels, réunions de service, Enquêtes sociales Mécanisme d'alerte
Clients, prospects et consommateurs (utilisateurs finaux)	Écoute et disponibilité Pratique éthique et confiance Transparence et complétude des données Qualité, sécurité des produits Innovation	Enquêtes de satisfaction Réunions technico-commerciales Séminaires clients Sites marchands des marques du Groupe (espace contact)
Actionnaires, partenaires financiers, agences de notation	Partage d'information et communication Performance financière et extra-financière	Réunions du Conseil d'Administration et des Comités Techniques, Assemblée Générale Visites de sites
Fournisseurs et sous-traitants	Gouvernance forte Capacité d'innovation durable Chaîne de valeur responsable Alignement sur les priorités	Évaluations de performance RSE Réunions technico-commerciales Mécanisme d'alerte
Société civile, communautés locales	Support au développement économique local Dialogue, transparence Respect de la réglementation, droits du travail, droits de l'homme, santé au travail Préservation de l'environnement	Mécanisme d'alerte Partenariat avec les associations locales
Autorités publiques, institutions gouvernementales	Respect des lois et codes applicables localement Transparence Comportement éthique	Réunions techniques
Communauté financière	Bonne gouvernance, transparence Performance	Rencontres avec les analystes Réponses aux questionnaires des agences de notation Rencontres avec les investisseurs lors de la communication des résultats financiers
Associations professionnelles, experts techniques, universités, groupes de réflexion, écoles, etc.	Partage d'informations, d'expériences, de bonnes pratiques Recherche d'innovations durables communes Dons, soutiens	Partenariats Ecoles, stages, VIE Partenariat autour de l'innovation sectorielle Mécénats, Partenariat avec des associations locales, Fondation Chargeurs Philanthropies

2.1.3.3 Impacts, Risques et Opportunités matériels du Groupe (SBM-3)

L'analyse de double matérialité mise à jour en 2025 par le Groupe et les métiers a permis d'identifier comme matérielles les 12 familles de sous-enjeux suivants. Pour rappel :

- Les Impacts sont positifs et/ou négatifs, réels ou potentiels, en matière de durabilité et ils sont liés directement ou indirectement aux activités de l'entreprise.
- Les Risques et Opportunités sont d'ordre financier et ils sont générés par l'écosystème économique, social et écologique.

A noter ci-dessous : le concept d'opportunité financière est illustré volontairement sur un seul enjeu cette année, l'Economie circulaire, pour lequel le Groupe est en mesure d'estimer de façon précise l'impact financier positif associé.

Enjeu matériel	Impact (Positif ou Négatif, Réel ou Potentiel) Risque et/ou Opportunité	Etape de la Chaîne de valeur et exemples d'activités concernées	Horizon temporel
ENVIRONNEMENT			
1. Changement climatique	Impact : - Émissions de gaz à effet de serre (Négatif - Réel) - Dommages humains, matériels liés aux événements climatiques (Négatif - Potentiel) - Accès à des financements externes avantageux (Positif - Réel) - Différentiation commerciale (Positif - Réel) Risque : - Inertie du marché, mise à disposition d'un CAPEX « vert » pour adapter les sites, volatilité des prix de l'énergie - Technique : verrous technologiques, au manque de maturité des alternatives moins carbonées - Perturbation de la production selon l'exposition des risques, à l'inertie de certains fournisseurs - Réputation et réglementaire en cas d'inaction	Amont Activités cœur du Groupe Exemples : - Combustion de gaz - Achat d'électricité - Achats de matières premières carbonées - Gestion du parc de sites	Court, moyen et long terme
3. Pollution	Impact : - Dégradation de la santé humaine (Négatif - Potentiel) - Altération de la qualité de l'air, de l'eau, des sols (Négatif - Potentiel) Risque : - Déversements accidentels de substances préoccupantes - Réglementaire en cas de dépassement des seuils autorisés ou d'obligation de mise en conformité de l'outil de production - Hausse des coûts pour surveiller et suivre les paramètres pertinents	Intégralité de la chaîne de valeur Exemples : - Utilisation de solvants (qui génèrent des Composés organiques volatiles - COV) - Utilisation de CMR dans les processus industriels	Court, moyen et long terme
4. Eau	Impact : - Prélèvements au-delà des capacités de régénération de la ressource, particulièrement dans les zones en situation de stress hydrique (Négatif - Potentiel) Risque : - Ralentissement, voire arrêt des processus industriels lors des périodes de sécheresse	Activités cœur du Groupe Exemples : - Eau de refroidissement des chaudières - Eau de lavage des textiles	Court, moyen et long terme
5. Biodiversité	Impact : - Empreinte foncière des sites de production et de distribution (Négatif - Réel) - Empreinte indirecte liée à l'achat de certaines matières premières qui ont un impact négatif avéré (Négatif - Réel) Risque : - Réglementaire (contexte de durcissement réglementaire par exemple face à la déforestation) et réputationnel - Rupture approvisionnement et exigence de traçabilité sur certaines matières premières sensibles	Amont Activités cœur du Groupe Exemples : - Production sur site - Achat de laine, de cachemire, de cuir - Achats de caoutchouc, de bois	Moyen et long terme
6. Economie circulaire	Impact : - Pression sur les ressources nécessaires pour opérer (Négatif - Réel) - Accumulation des déchets non recyclables (Négatif - Réel) Risque : - Inertie du marché face aux produits écoconçus - Coûts de gestion des déchets - Compétition autour des matières recyclées Opportunité : - Différentiation commerciale grâce aux gammes de produits et services éco-conçus et Premium.	Intégralité de la chaîne de valeur Exemples : - R&D et innovation - Ecoconception avec intégration de matières recyclées - Achats de matières premières - Déchets de production - Fin de vie des produits et solutions	Court, moyen et long terme

Enjeu matériel	Impact (Positif ou Négatif, Réel ou Potentiel) Risque et/ou Opportunité	Etape de la Chaîne de valeur et exemples d'activités concernées	Horizon temporel
SOCIAL			
7. Collaborateurs du Groupe	Impact : - Santé physique et mentale (Négatif - Réel) - Egalité de traitement (Positif - Réel) - Montée en compétences, évolutions professionnelles (Positif - Réel) - Attraction et rétention des talents (Positif - Réel) Risque : - Règlementaire lié aux droits fondamentaux ou droits du travail - Atteinte à la vie privée (cf. données à caractère personnel).	Activités cœur du Groupe Exemples : - Manutention, machine coupante - Processus de recrutement - Dialogue social - Organisation de travail	Court terme
8. Employés de la chaîne de valeur	Impact : - Santé physique et mentale (Négatif - Réel) - Egalité de traitement (Positif - Réel) - Montée en compétences, évolutions professionnelles (Positif - Réel) - Attraction et rétention des talents (Positif - Réel) Risque : - Règlementaire lié aux droits fondamentaux ou droits du travail - Atteinte à la réputation en cas de controverses	Chaîne de valeur amont Exemples : - Manutention, machine coupante - Processus de recrutement - Dialogue social - Organisation de travail	Court et moyen terme
9 Communautés affectées	Impact : - Création d'emplois, engagement civique (Positif - Réel) Risque : - Règlementaire lié aux droits humains (notamment à un environnement sûr) en cas d'incident grave tel qu'une pollution - Atteinte à la réputation en cas de controverses	Intégralité de la chaîne de valeur Exemples : - Recrutement local - Gestion d'un lieu muséal - Interprétation des artefacts et mise en récit - Choix éditoriaux - Rejet d'eau de process dans les cours d'eau (après traitement)	
10. Clients et utilisateurs finaux	Impact : - Qualité, sécurité des produits et services pour les utilisateurs (Positif - Réel) - Fidélisation des clients (Positif - Réel) - Contribution aux ambitions liées à la durabilité des clients, y compris sociales (création d'emplois, inclusion, sensibilisation) (Positif - Réel) Risque : - Non-qualité - Insatisfaction des clients en cas de manque de transparence (ex : traçabilité des matières premières) - Règlementaire lié aux clauses contractuelles - Atteinte à la réputation en cas de controverses	Intégralité de la chaîne de valeur Exemples : - Processus qualité - Marketing - Mise sur le marché de solutions innovantes - Gestion d'un lieu muséal - Interprétation des artefacts et mise en récit	Court et moyen terme
GOUVERNANCE			
11. Ethique des affaires	Impact : - Culture d'entreprise (Positif - Réel) - Prévention de la corruption (Positif - Réel) - Impact des fournisseurs sur l'environnement et leurs employés (Positif - Réel) - Lobbying (Positif - Réel) - Délais de paiement (Négatif - Potentiel) Risque : - Rupture de confiance des partenaires - Règlementaire - Atteinte à la réputation en cas de controverses	Intégralité de la chaîne de valeur Exemple : Relations d'affaires avec les clients et les fournisseurs	Court terme
12. Cybersécurité	Impact : - Vol de données, demande de rançon, hameçonnage (Négatif - Potentiel) Risque : - Atteinte à la réputation - Rupture de la continuité d'activité pour les équipes.	Intégralité de la chaîne de valeur Exemple : Gestion des données personnelles et des données des clients	Court et moyen terme

2.1.4 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES ENJEUX

2.1.4.1 Approche d'évaluation intégrée au sein du Groupe (IRO-1)

Durant l'année 2025, *Compagnie Chargeurs Invest* a mis à jour son analyse d'impacts, risques et opportunités sous l'angle de la double matérialité, tel que requis par la CSRD, c'est à dire selon deux dimensions :

- La **matérialité financière**, qui évalue les enjeux de durabilité à l'aune de leur incidence, négative (risque) ou positive (opportunité) sur la performance économique et les résultats de l'entreprise ;
- La **matérialité d'impact**, qui examine l'incidence, négative ou positive, réelle ou potentielle, des activités du Groupe sur la société, l'environnement et les parties prenantes.

Les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels ont pour vocation d'orienter les choix des **priorités RSE du Groupe**, ce qui n'exclut pas la poursuite de travaux localisés sur certains enjeux jugés actuellement moins matériels à l'échelle du Groupe, comme le bien-être animal, qui reste un enjeu critique pour la filiale travaillant notamment sur les fibres de laine, *Luxury Fibers*.

À partir des 10 normes thématiques de la CSRD, 37 sous-thèmes ont été identifiés. En complément, 43 autres enjeux complémentaires d'ordre financier et opérationnel ont été évalués également suivant la même méthodologie dans la perspective du renforcement des dispositifs de contrôle interne (voir chapitre 3). Les éléments détaillés dans le présent chapitre se focalisent sur les enjeux issus de la CSRD, ce qui implique un niveau de granularité différent de celui retenu au chapitre 3, pour des raisons de conformité réglementaire.

Pour la durabilité, le choix a été fait de traiter les questions en partant des thèmes, puis en définissant un niveau de granularité plus fin, allant jusqu'aux sous-thèmes et sous-sous-thèmes. Cette approche vise à faciliter la **mise en œuvre stratégique et opérationnelle future**. Par exemple, l'ESRS ⁽¹⁾ Pollution est plus aisément traitée en distinguant la pollution de l'eau, des sols, de l'air. Ce choix n'empêche pas de fusionner les sous-thèmes afin de faciliter la communication des priorités du Groupe. Ainsi, dans ce chapitre, le thème « changement climatique » regroupe les dimensions liées à l'atténuation, à l'adaptation et à l'énergie, alors que ces composantes sont distinguées dans la matrice présentée au chapitre 3. Les thèmes, sous-thèmes et « sous-sous » thèmes ont été identifiés à l'échelle des opérations du Groupe, dans la chaîne de valeur amont au sein des fournisseurs de rang 1, voire 2 pour *Luxury Fibers* et dans la chaîne de valeur aval jusqu'au rang 1.

Comme l'an passé, le Groupe a choisi de réaliser cette analyse de double matérialité de façon méthodique et approfondie, en suivant les phases décrites ci-dessous.

Phase 1 : Établissement des enjeux et des référentiels de cotation

L'évaluation de la double matérialité repose sur trois dimensions principales :

- L'**importance de l'incidence** des IRO, positive ou négative, réelle ou potentielle, critère prépondérant conformément aux recommandations de l'ESRS 1 de la CSRD. Elle est déterminée en fonction de :
 - L'ampleur des dommages causés,
 - L'étendue de l'impact, qu'il soit géographique ou relatif au nombre de personnes concernées,
 - La réversibilité ou non des effets induits.

- La **probabilité d'occurrence** des IROs, qui pondère les évaluations précédentes afin de refléter le niveau d'incidence sur l'entreprise ou sur les parties prenantes :

- Très probable / certain : au moins une fois dans les 12 prochains mois,
- Probable : au moins une fois dans les 2 prochaines années,
- Possible : au moins une fois dans les 5 prochaines années,
- Peu probable : absence d'occurrence dans les 5 prochaines années.

Il convient de noter que les résultats obtenus en 2025 ont été **pondérés en fonction des contributions respectives des métiers au chiffre d'affaires du Groupe en 2024 ou en fonction du nombre de collaborateurs fin 2025**, afin de leur assurer une représentativité équilibrée à l'échelle de *Compagnie Chargeurs Invest*.

Les modalités de calcul des notes ont ensuite été normalisées sur une échelle de 0,95 à 4, du moins matériel au critique, avec un seuil de matérialité fixé à 1,7 par la Direction RSE afin de prioriser les enjeux matériels et critiques par rapport aux enjeux moins matériels à ce jour.

Phase 2 : Consultation des parties prenantes

La coopération avec les parties intéressées affectées est un élément essentiel de la procédure de diligence raisonnable du Groupe ainsi que de l'évaluation des enjeux de durabilité. Les deux grands groupes à prendre en compte sont les suivants :

- Les **parties intéressées affectées** (individus ou groupes) dont les intérêts influent ou pourraient influencer – positivement ou négativement – sur la performance financière de l'entreprise et sur ses relations d'affaires dans sa chaîne de valeur (ex : employés du Groupe, riverains des usines) ;
- Les **utilisateurs des déclarations relatives à la durabilité**, notamment les prêteurs et autres créanciers, les entreprises d'assurance, les partenaires commerciaux, les syndicats et des partenaires sociaux de l'entreprise ou encore les organisations de la société civile.

En 2025, la consultation de ces parties prenantes s'est faite en deux temps :

- L'**analyse documentaire des études et articles portant sur les enjeux de durabilité liés à 5 secteurs d'activités** : Plastique / Textile, y compris technique / Scénographie, Musée / Laine / Cuir. Ces analyses sont une source précieuse d'information sur les besoins et préoccupations des utilisateurs des rapports du Groupe.
- **23 entretiens avec les parties prenantes internes** (départements de la Finance, des Ressources humaines, de la RSE, du Marketing notamment) qui sont aux prises avec ces enjeux au quotidien

Pour mémoire, il faut rappeler qu'un travail approfondi de consultation des parties prenantes externes a été réalisé l'an passé, notamment des clients, des fournisseurs.

1) ESRS= European Sustainability Reporting Standard. Ce sont les référentiels qui encadrent la communication des états de durabilité des entreprises.

Phase 3 : Cotation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Matérialité d'impact			Matérialité financière	
Champ d'application : CSRD / ESRS et les enjeux RSE de CCI Données collectées à chaque étape : Échelle de gravité et probabilité des impacts sociaux et environnementaux négatifs et positifs du Groupe			Champ d'application : CSRD / ESRS et les enjeux RSE de CCI Données collectées à chaque étape : Échelle de gravité et probabilité des risques et opportunités financiers du Groupe	
Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 1	Étape 2
Mise à jour en 2025 de l'évaluation des sous-enjeux à partir d'une analyse documentaire	Entretiens avec des parties prenantes internes en 2025 (externes, essentiellement des fournisseurs et clients l'an passé).	Pondération des notes par Le Comité des risques et la Direction RSE	Entretiens avec des parties prenantes internes	Pondération des notes par le Comité des risques

2.1.4.2 Justification des enjeux dits « moins matériels » et des évolutions en 2025

Les enjeux évalués comme matériels font l'objet des chapitres suivants du présent rapport. Ils couvrent l'ensemble des 10 normes thématiques de la CSRD ⁽¹⁾, en raison de la diversité des métiers du Groupe et donc des impacts, risques et opportunités potentiels pour l'environnement, les personnes ou la gouvernance des affaires.

Sous-thématiques qui « restent » moins matérielles en 2025	Analyse qui persiste à date
<i>Protection des lanceurs d'alerte</i>	Le sujet a été évalué comme moins matériel par les métiers à nouveau cette année (même si le risque existe probablement comme pour toute entreprise). Cet état de fait peut à priori s'expliquer par une absence d'alerte interne ou externe portant sur cette thématique.
<i>Bien-être animal</i>	Le sujet est matériel pour les secteurs de la laine et du cuir. Cependant, le chiffre d'affaires de ces filiales ne justifie pas une priorisation de ce sujet à l'échelle du Groupe.
<i>Autres droits liés au travail – droits humains de la main-d'œuvre propre</i>	Les droits humains sont une thématique prise dans son ensemble comme matérielle par le Groupe (ex : conditions de travail, respect de la vie privée). En revanche, cette sous-catégorie ne se justifie pas comme matérielle.
<i>Droits civils et politiques des communautés affectées</i>	Idem que ci-dessous.
<i>Droits spécifiques des communautés autochtones</i>	L'enjeu concerne principalement le secteur de la culture et la laine avec impact potentiel positif de soutien de ces communautés. Néanmoins, à l'échelle du Groupe, il ne justifie pas d'être évalué comme matériel.

Explication des évolutions entre 2024 et 2025 :

Sous-thématiques qui ont été réévaluées comme davantage matérielles en 2025	Analyse de l'écart 2024 / 2025
<i>Droits économiques, sociaux et culturels des communautés affectées (S3.1)</i>	Au vu de la croissance forte de la plateforme Musée et culture, cet enjeu a été évalué par les parties prenantes comme matériel à l'échelle du Groupe : - Musées et culture : impact positif croissant des projets culturels sur le développement local des territoires, sur la cohésion sociale des communautés dans lesquels ils s'insèrent et sur la perception de l'enjeu climatique. - Textile et laine : le secteur représente un gisement d'emplois pour les communautés, notamment en Asie (contexte de diversification des pays), avec des risques reconnus liés aux droits humains.
<i>Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux (S4.2)</i>	Au vu de la croissance forte de la plateforme Musée et culture, cet enjeu a été évalué par les parties prenantes comme matériel à l'échelle du Groupe. Le secteur a en effet une incidence positive potentielle évaluée comme forte, en termes de diversité et d'inclusion, sur le plan des contenus ou de l'accessibilité physique.
<i>Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux (S4.3)</i>	Cet enjeu concerne notamment le secteur des textiles techniques avec une exigence qui a été évaluée par les parties prenantes comme de plus en plus forte de la part des clients en matière de traçabilité, notamment concernant les produits chimiques et les droits de l'Homme.

1) Le tableau des obligations d'information correspondantes aux enjeux matériels identifiés est situé au sous-chapitre 2.7 / Tableau de concordances. La liste des points de données obligatoires découlant d'autres actes législatifs de l'Union européenne est située au sous-chapitre 2.5 / Données issues d'autres actes législatifs.

Sous-thématiques qui ont été réévaluées
comme moins matérielles en 2025

Analyse de l'écart 2024 / 2025

Pollution des organismes vivants et des
ressources alimentaires (E2.4)

Extraction et utilisation des ressources
marines (E3.2)

Impacts sur l'état des espèces (E4.2)

Impacts sur l'étendue et l'état des
écosystèmes (E4.3)

L'analyse documentaire mise à jour évalue comme matériels ces sous-thématiques. En revanche, les entretiens avec les opérationnels menés en 2025 n'ont pas conclu à la matérialité de ces cinq (5) sous-thématiques précises pour le Groupe.
Le Groupe n'a en effet pas d'Impact, Risque et Opportunité direct sur les ressources alimentaires, les ressources marines, et l'état des espèces et écosystèmes.
Cette année, ces quatre sous-thématiques ont été englobées dans les thématiques associées, à savoir : Pollution, Eau et Biodiversité.

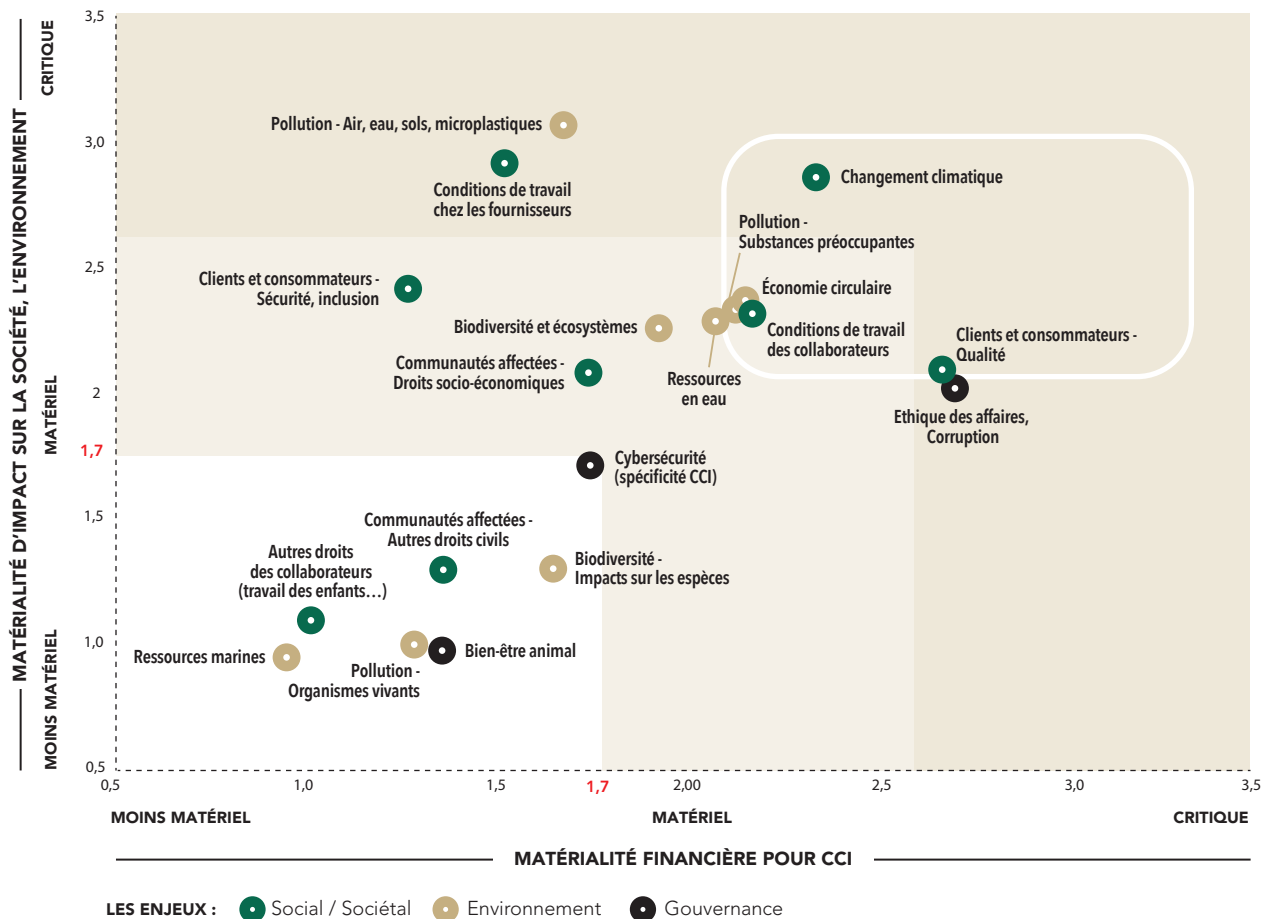
2.1.4.3 Déclaration relative à la durabilité de l'entreprise (IRO-2)

La liste des exigences de publication est détaillée dans la section 2.5 Données issues d'autres actes législatifs.

2.1.4.4 Matrice de double matérialité des enjeux de durabilité

Cette matrice offre une représentation graduée des enjeux avec un seuil de matérialité à 1,7 sur une échelle de 0,95 à 4 sur deux axes :

- Abscisse : la matérialité financière des enjeux de durabilité pour le Groupe (risques ou opportunités),
- Ordonnée : la matérialité (négative ou positive) de ces enjeux pour les personnes, l'environnement et les parties prenantes du Groupe.



Note de lecture : pour des raisons de lisibilité, la matrice présentée dans ce chapitre est représentée sur une échelle graphique resserrée (0,5 à 3,5). Les scores des enjeux, leur calcul et les seuils de matérialité demeurent inchangés et sont décrits dans la section méthodologique ci-dessus.

2.2 Environnement

2.2.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.2.1.1 Enjeu pour le Groupe

Le changement climatique s'accélère et ses impacts se font déjà sentir. En tant qu'entreprise créatrice de valeur durable, *Compagnie Chargeurs Invest* assume pleinement son rôle en considérant non seulement l'impact généré par ses émissions de gaz à effet de serre (GES) tout au long de la chaîne de valeur, mais aussi les risques et opportunités d'affaire associés.

Les trois grands types d'enjeux liés au climat pour le Groupe sont les suivants :

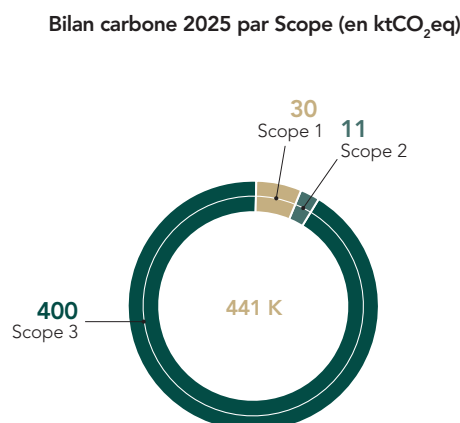
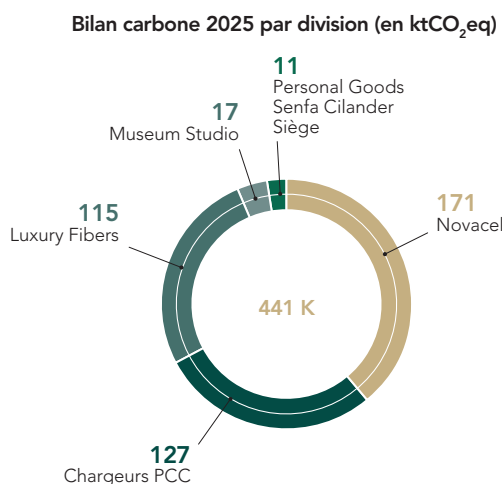
- **Les enjeux de transition liés à l'adaptation des économies vers une trajectoire bas-carbone.** Ils regroupent toutes les conséquences économiques à long terme associées à la décarbonation, qui résultent des évolutions réglementaires, technologiques, économiques et de marché, telles que l'instauration de mécanismes de tarification du carbone ou l'évolution des standards applicables aux produits et services. Cela inclut aussi la question de la valeur future des actifs du Groupe, et symétriquement celle des secteurs porteurs en matière de transition comme celui de la culture (actifs dits « verts ») ;

- **Le risque physique** correspond aux pertes et aux dommages causés par le changement climatique. Ce risque peut toucher à la fois les actifs du Groupe (comme les usines) situés dans des zones susceptibles de subir des aléas météorologiques, mais également ses chaînes de valeur, à travers des perturbations affectant l'approvisionnement, la production, la logistique ou la distribution. Il peut enfin concerner ses partenaires tels que les assureurs qui enregistrent une hausse de leur sinistralité et donc une augmentation des indemnités à fournir à leurs assurés, ou encore les banques ayant accordé des prêts ;
- **Le risque de responsabilité (ou juridique) et réputationnel** renvoie à l'exposition croissante du Groupe aux attentes renforcées des consommateurs, des investisseurs, et plus largement des parties prenantes (régulateurs, médias, salariés), qui demandent des engagements concrets, mesurables et transparents en matière de transition climatique. À défaut, le Groupe s'expose à un risque de baisse d'attractivité commerciale et financière. Par ailleurs, il existe toujours le risque de contentieux climatiques.

Ces enjeux s'inscrivent dans le cadre de la Politique environnement du Groupe, qui encadre les actions de *Compagnie Chargeurs Invest* en matière de transition climatique et d'adaptation.

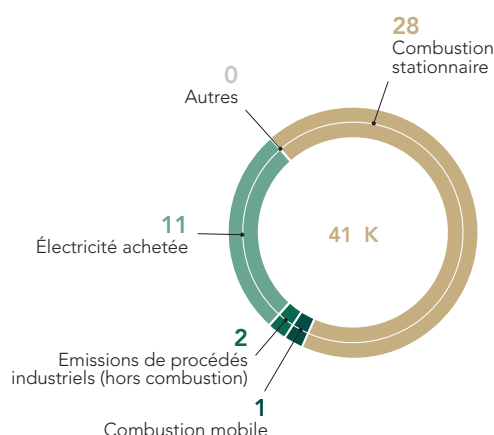
Enjeux liés à l'atténuation du changement climatique

En 2025, les émissions du Groupe ⁽¹⁾ sont réparties comme suit en termes de métiers et Scopes d'émissions :

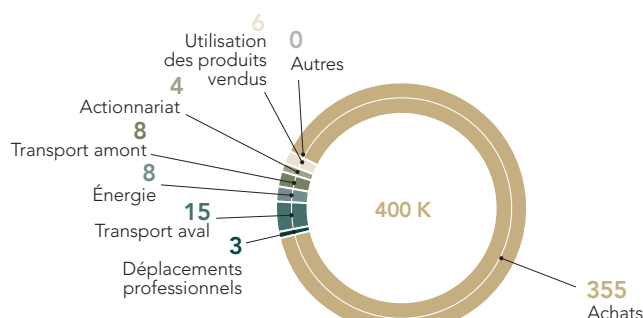


¹⁾ Voir le détail du périmètre et de la méthodologie dans le sous-chapitre 2.6 / Note méthodologique.

Émissions de GES Scope 1 et 2 (en ktCO₂eq)



Émissions de GES Scope 3 (en ktCO₂eq)



Résultats du Groupe en matière d'atténuation des émissions de GES en 2025

- **Scope 1 et 2** : 41 186 tCO₂eq en 2025, soit - 3 % par rapport à 2022, en-deçà de l'objectif interne fixé à - 11 %.
- **Scope 3** : 399 523 tCO₂eq, soit - 11 % par rapport à 2022, une réduction supérieure à l'objectif interne de - 7 %.
- **Total des émissions** : 440 709 tCO₂eq en 2025, correspondant à une baisse globale de - 10 % par rapport à 2022, au-delà de l'objectif interne de - 7 %.

Ces objectifs intermédiaires sont des cibles internes à CCI, définies comme des jalons de pilotage afin de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques du Groupe à horizon 2030 et 2050, présentés ci-après (voir 2.2.1.2 / Plan de transition (E1-1) et Politiques (E1-2)).

Ci-dessous une explication des variations par rapport à l'année N-1 :

- **Les émissions du Scope 1** du Groupe s'élèvent à 30 459 tCO₂eq en 2025, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique principalement par une consolidation plus rigoureuse des consommations de combustibles pétroliers, rendue possible grâce au nouveau dispositif de reporting du Groupe en 2025, qui résulte en une augmentation de 5 220 MWh par rapport à 2024. Cette hausse est particulièrement marquée au niveau des sources mobiles, avec une progression de 2 317 MWh, soit une augmentation spectaculaire de 1 634 % des émissions dans cette catégorie. Par ailleurs, la consommation de gaz naturel, qui constitue la principale source des émissions de Scope 1 (près de 80 % des émissions en 2024), a diminué d'environ 9 %. Les émissions liées à la combustion des composés organiques volatils ont, quant à elles, nettement diminué de 35 %, et ce malgré l'intégration de nouveaux sites dans le périmètre de cet indicateur. Enfin, l'intégration des émissions fugitives en 2025 représente un volume supplémentaire de 85 tCO₂eq, soit moins de 1 % du Scope 1.

- **Les émissions du Scope 2** fondées sur la localisation s'élèvent à 10 727 tCO₂eq, soit une diminution de 8 % par rapport à 2024.

Cette diminution s'explique principalement par la baisse de la consommation d'électricité achetée, observée notamment dans les usines chinoise (-20 %), sri-lankaise (-60 %) et argentine (-14 %) de Chargeurs PCC. Cette évolution est liée en particulier à une réduction des volumes de production, dans un contexte de difficultés économiques affectant le secteur textile, ainsi qu'à la modernisation des systèmes d'éclairage de l'atelier du site de Cambridge Satchel, et à la relocalisation progressive des activités du site de Novacel Cranbury au cours de l'exercice, en amont de sa fermeture au 31 décembre 2025.

En complément de l'approche fondée sur la localisation (*location-based*), le Groupe a réalisé en 2025 un premier calcul des émissions de Scope 2 fondées sur le marché (*market-based*), conformément aux principes du GHG Protocol. Cette approche vise à refléter plus fidèlement les choix contractuels du Groupe en matière d'approvisionnement en électricité, lorsqu'une information spécifique sur l'origine de l'électricité est disponible. Avec cette méthode, les émissions de Scope 2 s'élèvent à 7 766 tCO₂eq en 2025.

- **Les émissions du Scope 3** s'élèvent à 399 523 tCO₂eq, soit une diminution de 9 % par rapport à 2024.

Cette évolution résulte d'une combinaison de changements méthodologiques, d'évolutions de périmètre, et de réductions effectives des émissions pour certains métiers du Groupe. L'exercice 2025 est en effet marqué par un élargissement du périmètre du Scope 3, en particulier pour les émissions liées à l'achat de biens et services, avec l'intégration de l'ensemble des entités de Museum Studio, de Senfa Cilander, ainsi que d'une entité de Personal Goods (The Cambridge Satchel Company). Par ailleurs, pour Museum Studio, l'année 2025 se caractérise également par le calcul de nouveaux postes du Scope 3, notamment en aval de la chaîne de valeur, venant compléter le périmètre précédemment couvert. Cette extension de périmètre, qui améliore la représentativité du bilan carbone du Groupe et la couverture de la chaîne de valeur, a mécaniquement pour effet d'augmenter le niveau d'émissions consolidées par rapport aux exercices précédents.

Parallèlement, des ajustements méthodologiques, détaillés dans la Note méthodologique, affectent la comparabilité directe avec les exercices antérieurs pour certaines catégories et entités. Ces évolutions traduisent soit des restructurations internes (chez Novacel), soit une montée en maturité du reporting carbone (chez Chargeurs PCC) et ne peuvent être interprétées uniquement comme des variations physiques d'émissions.

Ainsi, malgré l'effet haussier lié à l'élargissement du périmètre, le Groupe enregistre une baisse nette des émissions de Scope 3 en 2025. Cette diminution s'explique en partie par des réductions effectives des émissions observées sur certains métiers industriels, en particulier chez Novacel et Chargeurs PCC, sous l'effet combiné de l'évolution des niveaux d'activité, du mix de produits et des premières actions engagées sur les procédés industriels, les achats et l'efficacité opérationnelle.

En conséquence, la baisse observée des émissions de Scope 3 en 2025 reflète à la fois des progrès opérationnels concrets sur des postes clés d'émissions et une évolution de la couverture et de la structuration du reporting, appelant à une lecture contextualisée des comparaisons pluriannuelles.⁽¹⁾

1) La méthodologie de calcul des différents postes d'émissions est détaillée dans le sous-chapitre 2.6.

La répartition des émissions de GES par métier (hors maison-mère) est détaillée dans le tableau suivant :

Émissions de GES 2025 réparties par métier (tCO eq)	Museum Studio	Chargeurs PCC	Luxury Fibers	Personal Goods	Senfa Cilander	Novacel
Scope 1	329	7 725	-	159	2 193	20 054
Scope 2 (émissions fondées sur la localisation)	506	3 699	-	65	102	6 350
Scope 3.1 Biens et services achetés	7 628	106 894	109 709	798	6 684	123 287
Scope 3.2 Biens d'investissement	230	-	-	-	-	-
Scope 3.3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	208	2 266	-	48	414	4 571
Scope 3.4 Transport et distribution en amont	512	2 646	-	-	-	4 360
Scope 3.5 Déchets produits lors de l'exploitation	59	-	-	-	-	-
Scope 3.6 Voyages d'affaires	570	1 159	44	44	44	986
Scope 3.7 Déplacements domicile-travail des salariés	400	-	-	-	-	-
Scope 3.9 Acheminement en aval	17	2 646	1 346	-	-	11 400
Scope 3.10 Transformation des produits vendus	0	-	-	-	-	-
Scope 3.11 Utilisation des produits vendus	6026	-	-	-	-	-
Scope 3.12 Traitement en fin de vie des produits vendus	80	-	-	-	-	-
Scope 3.15 Investissements	0	-	3 908	-	-	-
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation)	16 566	127 035	115 007	1 113	9 436	171 008

Ressources financières et humaines allouées au plan de transition

Le plan de transition climatique fait partie de la stratégie globale de l'entreprise et de la transition du Groupe vers une économie bas-carbone, comme le montre notamment le modèle d'affaires présenté dans l'Introduction du présent DEU. L'information concernant les ressources allouées à la mise en œuvre du plan de transition n'est quant à elle pas disponible à date et sera présentée l'an prochain, comme prévu par la réglementation. Néanmoins, le sous-chapitre 2.2.6 / Taxonomie environnementale témoigne d'ores et déjà de l'étude menée par le Groupe pour identifier les activités qui ont un potentiel durable et les dépenses d'exploitation et d'investissement pertinentes réalisées en 2025, qui participent à l'atteinte des objectifs de décarbonation du Groupe.

Emissions dites « verrouillées »

Les émissions générées par les actifs à long terme, tels que les équipements industriels des métiers, n'ont pas fait l'objet d'un calcul en 2025 sur leurs émissions futures, afin d'évaluer comment elles pourraient compromettre les objectifs climatiques du Groupe. Il est entendu qu'une gestion attentive de ces actifs est cruciale pour éviter les risques financiers ou réglementaires liés à la transition climatique, notamment s'ils deviennent des actifs dits « échoués », c'est-à-dire qu'ils perdent de leur valeur au fur et à mesure de la transition climatique.

Enjeux liés à l'adaptation au changement climatique

En 2024, *Compagnie Chargeurs Invest* avait initié une démarche structurée visant à identifier et évaluer les aléas climatiques susceptibles d'entraîner des risques physiques pour l'entreprise et ses métiers. L'analyse, réalisée par un cabinet de conseil indépendant, spécialisé dans les risques climatiques, couvre désormais 60 sites du Groupe (inclusion de l'usine suisse de Senfa

Cilander en 2025), incluant les sites de production, de distribution, les bureaux et les agences commerciales. Conformément aux exigences de la CSRD, cette évaluation permet de prioriser les sites les plus exposés pour mettre en place les actions nécessaires pour renforcer leur adaptation (mécanismes d'alerte, sensibilisation des équipes, plan d'évacuation, mise en protection des équipements stratégiques, etc.).

Ces évaluations des risques climatiques couvrent les 11 aléas suivants communément considérés :

- **Risques chroniques** : exposition au froid intense, variabilité des températures, modification des régimes de précipitations ;
- **Risques aigus** : vagues de chaleur, glissements de terrain, feux de forêt, inondations fluviales, sécheresse, tempêtes, précipitations extrêmes, inondations côtières.

Ces risques, qu'ils soient aigus (événements soudains) ou chroniques (tendances de long terme), ont été évalués à partir des données climatiques des 70 dernières années et des meilleurs modèles climatiques disponibles à date ⁽¹⁾. La méthodologie d'évaluation de ces risques tient compte à la fois de la probabilité et de l'intensité des événements climatiques extrêmes. De plus, ces projections des risques aux horizons 2030, 2040 et 2050 ont été réalisées pour trois scénarios climatiques définis par le GIEC, allant du plus optimiste au plus pessimiste : transition « ordonnée » (scénario SSP1-2.6), transition « désordonnée » (SSP2-4.5) et scénario de monde à effet de serre (SSP5-8.5).

En 2024-2025, les deux aléas climatiques présentant le plus de risque pour les sites de *Compagnie Chargeurs Invest* sont :

- Les tempêtes sévères (26 % des sites de production à risque sévère) ;
- Les précipitations extrêmes (21 % des sites de production à risque sévère).

1) Le CMIP6 est la plus récente phase de collaboration dans le cadre du Projet d'inter-comparaison de modèles couplés (CMIP). Les données du CMIP6 sont les plus récentes données de modèles climatiques mondiaux disponibles. Scientifiquement robustes, ces données constituent la base des rapports d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et ont servi notamment à l'élaboration de son 6ème rapport d'évaluation (2021-2023).

D'autres aléas présentant un risque significatif sont l'inondation fluviale, avec un site de production à risque extrême (aucun site de production à risque sévère), ainsi que la sécheresse et la modification des régimes de précipitation, avec un site de production à risque extrême en 2050 pour chaque.

Dans le scénario d'émissions pessimiste du GIEC, on constate que l'exposition à ces risques tend à croître dans le futur : ainsi les sites qui sont à risque sévère pour les précipitations extrêmes en 2024 sont, à partir de 2030, soit à risque sévère, soit à risque extrême pour ce même aléa. Les tempêtes font exception à cette règle, avec l'un des sites de production qui est considéré comme à risque sévère jusqu'en 2030, qui ne l'est plus à l'horizon 2050.

Le tableau ci-dessous représente l'exposition des sites de production de *Compagnie Chargeurs Invest* à ces cinq risques :

Pourcentage de sites de production à risque ⁽¹⁾	Risque Sévère			Risque Extrême		
	2025	2030	2050	2025	2030	2050
Tempêtes	26 %	26 %	21 %	0 %	0 %	0 %
Précipitations extrêmes	21 %	16 %	16 %	0 %	5 %	5 %
Sécheresse	11 %	11 %	5 %	0 %	0 %	5 %
Inondations fluviales	0 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Modification des régimes de précipitation	0 %	0 %	37 %	0 %	0 %	5 %

(1) Le tableau ci-dessus indique le pourcentage de sites de production exposés à un risque sévère ou extrême pour les 5 aléas climatiques les plus critiques pour *Compagnie Chargeurs Invest*. Les projections futures présentées se basent sur le scénario pessimiste (SSP5-8.5). Les scores de risque sont basés sur une échelle de 1 à 5, où 4 représente un risque sévère, et 5 un risque extrême. En 2025, le site de Senfa Cilander à Lützelflüh (Suisse) a été intégré à l'étude.

En 2025, le Groupe a étendu cette évaluation à ses fournisseurs les plus stratégiques et critiques ⁽¹⁾ afin de partager cette information avec les équipes Achats et mettre en œuvre des actions en vue de réduire la vulnérabilité de la chaîne de valeur de l'entreprise. Ces informations pourront également être partagées avec les fournisseurs, afin de les aider à se protéger contre les aléas les plus à risque.

L'analyse couvre 57 sites de fournisseurs, sur les 69 fournisseurs stratégiques et critiques identifiés par le Groupe en 2025 ⁽²⁾. Les 12 fournisseurs exclus de cette analyse sont ceux pour lesquels les informations de géolocalisation ne sont pas disponibles à ce stade. Les deux risques principaux pour ces localisations sont les inondations fluviales et les tempêtes, avec des sites exposés à un risque extrême pour ces aléas. Les autres aléas pour lesquels certaines de ces localisations sont à risque sont les précipitations extrêmes et les vagues de chaleur. Chacun de ces 4 aléas peut avoir des répercussions sur nos chaînes d'approvisionnement.

Le tableau ci-dessous montre l'exposition de ces 57 localisations face à ces deux risques :

Pourcentage de sites de fournisseurs stratégiques et critiques à risque ⁽¹⁾	Risque Sévère ou Extrême		
	2025	2030	2050
Inondations fluviales	32 %	32 %	32 %
Tempêtes	47 %	47 %	49 %

(1) Le tableau ci-dessus indique le pourcentage de sites de fournisseurs exposés à un risque sévère ou extrême pour les 2 aléas climatiques les plus critiques pour cet échantillon. Les projections futures présentées se basent sur le scénario pessimiste (SSP5-8.5). Les scores de risque sont basés sur une échelle de 1 à 5, où 4 représente un risque sévère, et 5 un risque extrême.

2.2.1.2 Plan de transition (E1-1) et Politiques (E1-2)

Conformément à la politique environnementale du Groupe, qui identifie la lutte contre le changement climatique comme l'un de ses trois piliers structurants, l'ambition climatique du Groupe d'ici à 2030 repose sur trois piliers, alignés avec l'attente du régulateur :

- **L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre**, comprenant la définition d'indicateurs et d'objectifs de réduction des émissions à l'échelle du Groupe, calculées selon le cadre

méthodologique du « GHG Protocol », sur l'ensemble de la chaîne de valeur ⁽³⁾ ;

- **L'adaptation du modèle d'affaire lié aux enjeux de transition et aux risques physiques** liés au changement climatique, afin d'anticiper ses effets et de renforcer la résilience des activités du Groupe ;
- **L'optimisation de la consommation énergétique**, dans le but de promouvoir une consommation efficiente et de moins en moins carbonée.

1) Les fournisseurs stratégiques sont les fournisseurs de rang 1 ayant le plus fort poids, tant en valeur d'achats de biens et services qu'en contribution aux émissions de Scope 3. Les fournisseurs 'critiques' sont ceux dont les produits/services sont indispensables à la continuité des activités.

2) Sur le périmètre Museum Studio (D&P et Leach), Chargeurs PCC, Luxury Fibers et Novacel.

3) Les émissions de gaz à effet de serre sont classées en trois scopes selon le GHG Protocol. Le Scope 1 regroupe les émissions directes issues des sources possédées ou contrôlées par l'entreprise, comme la combustion de carburants dans ses installations et véhicules. Le Scope 2 concerne les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée. Enfin, le Scope 3 couvre l'ensemble des autres émissions indirectes tout au long de la chaîne de valeur, qu'il s'agisse des achats de matières premières, du transport, de l'utilisation ou de la fin de vie des produits vendus.

Le cœur du plan de transition réside dans la trajectoire de décarbonation du Groupe, c'est-à-dire le plan de réduction progressive des émissions de GES exprimé en valeur absolue. *Compagnie Chargeurs Invest* s'inscrit dans l'ambition d'une réduction des émissions de CO₂ inspirée des principes scientifiques de la méthode SBTi ⁽¹⁾ *Well-below 2°C* et aligné sur l'Accord de Paris.

À horizon 2050, le Groupe se fixe une ambition de Net Zéro, entendue comme une trajectoire transectorielle de réduction des émissions de l'ensemble des gaz à effet de serre à l'échelle de l'organisation. Cette trajectoire repose sur des objectifs intermédiaires de réduction des émissions de GES fixés à l'horizon 2030, par rapport à l'année de référence 2022, correspondant à une réduction de 42% des émissions de Scope 1 et 2 et de 25% des émissions de Scope 3.

Par ailleurs, comme le changement climatique est susceptible d'affecter les coûts d'exploitation, la valeur des actifs, la compétitivité de certaines activités ainsi que l'accès au financement (i.e. risques de transition), le Groupe prévoit toujours un volet d'analyse complémentaire qui fera l'objet de travaux approfondis sous deux ans.

Objectifs pour 2026

- **Poursuivre la réduction des émissions liées à l'énergie** des Scopes 1 et 2, notamment en s'engageant dans une démarche d'amélioration continue à l'instar de l'approche normée ISO 50001 ;
- **Accompagner les fournisseurs stratégiques** et critiques pour les émissions relevant du Scope 3 Achats ;
- **Soutenir les clients dans la réduction de leurs émissions** grâce aux offres de produits et services plus durables du Groupe ;
- **Développer le travail de R&D et d'innovation**, pour aller plus loin dans l'efficacité des processus et la transformation du modèle d'affaires.
- **Mettre en place des plans d'adaptation pour les sites évalués comme prioritaires par les métiers**, en fonction du niveau de risque et de l'importance opérationnelle et stratégique des sites pour les métiers ;
- **Réaliser (dans les deux ans) une analyse de résilience au risque financier de transition**, et adapter le plan d'action du Groupe.

2.2.1.3 Actions en matière d'atténuation - Focus 2025 (E1-3)

Les leviers de décarbonation représentent les actions que le Groupe envisage de mettre en place pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'ordre de grandeur de leur impact respectif sur la trajectoire de décarbonation est traduit dans le diagramme en cascade ci-dessous, qui reflète toujours en 2025 l'état actuel des évaluations calculées par levier d'action avec les métiers. Pour certains leviers, les estimations de réduction s'appuient sur des hypothèses qui nécessiteront d'être affinées en 2026.

Actions transversales d'atténuation

- Assurer l'appropriation collective du plan de transition climatique et du nouvel outil sélectionné pour le suivi du bilan carbone et de l'avancement de la trajectoire définie.
- Structurer et déployer la nouvelle procédure bilan carbone, adaptée à l'évolution de la vision stratégique du Groupe. Alors que la procédure historiquement en place reposait sur un calcul majoritairement centralisé à la maison-mère, la nouvelle procédure formalise un modèle plus décentralisé, fondé sur une implication accrue des métiers dans le calcul, l'analyse et le pilotage de leur propre empreinte carbone, tout en garantissant un cadre méthodologique commun, la cohérence des hypothèses et la consolidation Groupe ;
- L'amélioration continue des méthodes de calcul et de suivi interne pour affiner et fiabiliser le calcul du bilan carbone du Groupe. Pour mémoire, le Groupe est historiquement engagé à convertir autant que possible les données opérationnelles de ses métiers en empreinte carbone. Cette démarche repose sur le développement d'une approche spécifique à chaque métier ;
- L'actualisation de l'empreinte carbone, en particulier le périmètre Achats de Chargeurs PCC et Luxury Fibers et Novacel ainsi que l'intégration du bilan carbone complet de Museum Studio, et d'une première estimation des émissions liées aux achats de biens et services pour Senfa-Cilander et une partie de Personal Goods ;
- Engager les métiers dans le calcul et l'analyse de leur propre empreinte carbone, afin de renforcer leur compréhension des postes d'émissions et des leviers de réduction associés. Initiée cette année, cette évolution marque un passage progressif d'un calcul historiquement centralisé à la maison-mère vers une responsabilisation accrue des entités opérationnelles ;
- La mise à jour de la procédure interne pour suivre la bonne mise en œuvre de la Charte des Achats responsables par les fournisseurs et prestataires via des indicateurs de performance, notamment sur le suivi de leur engagement climatique.

Actions d'atténuation des émissions de Scope 1&2

- Investir dans la production d'énergie renouvelable sur les sites industriels lorsque la solution est pertinente sur le plan économique et environnemental ;
- La modernisation des systèmes de mesure de la consommation qui se généralisent progressivement dans les sites industriels ;
- L'investissement industriel et la maintenance, afin de remplacer les équipements obsolètes par des unités moins énergivores ;
- L'installation de systèmes de récupération de chaleur ;
- L'optimisation des contrats de fourniture d'énergie, garantissant un juste prix pour les sites de *Compagnie Chargeurs Invest* et, dans certains cas, pour des fournisseurs bénéficiant de contrats-cadres ;
- La poursuite des études de faisabilité concernant des projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur les sites industriels.

¹⁾ La Science-based targets Initiative (SBTi), fondée en 2015 par le World Resources Institute (WRI), le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations Unies et le World Wide Fund for Nature (WWF), s'est donné pour mission de « développer des standards, des outils et des orientations permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) conformes à ce qui est nécessaire pour maintenir le réchauffement de la planète en deçà de niveaux catastrophiques et atteindre l'objectif du zéro net d'ici 2050 au plus tard » (soit 5% de baisse des émissions par an).

Énergies renouvelables et mécanismes de marché

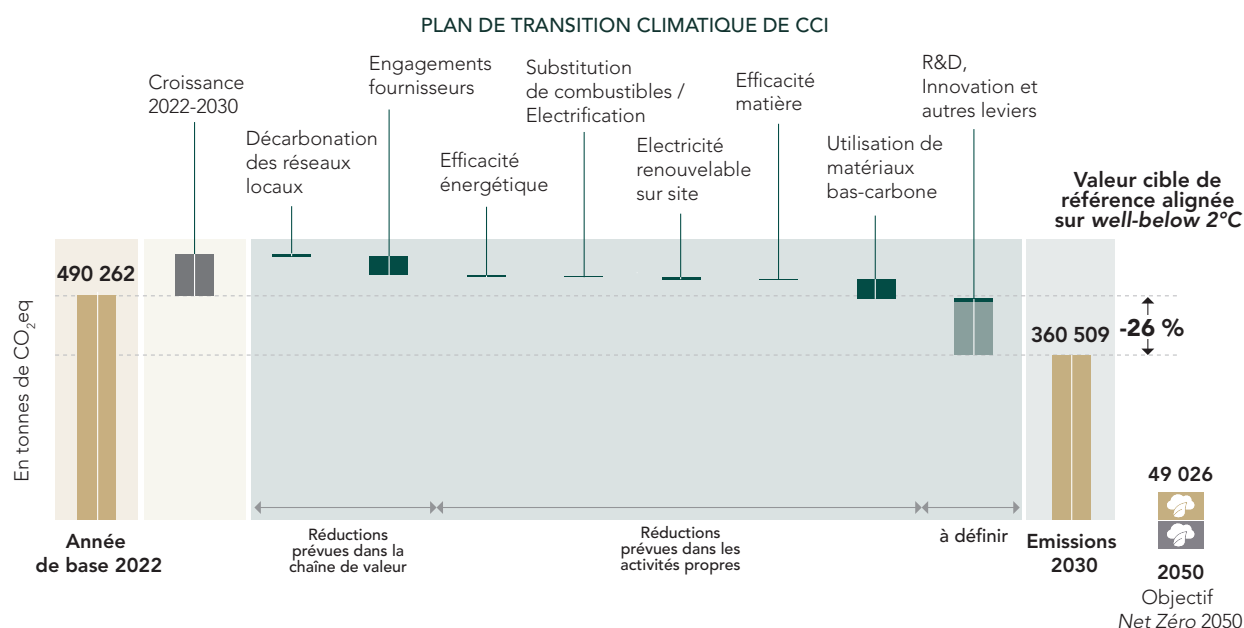
Concernant les énergies renouvelables, la production et consommation d'énergie sur site constitue un des leviers prioritaires du Groupe. Sachant que les outils de marché, tels que les Garanties d'Origine (GO) ou les *Power Purchase Agreements* (PPA) virtuels sont à ce jour de plus en plus critiqués en Europe faute de pouvoir démontrer leur contribution à la décarbonation des réseaux locaux par l'ajout de nouvelles capacités renouvelables (notamment pour l'électricité) ⁽¹⁾, le Groupe fait le choix de privilégier la production d'énergies renouvelables directement sur site quand cela est économiquement pertinent, ce qui permet aussi une sécurité d'approvisionnement à long terme et une stabilité des prix.

Le recours à ces mécanismes de marché n'est toutefois pas totalement exclu pour l'électricité (Scope 2) et le gaz (Scope 1), en particulier s'ils font l'objet de contrats d'achat d'énergie à long terme qui donnent accès à une énergie verte certifiée, à un prix prédéfini. Le cas échéant, *Compagnie Chargeurs Invest* visera à maximiser l'impact réel de ces contrats en recherchant une cohérence géographique entre les installations productrices et ses opérations (même pays ou région interconnectée) et une cohérence géographique et temporelle entre production et consommation d'électricité pour le Scope 2.

2.

Actions d'atténuation des émissions de Scope 3

- Viser à ce qu'au moins 30 % des fournisseurs-clés du Groupe (fournisseurs représentatifs en termes de volume d'émissions liées aux achats) s'aligne sur un objectif de réduction des émissions de GES, selon une trajectoire si possible compatible avec l'Accord de Paris ;
- Travailler avec les éleveurs fournissant la laine utilisée par Luxury Fibers pour améliorer leurs pratiques, réduire le facteur d'émission de la laine produite tout en affinant progressivement la précision des mesures d'émissions ;
- Inclure des critères environnementaux dans le choix des nouveaux fournisseurs et prestataires et dans les réunions de suivi commerciales et techniques ;
- Développer l'écoconception afin de réduire les besoins en matières premières et augmenter la part des matières recyclées dans les produits du Groupe ;
- Réduire la distance de transport entre les sites de production et de stockage et distribution et poursuivre l'optimisation des chargements ;
- Poursuivre le pilotage de groupes de travail internes par métier, si possible avec l'appui d'experts, afin d'explorer toutes les solutions de décarbonation du Scope 3, largement majoritaire dans l'empreinte carbone de *Compagnie Chargeurs Invest*.



Note importante : *Compagnie Chargeurs Invest* inscrit dans l'ambition d'une réduction des émissions de CO₂ inspirée des principes scientifiques SBTi Well Below 2° C. L'attention des parties prenantes est attirée sur le fait que, compte tenu du fort profil de croissance des actifs consolidés du Groupe, l'ampleur des réductions de court terme impliquerait une diminution de 26 % des émissions de GES d'ici à 2030. En l'état des technologies et modèles économiques viables disponibles, les initiatives efficaces économiquement et environnementalement identifiées avec les plateformes métiers peuvent représenter un maximum de 10 à 13 % de réduction à cet horizon, c'est-à-dire près de la moitié du chemin supposé par la trajectoire, hors croissance et acquisition. Dans le cadre de sa stratégie d'amélioration de réduction continue de ses émissions, *Compagnie Chargeurs Invest* mènera, année après année, la revue des initiatives viables à même de venir compléter l'autre moitié de baisse des émissions sous réserve de la disponibilité et du caractère adéquat des leviers identifiants.

1) Selon le protocole GHG, qui est actuellement la norme de référence pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de GES provenant d'activités dans les secteurs privé et public, les outils de marché peuvent être utilisés pour réduire les émissions du Scope 2, dans le cadre du « programme de réduction des émissions » et en respectant la méthode de déclaration dites « basée sur le marché ». Toutefois, il faut rappeler que les entreprises doivent obligatoirement déclarer les émissions du Scope 2 selon les deux méthodes, « basée sur le marché » et « basée sur la localisation ». Cette dernière est la méthode la plus courante et reconnue car elle se fie à la réalité physique des flux d'énergie produits et consommés.

Actions spécifiques des métiers

Museum Studio

La prise en compte des enjeux climatiques constitue une priorité stratégique pour Museum Studio et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses cadres de management, ainsi que des outils permettant d'intégrer le climat au cœur des activités de conception et de pilotage de projets.

En 2025, Museum Studio a formé l'ensemble de ses entités à l'établissement et à la mise à jour de son bilan carbone spécifique métier, afin de couvrir les postes significatifs d'émissions, principalement à partir des données opérationnelles. Ce bilan carbone inclut désormais aussi le Scope 3 aval, correspondant aux émissions liées à l'usage des projets livrés (lorsque le poste « énergie » figure explicitement dans le cahier des charges) et liées aux infrastructures gérées en propre (Grand Palais Immersif). En 2026, Museum Studio prévoit d'élaborer une feuille de route à horizon 2030 afin de réduire ses postes majeurs d'émissions et de contribuer activement au plan de transition climatique du Groupe. Dans un contexte de croissance soutenue, Museum Studio travaillera également à définir des indicateurs de performance en intensité, permettant de refléter les efforts de ses équipes en faveur de la décarbonation du secteur.

À ce titre, Museum Studio UK, une des entités clés du métier, mène un travail remarquable : basée à Londres, l'équipe qui conçoit et pilote des projets, se dote progressivement de méthodes permettant à ses clients de suivre et tester l'impact carbone de leurs projets au fil de leur évolution. En comparant de manière transparente différentes options, cette approche permet de privilégier, lorsque cela est pertinent, les solutions à plus faible intensité carbone, sans compromettre la qualité créative ni la faisabilité opérationnelle. L'approche repose sur l'intégration d'un indicateur d'empreinte carbone directement dans l'outil de modélisation Building Information Modeling (BIM) et dans les outils de planification d'exécution, afin de fonder les décisions sur des données objectives à chaque étape du projet. Cette démarche est en cours de mise en œuvre dans le cadre de la conception de l'exposition prévue pour la réouverture du Musée national de Finlande. Parallèlement, les équipes de Museum Studio UK réalisent une analyse carbone rétrospective du projet du Musée archéologique d'Al Ain, à des fins de benchmark interne, afin d'alimenter les futures stratégies de conception bas carbone. Enfin et en complément, un programme structuré de formation à la culture climatique a été déployé auprès des équipes de design de Museum Studio UK, afin de renforcer une compréhension commune des enjeux carbone et des principes de conception durable. Cette démarche garantit l'intégration cohérente du climat à toutes les étapes et dans toutes les disciplines : narrations conceptuelles, développement des designs 2D/3D, gestion de projet, achats, ou encore maîtrise d'ouvrage déléguée. La durabilité devient ainsi un levier pleinement intégré au quotidien de l'entité, certifiée ISO 14001 sur l'ensemble de ses missions potentielles.

Toujours au Royaume-Uni, une autre entité de Museum Studio, Leach – spécialiste de l'impression grand format et des dispositifs graphiques – a poursuivi en 2025 l'adaptation de sa chaîne logistique aux enjeux environnementaux grâce à l'optimisation des itinéraires de livraison et au transfert de plus de 50 % des approvisionnements en structures aluminium de la Chine vers l'Espagne. Dans le même esprit, Skira – présente en France et en Italie et historiquement spécialisée dans l'édition d'ouvrages d'art – a mis en place un suivi mensuel des coûts et des volumes de transport afin d'optimiser les flux logistiques et de réduire la fréquence des expéditions. Ces actions ont permis de faire passer la part des coûts de transport de 5,3 % à 3,6 % du chiffre d'affaires mensuel en 2025. Les transports routiers et maritimes sont privilégiés et l'optimisation du chargement des conteneurs est menée en collaboration avec les distributeurs. Skira privilégie également les solutions d'impression locales, y compris en Chine pour la distribution asiatique.

Chargeurs PCC

Dans le cadre du renforcement de sa démarche climatique, Chargeurs PCC a engagé en 2025 une structuration renforcée de son pilotage du bilan carbone. Cette dynamique s'est notamment traduite par le recrutement d'un ingénieur dédié aux enjeux carbone, chargé d'accompagner la montée en maturité méthodologique du métier et d'améliorer la robustesse des données environnementales.

Ce renfort permet d'affiner les méthodologies de calcul, en particulier sur le Scope 3, de fiabiliser et d'harmoniser les données d'activité issues des systèmes opérationnels, et de renforcer la traçabilité des hypothèses retenues. Un travail spécifique est mené pour améliorer la qualité et la couverture des données physiques, en lien étroit avec les équipes industrielles et achats.

Par ailleurs, Chargeurs PCC a engagé une démarche proactive auprès de ses fournisseurs, visant à améliorer la transparence et la disponibilité des données amont, à sensibiliser les partenaires aux enjeux carbone et à intégrer progressivement ces dimensions dans les échanges et processus achats. Cette approche contribue à une meilleure compréhension des principaux postes d'émissions du métier et à l'identification de leviers de réduction pertinents à l'échelle de la chaîne de valeur.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une trajectoire de professionnalisation continue du *reporting* carbone, permettant à Chargeurs PCC de disposer d'une vision plus précise de ses émissions, d'en améliorer la comparabilité dans le temps et de soutenir la mise en œuvre de plans d'action de décarbonation.

De plus, la poursuite du plan de modernisation des sites industriels de Chargeurs PCC s'est traduite par des avancées significatives en matière d'efficacité énergétique et de réduction de l'empreinte carbone. Sur le site historique de Lainière de Picardie, les investissements engagés depuis 2024 ont porté leurs premiers effets et se sont poursuivis début 2025 avec l'intégration de nouveaux équipements plus performants. Les nouvelles machines installées, notamment celles intégrant la technologie de thermofixation, offrent des cadences accrues tout en réduisant la consommation énergétique par unité produite. Par ailleurs, la mise en service de deux nouvelles laveuses permet une diminution notable des consommations d'énergie et d'eau par rapport aux équipements précédents.

Dans une logique de rationalisation des moyens thermiques, l'ancienne chaudière de 10 tonnes, plus énergivore, a été remplacée par une chaudière de 5 tonnes, mieux dimensionnée aux besoins du site. Si des ajustements techniques ont différé son fonctionnement optimal, la mise en pleine capacité est prévue au premier trimestre 2026. En complément, des travaux d'isolation ciblés sur les points singuliers, notamment à proximité des rames, contribuent à limiter les pertes thermiques et à améliorer l'efficacité globale des installations.

À l'international, les sites de production poursuivent des trajectoires adaptées à leurs contextes locaux. Au Bangladesh, la consommation énergétique est restée stable, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent, en attendant l'installation prévue en 2026 d'une nouvelle machine de type « double dot », plus efficiente. Au Brésil, un projet structurant de transition énergétique est engagé depuis 2024 : après une phase de benchmark et d'études approfondies, les procédures et documentations associées seront finalisées d'ici mars 2026. En parallèle, un nouvel accord d'approvisionnement en gaz naturel a été conclu, permettant d'abandonner l'utilisation de combustibles liquides. Cette évolution se traduit par une réduction estimée de 15 à 20 % des émissions de CO₂, tout en générant un avantage économique.

Enfin, dans la continuité de sa démarche de décarbonation, Chargeurs PCC prévoit le recours à une électricité d'origine renouvelable sur le site de CPCM China à compter de 2026, via la sélection d'un nouveau fournisseur d'énergie durable. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une stratégie globale visant à moderniser les infrastructures industrielles, fiabiliser les performances énergétiques et accompagner durablement la transition environnementale du Groupe.

Luxury Fibers

Le programme NATIVA™ Regen travaille directement avec les exploitations agricoles afin de réduire les impacts environnementaux potentiels inhérents à l'activité et aussi d'améliorer la productivité, soutenu par un partenariat de longue date entre Luxury Fibers et l'Institut National de Recherche Agronomique d'Uruguay (INIA).

Dans le cadre de ces travaux, Luxury Fibers se charge de calculer l'empreinte carbone des fermes qui participent au programme NATIVA Regen, afin d'identifier les principales sources d'émissions de carbone et d'agir en conséquence.

En 2025, des évaluations génomiques des béliers ont été réalisées pour établir un référentiel des profils d'émissions des fermes. Le mérite génétique a été exprimé en *Expected Progeny Difference* (EPD) sur plus de 14 traits, dont l'ingestion alimentaire, l'efficacité alimentaire (RFI) et les émissions de méthane. Des échantillons de « béliers de référence » ont été analysés, et les agriculteurs reçoivent des résultats moyens d'EPD comparés au « Glencoe Ultrafine Nucleus » (NUG de CRILU), à des reproducteurs commerciaux ainsi qu'aux autres participants du programme. Cela crée un cadre permettant de guider à la fois les gains de productivité et la réduction de l'impact environnemental.

Ces informations orientent les éleveurs dans la sélection et l'acquisition de béliers présentant un impact environnemental réduit.

Senfa Cilander

SENFÀ CILANDER est constituée de deux entités industrielles complémentaires : SENFÀ CILANDER France, spécialisée dans l'enduction en phase aqueuse, et SENFÀ CILANDER Suisse, dont l'outil industriel permet l'enduction en phase solvant et silicone. Au regard de ses activités à composante chimique, l'entreprise accorde une attention particulière à ses impacts environnementaux et sociaux, ainsi qu'aux externalités négatives potentielles liées à sa production. L'évaluation et le suivi des consommations énergétiques des deux usines ont permis d'identifier plusieurs leviers d'actions visant à réduire à la fois les coûts énergétiques et l'empreinte environnementale :

- L'installation de compteurs à impulsion pour le gaz et l'électricité pour mieux identifier les sources de dispersion énergétique et d'en limiter les effets ;
- L'optimisation de l'utilisation des chaufferies au gaz ;
- Le remplacement d'un compresseur.

Afin d'aller plus loin dans cette démarche, le site français a mandaté l'organisme Énergies Alsaciennes pour réaliser une étude de faisabilité de raccordement au réseau de chaleur de Sélestat.

Réalisée en décembre 2025, cette étude met en évidence qu'un tel raccordement permettrait une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Personal Goods

Sur le site de Cambridge Satchel, à Leicestershire au Royaume-Uni après un examen complet des consommations énergétiques, la modernisation de l'éclairage dans les ateliers a permis de réduire la consommation d'électricité de 65% (de 8 000 £ à 2 800 £ par mois) entre mi 2024 et 2025. L'électricité est désormais achetée avec un contrat d'énergie verte.

De son côté, Fournival Altesse, site français de broserie a décidé d'utiliser deux transporteurs locaux pour effectuer les navettes bi-hebdomadaires vers l'entrepôt logistique de son principal client, contribuant ainsi à économiser l'énergie.

Novacel

En 2025, Novacel renforce son engagement pour la transition écologique, aligné avec la feuille de route climat du Groupe. Neuf engagements structurent désormais ses actions environnementales, sociales et éthiques pour une meilleure visibilité auprès de ses clients, collaborateurs et autres parties prenantes.

Sur le site de Déville, une stratégie de décarbonation est déployée, visant à réduire la consommation de gaz via des investissements ciblés sur les lignes de production et l'infrastructure énergétique. Parmi les avancées, un incinérateur innovant, combinant deux technologies à faible consommation énergétique, traite désormais les solvants non réutilisables.

La gamme OXYGEN, dédiée aux films adhésifs à faible empreinte environnementale, connaît une croissance remarquable (+92 % de volumes vendus). Elle intègre des matériaux à faible impact carbone, comme le polyéthylène recyclé et des matières végétales, ainsi que la technologie brevetée Lean, qui réduit la densité des films sans compromettre leur épaisseur. Cette gamme contribue à la réduction des émissions de scope 3, de 11% pour la gamme recyclée et jusqu'à 80% pour la gamme Végétal +. Novacel actualise l'empreinte carbone de ses produits avec l'outil « TACK tool » de l'AFERA.

Novacel garantit la qualité et la traçabilité de ses matériaux grâce à des certifications strictes (Plastica Seconda Vita, ISCC+), renouvelées en 2025 et reconferme son évaluation RSE auprès d'EcoVadis.

Enfin, l'entité poursuit ses travaux sur la fin de vie des films adhésifs, avec le démarrage de nouveaux partenariats internationaux destinés à structurer les filières de recyclage et à améliorer la qualité actuelle des matières recyclées.

2.2.1.4 Indicateurs et cibles (E1.4)

Indicateurs clés de performance	Objectif 2030	2024	2025	2025 Sans Novacel
Emissions de Scope 1 & 2 (tCO ₂ eq) ⁽¹⁾	- 42 %	41 029	41 186	14 782
Emissions de Scope 3 (tCO ₂ eq) ⁽¹⁾	- 25 %	440 353	399 523	254 920
Emissions de GES totales (tCO ₂ eq) ⁽¹⁾	- 26 %	481 382	440 709	269 702
Fournisseurs stratégiques engagés pour le climat (%) ⁽²⁾	30 %	4%	14 %	7 %

(1) Objectifs de réduction par rapport à l'année de référence 2022.

(2) Périmètre Groupe en objectif, mais en 2025, cette performance est calculée sans Museum Studio, ni Personal Goods. Voir les sous-chapitres 2.4.1 / Conduite des affaires et 2.6 / Note méthodologique pour plus de détails sur la définition des fournisseurs stratégiques et critiques et la qualification d'un fournisseur engagé pour le climat.

2.2.1.5 Actions liées à l'adaptation au changement climatique - Focus 2025 (E1.3)

Suite au travail d'évaluation des risques climatiques mené l'an passé pour les sites gérés en propre par les métiers du Groupe, une nouvelle étape a été réalisée en 2025 en conduisant une évaluation de ces risques pour les sites des fournisseurs stratégiques et critiques du Groupe, soit un ensemble d'une cinquantaine d'entreprises implantées sur tous les continents.

Les deux aléas qui présentent les niveaux d'exposition les plus élevés sont l'aléa d'inondation fluviale et l'aléa de tempêtes sévères. En comparant deux horizons temporels — la référence historique (situation actuelle) et 2050 sous le scénario SSP 5-8.5 ⁽¹⁾ (situation pessimiste également appelée « *hot-house world* ») — le nombre de sites présentant au moins un niveau de risque Severe pour l'aléa d'inondation fluviale et pour l'aléa de tempêtes devrait également augmenter au fil du temps.

En plus de ces deux risques, un tiers des installations sont exposées à des niveaux de risque Sévère associés aux vagues de chaleur, notamment dans le sous-continent indien.

Actions spécifiques des métiers

Chargeurs PCC

Face à l'intensification des aléas climatiques et à leurs impacts potentiels sur ses activités industrielles, Chargeurs PCC a engagé des actions concrètes visant à renforcer la résilience de ses sites. Sur le site de Lainière de Picardie BC SAS en France, des travaux d'isolation ciblés ont été réalisés sur plusieurs points singuliers, notamment au niveau des réseaux de tuyauterie, afin d'améliorer la performance thermique des installations. Le dispositif de gestion de l'eau a également été renforcé avec la sécurisation d'un bassin dédié à l'extinction incendie et la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales, permettant en cas d'incendie de recourir à de l'eau industrielle et pluviale et ainsi de limiter les risques de pollution. La capacité de stockage d'eau a été significativement augmentée par l'ajout de quatre réservoirs, incluant deux citernes souples de 240 m³ et deux de 360 m³, portant la capacité totale à 1 200 m³ pour la lutte contre l'incendie. Les ateliers de tricotage et d'ourdissage ont été climatisés afin de garantir une température constante et une meilleure qualité de l'air, renforçant à la fois la performance industrielle et le confort des équipes.

En Argentine, les actions d'adaptation se sont concentrées sur l'amélioration du bien-être au travail face aux épisodes de chaleur. Des travaux complémentaires sont programmés à l'horizon 2026.

Dans la zone de tissage : suite à l'amélioration de l'humidité et de la température via une lubrification renforcée, il est désormais étudié d'intégrer de nouvelles machines au plan de climatisation. La mise à jour des systèmes de chauffage électrique est nécessaire pour prévenir l'accumulation de poussière. Pour la ventilation, l'installation de systèmes d'extraction d'air chaud au niveau du sol et l'ajout de ventilateurs pour optimiser la circulation de l'air dans les espaces ouverts.

Au Brésil, les actions menées visent à réduire les risques liés aux conditions de travail en environnement chaud et à améliorer le confort thermique dans les ateliers. L'installation de protections latérales contribue à limiter l'accumulation de chaleur à l'intérieur des bâtiments, tandis que la création d'ouvertures favorisant l'éclairage naturel et la ventilation améliore les conditions de travail et réduit la dépendance aux équipements électriques, renforçant ainsi la résilience du site face aux effets du changement climatique.

Luxury Fibers

NATIVA intègre la question de l'adaptation au changement climatique dans ses programmes d'agriculture et d'élevage régénératifs, via un accompagnement des éleveurs. L'objectif est d'améliorer le fonctionnement des écosystèmes tout en maintenant une productivité sur le long terme. Cette approche concerne plus directement les fermes qui sont parties prenantes du programme Nativa Regen, lequel prévoit des diagnostics initiaux réalisés à l'échelle des exploitations et un suivi continu d'indicateurs environnementaux spécifiques (notamment relatif à l'état des sols, la biodiversité, la disponibilité de l'eau et les émissions de gaz à effet de serre). L'analyse de ces indicateurs permet d'élaborer des plans d'amélioration personnalisés qui favorisent des pratiques telles que le pâturage adaptatif avec la gestion de la couverture des sols, et l'amélioration des habitats, contribuant à des sols plus sains, à une meilleure rétention de l'eau et à une plus grande stabilité des écosystèmes.

Novacel

Les usines européennes de Novacel disposent de procédures de continuité de l'activité en cas d'événements climatiques ou géologiques extrêmes (tremblement de terre, inondation, incendie, etc.). Elles ont été toutes testées en 2025.

Des investissements ou des actions additionnelles sont à l'étude sur les sites de production (France, Italie et Etats-Unis) afin de limiter les impacts négatifs induits par le changement climatique.

2.2.1.6 Indicateur lié à l'adaptation au changement climatique (E1.4)

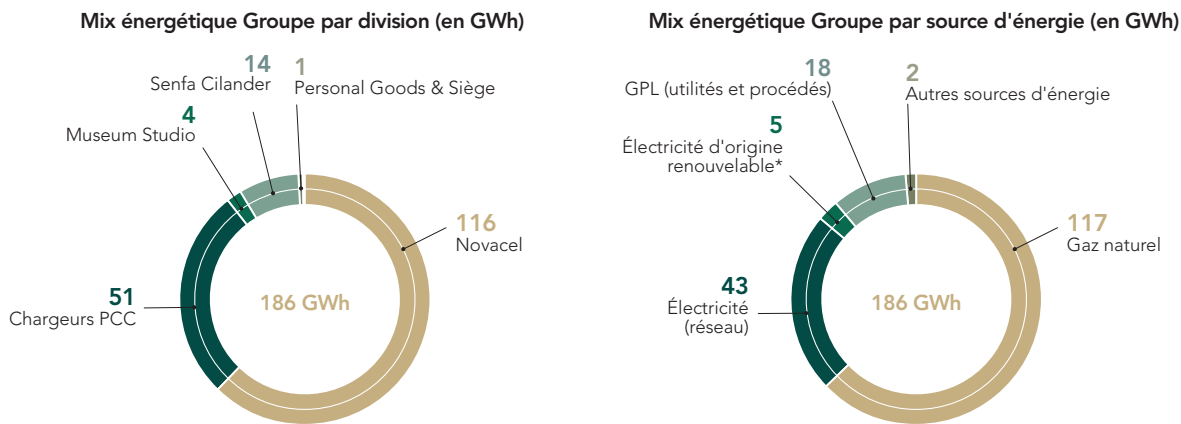
Indicateur de suivi	Objectif 2030	2025	2025 Sans Novacel
Pourcentage des sites de production avec un plan d'action ⁽¹⁾ face aux risques liés au changement climatique, tels que les inondations.	TBD	31 %	25 %

⁽¹⁾ Plan d'action incluant notamment des mécanismes d'alerte, plans d'évacuation, sensibilisation, mise en protection des équipements stratégiques, etc.

1) SSP (Shared Socio-economic Pathways) désigne les trajectoires socio-économiques développées par le GIEC. Le scénario SSP5-8.5 correspond à une trajectoire à fortes émissions, associée à un forçage radiatif de +8,5 W/m² à l'horizon 2100.

2.2.1.7 Indicateurs liés à la consommation énergétique et au mix énergétique (E1-5)

Le Groupe s’est engagé dans une politique d’amélioration continue de sa performance énergétique. Tous les métiers et sites industriels, logistiques et commerciaux sont concernés.



* Inclut l'électricité renouvelable autoproduite et l'électricité achetée avec garanties d'origine.

Consommation d'énergie et mix énergétique		2024	2025	2025 Sans Novacel
1.	Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (MWh)	0	0	0
2.	Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (MWh)	15 076	20 296	1 773
3.	Consommation de combustible provenant du gaz naturel (MWh)	128 382	117 185	48 344
4.	Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (MWh)	0	0	0
5.	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles ⁽¹⁾ (MWh)	44 903	43 358	19 557
6.	Consommation totale d'énergie fossile (en GWh) = somme des lignes 1 à 5	188 361	180 839	69 675
6. bis	Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	98 %	97 %	100 %
7.	Consommation provenant de sources nucléaires ⁽¹⁾ (MWh)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
8.	Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (MWh)	0	0	0
9.	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables ^(1,2) (MWh)	4 300	4 831	331
10.	Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (MWh)	290	458	0
11.	Consommation totale d'énergie renouvelable = somme des lignes 8 à 10	4 590	5 288	331
11. bis	Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	2 %	3 %	0 %
12.	Consommation totale d'énergie (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11) (MWh)	192 951	186 128	70 005

(1) Par défaut, l'électricité provenant du réseau est renseignée dans la catégorie 5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh), même si une partie de l'électricité du réseau provient d'autres sources, notamment nucléaires.

(2) Les quantités renseignées dans cette catégorie correspondent à de l'énergie achetée avec des certificats de garantie d'origine renouvelable uniquement. Il est important de noter que l'achat de ces certificats n'impacte pas le calcul des émissions fondées sur la localisation présenté ci-après.

Intensité énergétique par chiffre d'affaires net	2024	2025	2025 Sans Novacel
Consommation totale d'énergie par chiffre d'affaires net (en MWh/Million d'euros)	265	261	167

2.2.1.8 Émissions brutes de gaz à effet de serre (E1-6)

	2022 référence	2024	2025	2025 Sans Novacel
Émissions de GES du scope 1				
Émissions brutes de GES du scope 1 (tCO ₂ eq)	30 134	29 304	30 459	10 406
Émissions de GES du scope 2				
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (tCO ₂ eq)	12 147	11 725	10 727	4 377
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (tCO ₂ eq)	Non disponible	Non disponible	7 733	4 217
Émissions significatives de GES du scope 3				
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (tCO ₂ eq)	447 981	440 353	399 523	254 920
1. Biens et services achetés (tCO ₂ eq) ⁽¹⁾	406 683	397 967	354 999	231 712
2. Biens d'investissement (tCO ₂ eq) ⁽²⁾			230	230
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2) (tCO ₂ eq)	8 279	7 289	7 508	2 938
4. Transport et distribution en amont (tCO ₂ eq)	9 002	9 000	7 518	3 158
5. Déchets produits lors de l'exploitation (tCO ₂ eq) ⁽²⁾			59	59
6. Voyages d'affaires (tCO ₂ eq)	1 174	2 369	3 385	2 399
7. Déplacements domicile-travail des salariés (tCO ₂ eq) ⁽²⁾			400	400
8. Actifs loués en amont (tCO ₂ eq)				
9. Acheminement en aval (tCO ₂ eq)	18 489	20 000	15 409	4 009
10. Transformation des produits vendus (tCO ₂ eq)				
11. Utilisation des produits vendus (tCO ₂ eq) ⁽²⁾			6 026	6 026
12. Traitement en fin de vie des produits vendus (tCO ₂ eq) ⁽²⁾			80	80
13. Actifs loués en aval (tCO ₂ eq)				
14. Franchises (tCO ₂ eq)				
15. Investissements (tCO ₂ eq)	4 353	3 728	3 908	3 907
Émissions totales de GES				
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (tCO ₂ eq)	490 262	481 393	440 709	269 702
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (tCO ₂ eq)	Non disponible	Non disponible	437 716	269 542

(1) Les émissions liées aux achats de services ne sont comptabilisées que chez Museum Studio en 2025. Pour plus de détails sur les périmètres de chaque poste, voir le sous-chapitre 2.6 / Note méthodologique.

(2) Périmètre restreint à Museum Studio pour ces postes d'émission en 2025.

Intensité des GES par chiffre d'affaires net	2023	2024	2025	2025 Sans Novacel
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (en tCO ₂ eq/millions d'euros)	646	660	618	643
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires net (en tCO ₂ eq/millions d'euros)	Non disponible	Non disponible	614	642

(1) Voir le chapitre 5. Informations financières et comptables pour plus de détails sur le chiffre d'affaires.

Autres indicateurs non reportés à date (E1.7 et E1.8)

A date, le Groupe n'a pas mis en place de projets d'absorption des gaz à effet de serre financés au moyen de crédit carbone (E1.7) et de tarification interne du carbone (E1.8).

2.2.2 POLLUTION

2.2.2.1 Enjeu et ambitions du Groupe

Compagnie Chargeurs Invest, par ses activités de R&D, fabrication et d'assemblage, est amené à utiliser des substances chimiques qui constituent un sujet d'attention du fait de leur impact potentiel sur la santé humaine et l'environnement (manipulation des produits par les collaborateurs, traces sur certains produits finis, pollution potentielle - chronique ou accidentelle), et aussi un risque financier significatif en raison des investissements nécessaires pour réduire et surveiller les polluants.

Ces enjeux sont couverts par la Politique environnement de Compagnie Chargeurs Invest, applicable à l'ensemble des activités du Groupe, qui vise à prévenir, réduire et maîtriser les impacts environnementaux, notamment en matière de pollution de l'air, de l'eau et des sols.

Les deux étapes principalement concernées dans la chaîne de valeur sont les suivantes :

- **Les activités en propre** (R&D, fabrication, production) : émissions de composés organiques volatils (COV), poudres, huiles, carbone, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et soufre, additifs chimiques toxiques (liés aux granulés plastiques), chrome (lié au cuir tanné) ;
- **En amont** - et en aval dans une moindre mesure : déversement accidentel de produits chez les fournisseurs, microplastiques libérés dans l'air par les textiles synthétiques durant leur lavage (par abrasion), déchets de films de process en plastique qui pourraient se retrouver dans la nature une fois utilisés.

Ambition du Groupe d'ici 2030

- **Réduire, voire éliminer si possible, les substances dangereuses**, grâce à une approche d'écoconception des produits et services notamment, par exemple en utilisant des processus sans solvants lorsque c'est possible ;
- **Limiter les émissions et prévenir les incidents environnementaux** grâce à des traitements adéquats et s'assurer de leur efficacité et pertinence par des mesures régulières sur les sites concernés ;
- **S'engager dans une démarche d'amélioration continue** de la gestion environnementale des impacts et risques, via la certification ISO14001.

Objectifs pour 2026

- **Renforcer le suivi des substances chimiques préoccupantes** via un reporting au niveau Groupe tel que demandé par la CSRD. Une réflexion avec les métiers est toujours en cours pour définir une cible de réduction étant donné les verrous technologiques qui existent de toute évidence dans certains secteurs d'activité ;
- **Continuer à développer les objectifs et plans d'actions** spécifiques à chaque métier pour minimiser le risque de pollution de l'air, de l'eau et du sol à toutes les étapes de leur chaîne de valeur.

2.2.2.2 Actions mises en œuvre - Focus 2025

En acteur responsable, le Groupe vise de longue date à être plus ambitieux que la réglementation en réduisant l'utilisation et les rejets des produits chimiques. Tous les métiers sont engagés dans ce travail de Recherche et Développement, en particulier Chargeurs PCC et Novacel grâce aux équipes de leurs laboratoires qui sont aux côtés des équipes opérationnelles sur le terrain.

Par ailleurs, les métiers sont soutenus par les équipes HSE ⁽¹⁾ qui sont très mobilisées pour réduire le risque de pollution, lié au déversement accidentel de substances (colle par exemple). Cela se traduit par des évaluations de risque compte tenu des antécédents,

des audits des sites de production du Groupe et des sites des fournisseurs, et l'amélioration continue des procédés des sites à travers l'investissement dans des structures de traitement des eaux et de l'air par exemple.

En 2025, le Groupe a réalisé les actions spécifiques suivantes :

- Poursuite du travail avec les équipes HSE et R&D de Novacel et Chargeurs PCC sur les pratiques de gestion des produits chimiques, notamment concernant les substances les plus dangereuses, telles que les CMR (Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction).
- Centralisation du reporting du suivi des substances les plus dangereuses dans la plateforme digitale du Groupe.

Actions spécifiques des métiers

Chargeurs PCC

Depuis 2021, Chargeurs PCC déploie une démarche structurée de recherche et développement visant à réduire l'utilisation des substances chimiques, en s'appuyant sur des exigences supérieures aux standards du secteur et en recherchant, chaque fois que possible, l'élimination de certains composants de ses formulations. Cette approche s'inscrit dans un cadre de conformité strict, pleinement aligné avec la réglementation REACH, les guidelines ZDHC et les politiques RSL les plus exigeantes du marché. En collaboration étroite avec ses fournisseurs stratégiques, le métier a progressivement formalisé une Liste des Substances à Usage Restreint (RSL – *Restricted Substances List*), développée et régulièrement mise à jour avec l'appui de partenaires experts reconnus, notamment TÜV SÜD et le laboratoire Hohenstein, ce dernier ayant contribué à la structuration de la version la plus récente de la RSL.

Cette gouvernance est complétée par des campagnes de tests rigoureuses, menées à la fois à la demande des clients et dans le cadre des travaux des laboratoires internes de recherche et développement. Ces analyses couvrent l'ensemble des substances figurant dans les RSL des marques et des différentes régions, incluant notamment les PFAS, le bisphénol et le formaldéhyde. À ce jour, les résultats sont particulièrement solides, avec l'absence de PFAS détectés tant dans les produits finis que dans les eaux de rejet, traduisant un niveau de maîtrise élevé et une exposition considérée comme nulle à ce stade.

Sur le plan opérationnel, cette stratégie se traduit par des actions concrètes sur les sites industriels. En Argentine, certaines résines ont été remplacées par des alternatives permettant de réduire significativement la teneur en formaldéhyde dans les tissus et les formulations, tout en améliorant la stabilité dimensionnelle et les performances fonctionnelles des étoffes. Les formulations fluorées ont évolué vers des solutions moins polluantes et, dans le cadre de l'initiative ZDHC, le site a travaillé avec deux fournisseurs afin de réduire l'utilisation de substances de type antimoine. En Chine, sans modification des procédés industriels, l'optimisation des formulations et du traitement des eaux a permis une amélioration notable de la conformité chimique, avec une progression de 97 % et un taux d'atteinte de 85 % au niveau 3 du référentiel ZDHC.

Chargeurs PCC porte une ambition claire pour répondre à la montée en puissance des exigences liées aux *Restricted Substances Lists*, qu'il s'agisse des référentiels régionaux — notamment ceux de la Californie, où le Groupe accompagne de nombreux clients — ou des RSL spécifiques des maisons de luxe, avec lesquelles le métier travaille en étroite collaboration. En 2025, les efforts de R&D se poursuivent afin de consolider des pratiques de gestion des substances chimiques robustes, cohérentes et reconnues, dans un esprit de transparence et de partenariat durable. Un service dédié à la conformité chimique est mis à disposition des clients à l'adresse : csr@chargeurs-pcc.com.

1) HSE: Health, Safety, Environment, traduit en français par Santé, Sécurité, Environnement

Luxury Fibers

NATIVA vise à réduire les polluants à la fois au niveau des fermes et au niveau des partenaires industriels.

- Au niveau industriel, NATIVA s'appuie sur des exigences appliquées lors des audits des sites partenaires, incluant l'identification et le recensement des sources potentielles de déchets et de pollution (notamment plastiques, cartons, huiles, produits chimiques, pesticides ou carburants). Les partenaires audités doivent disposer d'un plan de gestion des déchets et polluants identifiés, visant à prévenir et limiter les risques de pollution environnementale liés à leurs activités.
- Au niveau des exploitations agricoles, NATIVA encadre l'utilisation d'intrants synthétiques et, grâce au programme NATIVA Regen, les agriculteurs sont encouragés à réduire leur recours aux intrants et en parallèle à passer des intrants synthétiques à des alternatives biologiques.

Senfa Cilander

SENFA CILANDER France et Suisse exercent une activité d'enduction textile soulevant différents enjeux potentiels de pollution. Afin d'anticiper les évolutions réglementaires et de réduire son impact environnemental, SENFA CILANDER a développé en 2025 une gamme de produits sans PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées, dites « polluants éternels »). L'entreprise développe aussi de longue date des solutions sans brome ni antimoine, deux composés traditionnellement utilisés pour l'ignifugation et présentant des risques pour la santé humaine et l'environnement. Ces avancées en Recherche & Développement ont permis de réduire significativement les risques associés aux produits proposés.

2.2.2.3 Indicateurs et cibles

Au vu des principaux risques identifiés, tant pour les équipes que pour l'environnement, le Groupe a défini plusieurs indicateurs clés permettant de contrôler l'impact de l'activité des sites de production.

Indicateurs clés de performance	Objectif 2030	2024	2025	2025 Sans Novacel
Substances préoccupantes achetées pour la production (kg)	TBD	Non disponible	317 697	3
Substances très préoccupantes achetées pour la production (kg)	TBD	Non disponible	13 149	1

Indicateurs de suivi	2024	2025	2025 Sans Novacel
Émissions de composés organiques volatils (COV) (tonnes)	737	830 ⁽¹⁾	2,8
Substances préoccupantes présentes dans les produits vendus (kg)	Non disponible	12 552	5
Substances très préoccupantes présentes dans les produits vendus (kg)	Non disponible	13 149	1
Matière en suspension dans l'eau en sortie des sites (kg) ⁽²⁾	6 204	2 774	581
Demande Chimique en Oxygène (DCO) en sortie des sites (kg) ⁽²⁾	25 158	17 108	6 229
Incidents environnementaux mineurs	6	11	0
Incidents environnementaux de sévérité moyenne	3	10	0
Incidents environnementaux sévères	2	0	0

(1) L'augmentation des COV est surtout liée à l'augmentation de la production notamment pour Novacel (plus de détails sont donnés dans le paragraphe dédié à ce métier ci-dessus). Ces émissions restent néanmoins en baisse importante depuis 2021.

(2) Changement de méthodologie en 2025 pour le reporting des polluants de l'eau (reporting direct en masse). La comparabilité avec 2024 est limitée (voir 2.6 / Note méthodologique).

Note : À ce jour, le Groupe ne dispose pas de d'outils de mesure permettant de séparer les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) des émissions de méthane. Une étude sera menée en 2025 pour évaluer la possibilité de mesurer les deux données séparément, pour les sites où cela est pertinent. Concernant l'information sur les rejets de **microplastiques** dans les opérations et en aval n'est pas disponible, faute de méthodologie. Ces rejets sont estimés comme représentant de faibles quantités par les équipes opérationnelles à ce stade.

En 2024-2025, l'ensemble du terrain entourant l'usine de Lützelflüh, en Suisse, a fait l'objet d'un audit environnemental approfondi en raison de la présence de pollutions liées aux activités historiques du site et à définir un plan d'actions structuré, assorti d'un suivi rigoureux, pour réduire durablement l'impact environnemental des activités industrielles de l'entreprise.

Personal Goods

Dans la menuiserie de Fournival Altesse, les poussières de bois constituent un point d'attention du management de l'usine. En 2025, les embouchures du système d'aspiration des poussières et des copeaux de bois ont été modifiées, afin de capter plus efficacement les poussières au plus près des postes de travail, de réduire l'exposition des collaborateurs et d'améliorer les conditions de travail sur le site.

Novacel

2025 marque l'entrée en service de l'incinérateur de COV (composés organiques volatiles) pour le site de Novacel SAS en France. Ce dispositif complète le système de traitement des COV déjà en place.

En 2025, les émissions de COV ont augmenté de 11,4 % sur les sites de Novacel par rapport à 2024. Pour les sites de Novacel SAS en France et Novacel Spa en Italie, qui utilisent des installations de récupération de solvant, cette augmentation s'explique principalement par la baisse du rendement des charbons actifs des unités de récupération existantes. Pour le site français, le recours temporaire à une solution de traitement transitoire moins performante durant le chantier d'installation du RTO a également contribué à cette hausse. Enfin, pour le site italien, des modifications des rythmes de production sont également en cause.

2.2.3 RESSOURCES EN EAU

2.2.3.1 Enjeu et ambitions du Groupe

Le Groupe a fait le choix de la **méthode LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer)** recommandée par la *Task Force on Nature-related Financial Disclosure* et la CSRD :

1. Identifier les dépendances et pressions exercées par toute la chaîne de valeur de l'entreprise (le Groupe a commencé par ses sites en propre en 2024) ;
2. Identifier et évaluer les risques et opportunités associés ;
3. Analyser la gestion de ces risques et opportunités ;
4. Construire une stratégie cohérente et préparer un *reporting* transparent sur tous ces éléments.

Cette approche s'inscrit dans le cadre de la Politique environnement de *Compagnie Chargeurs Invest*, qui reconnaît la gestion durable de la ressource en eau comme un enjeu prioritaire et vise à réduire les prélèvements d'eau douce, en particulier dans les zones exposées à des tensions hydriques, ainsi qu'à prévenir les pollutions liées aux activités industrielles.

À ce stade, le Groupe n'a pas mis en place de démarche structurée de consultation des communautés locales à l'échelle du Groupe dans le cadre de l'analyse des enjeux liés à l'eau. Toutefois, certaines entités, dont *Luxury Fibers*, mènent ponctuellement des initiatives locales en lien avec leurs parties prenantes, à l'échelle de leurs activités.

En 2024, le Groupe a engagé un travail structuré d'identification de son exposition aux risques liés à l'eau, en s'appuyant sur la **base de données Aqueduct** développée par le *World Resources Institute* (WRI). Cette méthodologie repose sur l'attribution, pour chaque site géolocalisé, d'une score de « Risque global lié à l'eau », calculé comme une moyenne pondérée de 13 indicateurs couvrant les dimensions de quantité, de qualité ainsi que les enjeux réglementaires et réputationnels.

En croisant ces scores cartographiques avec les volumes de prélèvements d'eau déclarés par les sites, le Groupe a pu identifier les implantations situés en zones classées en risque « élevé » ou « très élevé », et évaluer la part des prélèvements associés. Cette première étape a constitué le socle méthodologique de l'analyse de dépendance et d'exposition à la ressource du Groupe.

En 2025, dans une logique de continuité et de renforcement de la robustesse de l'analyse, le Groupe a fait évoluer son approche afin de l'aligner avec les exigences applicables au titre de la CSRD. La méthodologie conserve l'appui sur la base *Aqueduct* du WRI et le croisement systématique entre géolocalisation des sites et données internes de prélèvements. Toutefois, en complément du score de « Risque global », l'analyse intègre désormais explicitement l'indicateur de **stress hydrique de base** ⁽¹⁾ (*baseline water stress*) fourni par *Aqueduct*, afin d'identifier également les sites de production situés dans des zones de stress hydrique élevé, même lorsque le score agrégé global n'atteint pas le seuil « élevé ».

Cette évolution conduit à l'intégration de deux sites de production supplémentaires au périmètre des sites considérés comme exposés à un risque significatif lié à l'eau.

Par ailleurs, conformément au principe de matérialité et afin de refléter l'exposition opérationnelle réelle du Groupe, le suivi des volumes d'eau prélevés en zones à risques est, comme en 2024, centré prioritairement sur les sites de production, qui concentrent l'essentiel des prélèvements et des impacts potentiels sur la ressource. Les indicateurs publiés relatifs aux ressources prélevées en zones à risque sont ainsi restreints à ce périmètre, garantissant une cohérence entre l'analyse de risques, la dépendance opérationnelle et les actions de pilotage mises en œuvre.

Cette évolution s'inscrit dans la continuité du travail engagé en 2024 et renforce la précision ainsi que la conformité réglementaire de l'analyse du risque lié à l'eau du Groupe.

Pourcentage des sites de production les plus exposés en 2025	Risque EAU élevé	Risque EAU très élevé	Stress hydrique élevé	Stress hydrique très élevé
Tous sites de production	11 %	16 %	11 %	21 %
Europe	0 %	0 %	0 %	0 %
Asie	67 %	33 %	0 %	67 %
Amérique	0 %	33 %	33 %	17 %

À noter : Un site peut être classé comme exposé à un risque lié à l'eau sans être situé en zone de stress hydrique élevé ; inversement, un site localisé en zone de stress hydrique élevé ne présente pas nécessairement un niveau de risque global élevé selon l'indicateur agrégé. Un site peut également cumuler ces deux caractéristiques.

Ambition du Groupe d'ici 2030

- Réduire autant que possible les prélèvements en eau tout au long de sa chaîne de valeur, de l'écoconception de ses produits et services à l'optimisation de ses processus industriels, en passant par les processus de ses fournisseurs stratégiques dans la mesure du possible ;
- Prioriser les actions de préservation de la ressource dans les zones les plus à risque et/ou les plus vulnérables.

Objectifs pour 2026

- Renforcer la sensibilisation des équipes sur ce risque spécifique ;
- Établir les premiers plans de gestion durable de l'eau pour les sites de production prioritaires des métiers, en fonction du niveau de risque local évalué, de la dépendance de sites à la ressource et des considérations opérationnelles/stratégiques de chaque métier.

1) Le stress hydrique correspond au ratio entre les prélèvements totaux en eau et les ressources renouvelables disponibles sur un bassin versant (après prise en compte des besoins écologiques). Selon la méthodologie *Aqueduct* du *World Resources Institute* (WRI), un niveau est considéré comme élevé lorsque plus de 40 % des ressources disponibles sont prélevées annuellement, et très élevé au-delà de 80 %. (WRI, *Aqueduct 3.0 Methodology*, 2019).

2.2.3.2 Actions mises en œuvre - Focus 2025

Depuis son adhésion au Pacte mondial, le Groupe a mis en exergue ce sujet de la ressource en eau comme l'un des quatre (4) des indicateurs-clés de sa "boussole" pour une amélioration continue des actions de durabilité. Certains sites ont enregistré des progrès remarquables grâce à l'optimisation des processus industriels (maintenance préventive, pilotage des consommations, recyclage des eaux usées). Et l'illustration de ce travail se retrouve notamment au site de production italien de Novacel qui a réduit de 39% le ratio de prélèvement d'eau par Million de m² produite entre 2020 et 2023.

En 2025, le Groupe a réalisé les actions suivantes :

- Définition d'une feuille de route d'ici à 2030 qui identifie les axes d'actions prioritaires suivants :
 - Poursuite des efforts de R&D pour proposer des produits et solutions nécessitant moins de prélèvements d'eau lors de la phase de fabrication
 - Réduction des prélèvements en priorité pour les sites de production situés dans des zones géographiques où l'eau connaît un niveau de risque élevé (disponibilité, qualité, etc.),
 - Généralisation des bonnes pratiques selon le contexte local, telles que la création de bassin de récupération d'eau de pluie, la recherche de fournisseurs d'eaux recyclés (ex. station d'épuration locale) ou encore l'étude de nouvelles solutions de traitement en boucle fermée des eaux de refroidissement (exemple : tours adiabatiques).
- Évaluation interne du niveau d'exposition au risque lié à l'eau des principaux fournisseurs grâce à la base de données WRI, à l'image de ce qui a été fait en 2024 pour les sites de production du Groupe.
- Extension de l'analyse du risque lié à l'eau pour les sites de production du Groupe : intégration des sites de production situés en zone de stress hydrique élevé, en complément du score de risque global WRI.

Actions spécifiques des métiers

Museum Studio

Museum Studio, à travers D&P Incorporated, son entité américaine spécialisée dans la fabrication et l'aménagement d'espaces muséaux, poursuit l'adaptation de ses pratiques industrielles afin de garantir à la fois la continuité de ses opérations et un usage responsable de l'eau.

En 2025, sur le site de D&P à Lorton en Virginie, sur la côte est des Etats-Unis, un nouvel équipement de découpe au jet d'eau a entraîné une augmentation temporaire de la consommation d'eau, en particulier durant la période estivale marquée par des températures exceptionnellement élevées nécessitant un refroidissement renforcé. Fidèle à son approche anticipatrice en matière de gestion des ressources, D&P a investi en 2025 dans un nouveau système de refroidissement, dont la mise en service complète est prévue en 2026. Une réduction des volumes d'eau nécessaires au refroidissement est attendu grâce à cet investissement qui permettra dans le même temps de maintenir les performances industrielles, contribuant ainsi à une gestion plus efficiente et durable de la ressource en eau.

Chargeurs PCC

Chargeurs PCC poursuit ses actions de réduction de la consommation d'eau sur l'ensemble de ses activités. Pour répondre aux exigences croissantes des marques, notamment en matière d'entoilage destiné à des tissus fins où la couleur peut devenir un enjeu critique, Chargeurs PCC a développé des solutions alliant performance esthétique et sobriété hydrique.

La gamme Zero Water Dye illustre cette approche innovante. Conçue à partir de fils teintés dans la masse, cette technologie permet de s'affranchir des procédés traditionnels de teinture, habituellement fortement consommateurs d'eau, tout en garantissant une parfaite opacité et une excellente tenue sous des tissus fins et légers. Unique sur le marché de l'entoilage, la gamme Zero Water Dye permet d'économiser jusqu'à 2 600 litres d'eau pour 1 000 mètres linéaires, notamment grâce à la teinture en masse et à la coloration des points de colle thermocollants. Fabriquée en France, elle est disponible en 19 coloris et se distingue par des délais de livraison rapides et une adhérence optimale.

En Argentine, des mesures complémentaires ont été mises en œuvre afin de réduire l'empreinte hydrique des opérations industrielles. L'eau issue des systèmes de refroidissement est désormais récupérée et utilisée dans les procédés pour la teinture et permettant une réduction d'environ 20 % de la consommation d'eau. Des actions supplémentaires de nettoyage et d'adoucissement de l'eau contribuent également à diminuer durablement l'empreinte hydrique du site.

Luxury Fibers

La gestion de l'eau est fondamentale pour la production agricole et la production de fibres naturelles. En mettant en œuvre des mesures qui minimisent les pertes d'eau et qui maximisent le captage d'eau de pluie, il est possible de maintenir des niveaux élevés de production sans mettre l'environnement en danger.

Le coton, en particulier, est une culture à forte consommation d'eau. Grâce au programme NATIVA Regen Cotton, des pratiques ont été mises en place pour mesurer et quantifier la quantité d'eau utilisée par chaque producteur de coton en Grèce, ainsi que la source d'où elle est prélevée. Ces mesures permettent de déterminer si l'eau est utilisée efficacement ou non, et d'appliquer des mesures correctives si nécessaire. De plus, de nouveaux systèmes d'irrigation ont été introduits dans 10 fermes en Grèce afin d'optimiser l'utilisation de l'eau.

Senfa Cilander

En 2025, la surveillance des eaux souterraines a été maintenue et les opérations de décontamination de la nappe phréatique se poursuivent.

A la suite d'un diagnostic approfondi réalisé en avril 2003 par le bureau d'études BURGEAP sur le site de l'usine voisine qui était la propriété de l'ancienne société Alsacienne d'Aluminium, lieu d'un ancien site de stockage de solvants, une contamination des eaux souterraines en tétrachloroéthylène et trichloroéthylène a été mise en évidence (entre l'usine de Senfa et l'usine de cette société). Plusieurs objectifs ont alors été définis, dont celui du retour à une qualité conforme aux seuils autorisés dans un délai maximal de 15 ans. Depuis 2006, un dispositif de dépollution du milieu souterrain est installé sur le site de SENFA CILANDER France. Il comprend une unité de *venting / sparging* ainsi qu'un système de pompage d'un débit de 1 m³/h en limite de site.

En 2025, en complément des opérations de décontamination, un filtre a été installé afin d'améliorer la qualité des eaux rejetées et de réduire les résidus chimiques dans le réseau d'assainissement de la ville de Sélestat. Une analyse des PFAS réalisée par l'ARS en septembre 2024 sur le réseau d'eau potable de Sélestat montre une concentration totale de 0,004 µg/L pour les 20 PFAS réglementaires, inférieure à la limite de qualité en vigueur (20 µg/L). Ces résultats témoignent du bon fonctionnement des dispositifs de traitement des rejets de SENFA CILANDER.

Sur le site de production suisse, des analyses régulières du pH de l'eau sont réalisées afin de garantir un niveau compris entre 6,4 et 7,8 ; conformément à la réglementation suisse en vigueur.

Novacel

Au global, la consommation d'eau augmente de 2,49% par rapport à 2024 pour l'ensemble de l'activité Novacel. En cause notamment des modifications des rythmes de production sur notre site de Novacel SPA en Italie (Sessa), qui entraîne des surconsommations de vapeur. Un large plan d'actions et d'investissements a cependant été

proposé afin de réduire les consommations d'eau sur ce site, en phase avec la feuille de route de *Compagnie Chargeurs Invest*.

Sur l'usine de Novacel SAS en France (Déville-lès-Rouen), la consommation d'eau a été réduite de 8,6%. La nouvelle installation de récupération de vapeur installée en 2024 a permis des économies substantielles, avec 1280 m³ d'eau de forage ainsi économisés en 2025.

2.2.3.3 Indicateurs et cible

Indicateurs clés de performance	Objectif 2030	2024	2025	2025 Sans Novacel
Volume d'eau prélevée (m ³)	- 30 % ⁽¹⁾	370 557	375 380	228 175

(1) Objectif de réduction par rapport à 2022.

Indicateurs de suivi	2024	2025	2025 Sans Novacel
Volume d'eau consommée ⁽¹⁾ (m ³)	182 393	196 754	120 533
Prélèvements d'eaux de surface, y compris l'eau provenant de zones humides, rivières, lacs et océans (m ³)	5 446	5 942	1011
Prélèvements d'eau de nappe phréatique (m ³)	312 792	311 252	185 016
Prélèvements d'eaux de pluie collectées et stockées directement par l'organisation (m ³)	0	0	0
Prélèvements d'eau de distribution (m ³)	52 319	58 105	42 147
Prélèvements d'eau recyclée et réutilisée en mètres cubes (m ³)	0	81	0
Prélèvements d'eaux de pluie collectées et stockées directement par l'organisation (m ³)	0	0	0
Total de l'eau recyclée et réutilisée en mètres cubes (m ³)	21 064	21 548	115
Prélèvement d'eau en zones exposées à des risques hydriques, y compris les zones exposées à un stress hydrique élevé (sites de production uniquement) (m ³)	73 956 ⁽²⁾	77 552	72 192
Pourcentage de prélèvements d'eau en zones exposées à des risques hydriques, y compris les zones exposées à un stress hydrique élevé (sites de production uniquement) (m ³)	20 % ⁽²⁾	21 %	32 %
Intensité hydrique (en m ³ d'eau par million d'euros de chiffre d'affaires)	250	276	287
Quantité totale d'eaux usées (en m ³) générées sur site	188 164	178 626	107 641
Quantité d'eaux usées (en m ³) rejetées dans les eaux de surface après traitement sur site	116 556	117 368	52 846
Quantité d'eaux usées (en m ³) transférées vers des installations de traitement externes	26 277	61 259	54 796

(1) Volume d'eau consommée = Volume d'eau prélevée - Volume d'eaux usées générées (en m³).

(2) Donnée modifiée pour inclure les prélèvements d'eau en zone exposées à un stress hydrique élevé, conformément aux exigences de la CSRD.

2.2.4 BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

2.2.4.1 Enjeu et ambitions du Groupe

Compagnie Chargeurs Invest est engagé à protéger la biodiversité. Cela fait partie du cœur de métier de la marque Nativa, développée par Luxury Fibers, et une responsabilité pour tout le Groupe qui exerce des pressions plus ou moins fortes sur le milieu naturel tout en étant largement dépendant de la nature pour fonctionner, que ce soit via les matières premières – telles que la laine, le coton, le caoutchouc, le cuir ou encore le bois – ou les ressources de base, comme l’eau douce ou un climat stable.

A travers sa Politique environnement, le Groupe considère autant que possible les cinq facteurs reconnus de perte de biodiversité que sont la fragmentation des habitats, la surconsommation des ressources, le changement climatique, la pollution et enfin les espèces invasives.

Dans ce cadre, il fait le choix de la méthode LEAP (Localiser, Evaluer, Analyser, Préparer) ⁽¹⁾ pour organiser et prioriser son action :

- Identifier les dépendances et pressions exercées tout au de la chaîne de valeur (par exemple, via le suivi des prélèvements d’eau).
- Identifier et évaluer les risques et opportunités associés (notamment grâce aux bases de données disponibles et les analyses de marché).
- Analyses la gestion de ces risques et opportunités (notamment en faisant l’inventaire des actions de gestion existantes).
- Construction d’une stratégie cohérente propre à chaque site, chaque projet.

Dans ce cadre, le Groupe a fait le choix en 2024 d’évaluer le niveau d’exposition de 18 sites de production au risque d’impact sur la biodiversité compte tenu de la sensibilité du milieu naturel établi par les autorités locales.

Niveau de risque	Caractéristique	Nombre de sites de production concernés ⁽¹⁾
Très sensible	Le site est directement présente dans une zone de biodiversité protégée.	0
Sensible	Le site est à proximité immédiate (moins de 5 km) d’une zone de biodiversité protégée.	14
Peu sensible	Le site est situé à plus de 5km de toute zone sensible.	4

(1) Périmètre Groupe, à l’exclusion de l’usine suisse de Senfa Cilander (acquisition 2024), voir sous-chapitre 2.6 / Note méthodologique pour plus de détails.

Il est important de souligner que la biodiversité est à la fois une source d’opportunité de création de valeur pour le Groupe, comme en témoignent les attentes croissantes des clients pour des solutions qui préservent l’environnement, et aussi une source de risques liés notamment aux prix et à la disponibilité des matières premières, ou encore à la conformité réglementaire, qui exige notamment d’agir pour prévenir la déforestation, via une traçabilité de plus en plus poussée des matières premières naturelles.

Ambition du Groupe d’ici 2030

A l’occasion de sa nouvelle feuille de route 2025 - 2030 et de sa Politique environnementale publiée (disponible sur le site internet du Groupe), Compagnie Chargeurs Invest a défini quatre grandes familles d’actions :

1. Continuer à réduire l’utilisation des substances qui sont dangereuses pour la santé et l’environnement
2. Limiter au minimum les émissions et rejets dans l’environnement et prévenir le risque d’accident.

3. Réduire la consommation d’eau douce, en particulier dans les régions sous tension.
4. Protéger la biodiversité via le développement de plans d’actions structurés notamment pour les sites prioritaires.

Objectifs pour 2026

1. Poursuivre l’amélioration continue des indicateurs de suivi liés aux substances dangereuses, aux prélèvements d’eau et aux incidents environnementaux (i.e. événements qui impactent négativement la qualité de l’air, des eaux, de la faune/flore et des sols).
2. Sensibiliser les équipes sur leur rôle dans la préservation de la biodiversité.
3. Poursuivre l’établissement de plans d’actions locaux pour les sites les plus proches des zones protégées ou pour les sites stratégiques du Groupe.

1) Approche proposée par la Taskforce on Nature-related Financial Disclosure (TNFD) qui est une initiative mondiale lancée en 2021, visant à élaborer un cadre permettant aux organisations de rendre compte des risques et opportunités liés à la nature et d’agir en conséquence.

2.2.4.2 Actions mises en œuvre - Focus 2025

Comme indiqué ci-dessus, le Groupe a réalisé en 2024 une évaluation du niveau de sensibilité de ses sites gérés en propre au titre de la biodiversité. Pour ce faire, il a fait appel à une association à but non lucratif, LaCEN, qui mobilise des experts de l'environnement et des analystes de données. La méthode consiste à examiner, à partir du positionnement géographique des sites, la distance qui les sépare d'aires naturelles réglementées, sur la base du seuil de 5km ⁽¹⁾, au-delà duquel les impacts d'une activité économique sont jugés très faibles. Les zones naturelles considérées sont au nombre de huit : Espaces protégés au sens de l'UICN ⁽²⁾ / Réserves / Ramsar / Zones humides / Réserves de Biosphère / Parcs naturels / Natura 2000 identifiés par l'INPN ⁽³⁾ / Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique / Trames vertes et bleues. Et les deux bases de données principalement utilisées sont le *World Database on Protected Areas* (WDPA), qui répertorie les différents espaces protégés, ainsi que leur niveau de protection par les Etats, et le *Europe Nature Information System* (EUNIS) qui est une base de données européennes.

En 2025, le Groupe a mené deux nouvelles actions :

- la mise à disposition des équipes d'une visualisation cartographique des niveaux de risques physiques pour leurs sites (eau, biodiversité) ;
- l'aide à l'inventaire des initiatives menées dans tout le Groupe en matière de gestion de cet enjeu.

A ce jour, nous n'avons pas encore calculé les deux nouveaux indicateurs suggérés par la loi française « Climat et résilience » qui pourraient permettre aux métiers de se fixer des objectifs quantifiés, à savoir la proportion de surfaces perméables (Taux de Surface Perméable - TSP) des sites, afin de réduire le risque d'inondation et la proportion de surfaces favorables à l'accueil et au développement de la biodiversité (Coefficient Biotope par Surface, CBS) qui mesure la proportion des espaces végétalisés ou naturels (étangs par exemple).

Actions spécifiques des métiers

Chargeurs PCC

Le site de Lainière de Picardie s'inscrit dans un environnement naturel préservé, l'outil industriel n'occupant qu'environ un quart de la surface foncière totale. Les espaces non artificialisés incluent des zones boisées et des parcelles laissées volontairement à l'état naturel, constituant un habitat favorable à la biodiversité locale. Le site assure par ailleurs un suivi régulier du ruisseau adjacent, avec des prélèvements aléatoires à des fins d'analyse, notamment sur les phosphates, donnant lieu à des rapports dédiés. La présence quotidienne d'espèces telles que cygnes, hérons, canards ou ragondins témoigne de la qualité de cet écosystème.

À l'international, les initiatives contribuant à la végétalisation des sites de production se multiplient car elles ont aussi un impact positif sur la santé des équipes. Au Bangladesh, un jardin aménagé sur le toit du site industriel est régulièrement enrichi afin de maintenir et accroître les surfaces végétalisées. Au Brésil, une démarche de plantation est engagée au sein de l'usine, avec quatorze arbres, dont des arbres fruitiers, déjà plantés et une vingtaine en cours de croissance. En Argentine, les eaux traitées issues des effluents sont réutilisées pour l'arrosage des espaces verts, permettant le développement d'une vingtaine d'arbres et la création de zones végétalisées, notamment à proximité des ateliers et des zones de conditionnement.

Senfa Cilander

L'usine SENFA CILANDER Suisse est située à proximité d'une rivière et dans un environnement naturel très sensible du point de la biodiversité locale. Parmi les espèces présentes figure par exemple le castor, espèce protégée et étroitement surveillée par les autorités suisses. SENFA CILANDER Suisse veille au respect et à la préservation de l'habitat de cette espèce et contribue ainsi directement à la protection de la biodiversité locale.

Luxury Fibers

La biodiversité est l'un des aspects clés de NATIVA. La certification NATIVA garantit que les fermes comme les partenaires industriels gèrent les ressources naturelles de manière responsable, en évitant de nuire à l'environnement et aux écosystèmes environnants. Dans le cadre du programme NATIVA Regen, un suivi rigoureux d'indicateurs de performance-clés est réalisé dans les exploitations participantes, incluant des indicateurs de biodiversité.

L'un de ces indicateurs est l'Indice d'Intégrité des Écosystèmes (EII), qui englobe plusieurs paramètres tels que la structure de la végétation, la diversité des espèces, l'état des sols et l'évaluation des zones ripicoles (appelées aussi alluviales). Chaque exploitation est évaluée sur ces quatre dimensions, et un score de 1 à 5 est attribué pour chaque parcelle ainsi que pour la ferme dans son ensemble. Ce score reflète l'état de la parcelle/de la ferme par rapport au potentiel écologique de la zone. Une autre mesure de biodiversité porte sur l'évaluation des espèces animales natives, comme les oiseaux, ainsi que sur des analyses de la microbiologie des sols afin de déterminer leur état de santé. Ensemble, ces indicateurs offrent une vision complète de l'état de l'écosystème, permettant des décisions basées sur des mesures objectives et guidant les actions pour améliorer les conditions environnementales.

L'une des actions mises en œuvre en 2025 a été l'intégration d'espèces d'arbres indigènes dans les champs, offrant ombre et abri aux animaux, tout en introduisant des plantes vivaces locales qui contribuent à la santé des écosystèmes. Conserver, protéger et régénérer la diversité des écosystèmes est une composante essentielle de l'agriculture régénératrice, car elle favorise des systèmes plus sains, plus résilients et contribue à maintenir la productivité dans la durée.

Personal Goods

Chez Fournival Altesse, la rénovation du parking a été pensée afin de mieux drainer l'eau de pluie en direction des espaces protégés en bordure de site, qui continuent par ailleurs à être entretenus par un ESAT (service d'aide par le travail pour les personnes en situation de handicap).

- Pour Swaine et Cambridge Satchel, en tant que fabricant d'articles en cuir, les équipes sont conscientes que le métier s'accompagne de responsabilités environnementales qui dépassent les limites de l'atelier. Le cuir, bien qu'il s'agisse d'un sous-produit naturel de l'industrie alimentaire, est directement lié à l'élevage, une industrie qui a un impact significatif sur la biodiversité (notamment via l'utilisation des terres et l'impact sur le changement climatique). C'est pourquoi une démarche d'approvisionnement responsable est en place, avec notamment des critères de sélection pour choisir les fournisseurs :
- Partenaires certifiés 100 % Leather Working Group (LWG) : tous nos fournisseurs de cuir sont certifiés au niveau Argent ou Or, ce qui représente une gestion environnementale de pointe dans le domaine du traitement du cuir.

1) Le seuil de 5km est inspiré des travaux de Berthoud, de l'indicateur Storeval, lui-même inspiré des travaux du Museum d'Histoire naturelle.

2) L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN, en anglais IUCN) est une organisation intergouvernementale consacrée à la conservation de la nature. Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés du monde entier, dans la conservation de l'intégrité de la biodiversité, ainsi que de s'assurer que l'utilisation des ressources naturelles est faite de façon équitable et durable [https://iucn.org/].

3) Plateforme de référence sur l'état et la conservation de la biodiversité et de la géodiversité française, en métropole et outre-mer, le portail de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) diffuse et valorise les données sur les espèces (faune, flore, fonge), les habitats, les espaces protégés et le patrimoine géologique.

- Chaîne d'approvisionnement européenne multi-sources : nous nous approvisionnons aux Pays-Bas (<50 %), au Royaume-Uni (30 %), en Ukraine (<5 %) et en Espagne/Italie (15 %), en privilégiant la proximité afin de réduire les émissions liées au transport.
- Conformité en matière de sécurité chimique : nous recevons et examinons régulièrement des rapports d'essais confirmant la conformité aux réglementations SVHC (substances extrêmement préoccupantes) et aux restrictions relatives aux substances dangereuses utilisées dans le traitement du cuir.
- Traçabilité : nous tenons des registres clairs de notre chaîne d'approvisionnement, afin de connaître l'origine de notre cuir et la manière dont il est traité.

Novacel

Novacel a mis en place sur son site de Déville-lès-Rouen des bonnes pratiques en terme d'**entretien des espaces verts** afin de respecter la biodiversité locale. Une attention particulière est portée à la protection des cours d'eau longeant les usines européennes pour empêcher toute contamination et contrôler finement la qualité des rejets lorsque ceux-ci sont autorisés. Novacel a par ailleurs été la première entreprise à contribuer à un **mécénat collectif** en 2021 pour installer plusieurs filets antidéchets sur des cours d'eau à proximité de l'usine, dont la Seine, en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie.

Des précautions sont également prises pour éviter l'envol de plastiques et la contamination des eaux de pluie en **minimisant les matières stockées à l'extérieur** et en les couvrant par une toiture dès que possible. Enfin, la mise en route en 2025 de l'incinérateur RTO permet une amélioration de la qualité de l'air dans l'environnement immédiat du site.

2.2.4.3 Indicateurs et cible

Indicateur clé de performance	Objectif 2030	2025	2025 Sans Novacel
Pourcentage de sites de production (très) sensibles avec un plan de protection et/ou de renaturation	50 %	29 %	38 %

Indicateurs de suivi	2024	2025	2025 Sans Novacel
Superficie des sites de production - surface construite (m ²)	Non disponible	181 533	107 340
Superficie des sites de production - surface perméable (m ²)	Non disponible	205 239	34 375
Superficie des sites de production - surface non catégorisée (m ²)	227 044	34 349	11 000
Surface construite additionnelle réalisée ou planifiée (m ²)	0	7 000	2 000
Superficie des sites de production situés dans une zone considérée comme étant à risque pour la biodiversité - surface construite (m ²)	Non disponible	138 489	64 295
Superficie des sites de production situés dans une zone considérée comme étant à risque pour la biodiversité - surface perméable (m ²)	Non disponible	171 864	1 000
Superficie des sites de production situés dans une zone considérée comme étant à risque pour la biodiversité - surface non catégorisée (m ²)	199 151	34 349	11 000

2.2.5 RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2.2.5.1 Enjeu et ambitions du Groupe

L'économie circulaire s'impose aujourd'hui comme l'un des leviers les plus puissants de la transition écologique. Elle redessine les modèles économiques, transforme les modes de production et ouvre la voie à une consommation de plus en plus responsable. Pour *Compagnie Chargeurs Invest*, c'est une opportunité stratégique qui lui permet de gagner à la fois en résilience, en compétitivité et en capacité pour répondre aux attentes croissantes de nos marchés.

Ces enjeux sont pris en compte dans le cadre des politiques Groupe en vigueur, en particulier la Politique environnement, qui fixe des principes communs applicables à l'ensemble des entités et des métiers en matière de préservation des ressources, de maîtrise des impacts environnementaux et d'amélioration continue des pratiques industrielles. Ils sont également intégrés dans la Charte des achats responsables, qui encadre les relations avec les fournisseurs et contribue à limiter les impacts liés aux matières premières, aux substances utilisées et à la gestion des déchets sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Concrètement, l'intégration des principes de l'économie circulaire suppose la prise en compte des enjeux suivants :

- La réduction de la consommation des ressources naturelles à risque (notamment l'eau) et de matières premières d'origine fossile autant que possible.
- L'augmentation de la part des matières premières recyclées et recyclables, pour réduire la pression sur les ressources vierges.
- La réduction, voire l'élimination, des substances chimiques les plus dangereuses, en particulier pour le secteur des textiles techniques, où les exigences élevées en matière de performance (résistance, imperméabilité) et de fonctionnalité rendent leur utilisation historiquement prépondérante.
- Le développement d'une conception modulaire qui est une réponse idéale pour les organisations culturelles qui souhaitent faire évoluer leurs espaces au rythme des expositions temporaires ou des scénographies changeantes. Ce type de conception permet aussi de réduire les coûts liés aux travaux lourds pour les clients ou encore de faciliter la maintenance.
- La réduction de la quantité de déchets générés dans les sites de production et de fabrication, tout en augmentant la part des déchets recyclés. L'activité du Groupe génère en effet différents types de déchets, qu'ils soient non dangereux (emballages, chutes, limages et copeaux de matériaux, pièces mécaniques usagées, sciures) et dangereux (solvants de nettoyage, huiles usagées, emballages souillés, réactifs, résidus de peinture).

Ambition du Groupe d'ici à 2030

Les deux ambitions prioritaires du Groupe en matière d'économie circulaire sont les suivantes :

- Une écoconception croissante des produits ou des services qui sont mis sur le marché. La démarche consiste à intégrer les impacts environnementaux dès les phases de conception et de développement d'un projet et elle implique notamment l'optimisation des matériaux, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réparabilité et la recyclabilité des solutions.
- Un approvisionnement responsable démontré, grâce au dialogue continu avec les fournisseurs stratégiques et l'amélioration continue de leurs performances en matière de durabilité.

Objectifs pour 2026

1. Miser sur la R&D et l'innovation, notamment dans le travail d'amélioration continue et de vérification de la performance des solutions ;
2. Renforcer la formation des commerciaux et des acheteurs sur la mise en valeur des produits et services plus durables ;
3. Poursuivre la réduction de la quantité totale des déchets générés et l'augmentation de la part recyclée des déchets générés quel que soit le pays.

2.2.5.2 Actions mises en œuvre - Focus 2025

L'an passé, le Groupe a renforcé ses exigences pour qualifier ses produits et services plus durables, ainsi que les précautions à respecter en matière de communication et de marketing tel que préconisé par le règlement européen sur l'écoconception des produits durables (ESPR) et la Directive sur les allégations écologiques.

En 2025, le Groupe a conduit les actions suivantes :

- Collaboration renforcée avec les équipes de R&D, notamment autour de certains sujets, tels que les substances chimiques les plus dangereuses.
- L'identification de nouvelles solutions écoconçues (par exemple chez Senfa Cilander) comme en témoigne le tableau ci-dessous.
- L'animation d'un groupe de travail sur les achats responsables, afin que la signature de la Charte des achats responsables du Groupe se reflète dans des actions ciblées, notamment sur le climat.

Ci-dessous la liste des produits et services plus durables selon la nouvelle définition du Groupe :

Métiers	Gamme de produits ou services durables	Paramètre	Performance	Périmètre	Certifications
Novacel	OXYGEN Lean	Utilisation de ressource	- 20 % de plastique par rapport au standard	Produit fini	Procédé breveté
	OXYGEN Recycled	Contenu recyclé	25 % de Polyéthylène (PE) recyclé mécaniquement après consommation	Produit fini	Plastica Seconda Vita
	OXYGEN Vegetal	Utilisation de ressource	30 % de PE d'origine végétale (mass balance)	Produit fini	ISCC+
	OXYGEN Vegetal +	Utilisation de ressource	> 80 % de PE d'origine végétale	Produit fini	Mesure par laboratoire agréé indépendant
	Low Noise	Impact environnemental	<85dB lors du déroulement	Produit fini	Mesure par laboratoire agréé indépendant
	Gamme traditionnelle (amélioration des 4 dernières années)	Utilisation de ressource	- 1 à 4 % de PE par rapport à la version de 2021	Formulation	Pas de certification
	Gamme traditionnelle (amélioration des 4 dernières années)	Contenu recyclé	> 2 % de PE recyclé ou régénéré à partir de déchets internes, ajouté par rapport à la version de 2021	Formulation	Pas de certification mais ACV
	Gamme traditionnelle (amélioration des 4 dernières années)	Impact environnemental	> 20 % d'énergie évitée dans une étape énergivore de la fabrication sur les sites Novacel, par rapport à 2021	Procédés	Pas de certification mais documentation technique+relevés
	Gamme traditionnelle (amélioration des 4 dernières années)	Impact environnemental	> 20 % d'émissions GES évitées pour une étape énergivore chez les fournisseurs de Novacel, par rapport à 2021	Approvisionnement	Pas de certification mais ACV
Chargeurs PCC	Gamme traditionnelle (amélioration des 4 dernières années)	Risque chimique	> 40 % de réduction volontaire d'un composant chimique classé CMR, par rapport à la version de 2021	Formulation	Pas de certification
	Sustainable 360™	Contenu recyclé	5 % de Polyester recyclé mécanique	Produit fini	GRS
	Fil teint masse	Impact environnemental	> 80 % d'eau économisée par m²	Procédés	Pas de certification
	Coton BCI	Impact environnemental	- 50 % d'engrais synthétiques dans la culture du coton	Approvisionnement	Pas de certification
	Coton Biologique	Utilisation de ressource	100 % Coton d'origine biologique	Approvisionnement	GOTS
	Polyamide Biosourcé	Utilisation de ressource	> 51 % de Polyamide d'origine végétale	Formulation	DIN Geprüft

Métiers	Gamme de produits ou services durables	Paramètre	Performance	Périmètre	Certifications
Senfa Cilander	Planofil (pour les bateaux)	Impact environnemental	Utilisation du polyurethane (<i>halogen-free, no phthalates</i>) moins impactant que le PVC courant sur ce marché	Formulation	Pas de certification
	Alterra	Contenu recyclé	100% polyester fabriqué à partir de bouteilles recyclées	Produit fini	Eco-profil
	Altimis	Contenu recyclé	100% polyester fabriqué à partir de bouteilles recyclées	Produit fini	Eco-profil
	Theater R	Contenu recyclé	100% polyester fabriqué à partir de bouteilles recyclées	Produit fini	Eco-profil
	Galaxy	Utilisation de ressource	Produit sans PFAS	Produit fini	Pas de certification
	Shiryu Stretch	Utilisation de ressource	Produit sans PFAS	Produit fini	Pas de certification
	Shiryu Black	Utilisation de ressource	Produit sans PFAS	Produit fini	Pas de certification
	Backdrop	Utilisation de ressource	Produit sans PFAS	Produit fini	Pas de certification
Luxury Fibers	Nativa™	Impact environnemental	100 % traçabilité de la laine	Produit fini	Nativa™
	Nativa™ Regen	Impact environnemental	100 % traçabilité de la laine	Produit fini	Nativa™ Regen
	Nativa™ coton	Impact environnemental	100 % traçabilité du coton	Produit fini	Nativa™
	Nativa™ Cachemire	Impact environnemental	100 % traçabilité du cachemire	Produit fini	Sustainable Fiber Alliance (SFA) + NATIVA™
Personal Goods	Gamme maroquinerie de Swaine	Réparabilité	100 % de la maroquinerie peut bénéficier d'un service de restauration et réparation quelle que soit la date d'achat	Produit fini	Pas de certification
	Manches en Hêtre - Frêne - Chêne de Fournival Altesse	Utilisation de ressource	Bois issu de forêts gérées durablement, conformément aux exigences de gestion responsable des forêts	Produit fini	FSC
	Manches en Olivier de Fournival Altesse	Utilisation de ressource	Démarche d' <i>upcycling</i> : utilisation exclusive d'oliviers âgés de plus de 50 ans, ne produisant plus de fruits, arrachés dans le cadre de cycles agricoles et initialement destinés à la destruction	Produit fini	Pas de certification
	Manches en acétate de Fournival Altesse	Utilisation de ressource	Fibre cellulosique artificielle de base naturelle, dérivée de fibres végétales (coton ou bois)	Produit fini	Pas de certification
	Pions en nylon biosourcé de Fournival Altesse	Utilisation de ressource	Nylon biosourcé à 95% d'origine végétale pour la gamme Beauté/Prestige, et 82% pour les autres gammes	Produit fini	Pas de certification
	Caoutchouc pour têtes pneumatiques de Fournival Altesse	Utilisation de ressource	Caoutchouc naturel à 98%, issu de la sève d'Hévéa provenant de plantations responsables	Produit fini	REACH
	Soies de sanglier de Fournival Altesse	Utilisation de ressource	Démarche d' <i>upcycling</i> : valorisation de poils issus de sangliers élevés pour la viande et le cuir, considérés comme des déchets dans les pays d'origine	Produit fini	Pas de certification

Actions spécifiques des métiers

Museum Studio

Museum Studio s'engage à réduire la consommation de ressources afin d'aller vers une conception d'expositions et une gestion de projet qui intègre les principes de l'économie circulaire, tels que l'approvisionnement responsable.

L'entité Leach par exemple renforce d'année en année sa stratégie relative aux matières premières en remplaçant progressivement les supports à base de PVC par des alternatives à base de papier ou de polyester recyclé. En 2025, l'équipe estime qu'elle a enregistré une baisse d'environ 10 % des produits entièrement à base de PVC par rapport à 2024. Ceci confirme une tendance depuis les cinq dernières années où les ventes de PVC ont diminué d'environ 75 %. Par ailleurs, le travail réalisé avec des organismes de référence tels que l'association "isla" ⁽¹⁾ permet à Leach de réduire ses matériaux à usage unique.

Pour ce qui est de la fin de vie de ses produits, Leach utilise des solutions plus responsables comme *Swedboard*, une solution à base de carton, ainsi que des matériaux flexibles à base de polyester, beaucoup plus faciles à recycler que le PVC. En complément, Leach a noué un partenariat avec *Scrap Stuff* afin de donner une seconde vie à certains de ses déchets industriels, tels que les fins de rouleaux ou les mandrins de câbles, en les réemployant dans le secteur des loisirs créatifs. Cette initiative permet de réduire les coûts de traitement des déchets pour Leach, de réduire la quantité de déchets générés et de générer des économies (encore limitées) qui peuvent aller au profit d'organisations caritatives locales.

Chargeurs PCC

Chargeurs PCC structure son offre autour de Sustainable 360™, sa gamme emblématique d'entoilages conçus à partir de matériaux à moindre impact environnemental, intégrant notamment du polyester recyclé certifié GRS, des fils teintés dans la masse réduisant la consommation d'eau, ainsi que des matières issues de filières responsables telles que le coton BCI et GOTS, le chanvre, la viscose Ecovero et des polyamides biosourcés provenant majoritairement de fournisseurs audités SMETA.

En 2024, le métier a renforcé ses collaborations avec des marques de premier plan à travers des démarches de cocréation, soutenues par le laboratoire de R&D en France, afin de développer des solutions alignées avec leurs engagements RSE. Les équipes commerciales et marketing ont été formées à la valorisation des produits durables et des ambassadeurs RSE ont été désignés sur chaque site. À l'horizon 2026, la poursuite de la transformation numérique, notamment via des outils avancés de traçabilité et de mesure de l'empreinte CO₂, viendra renforcer la transparence et la conformité.

Cette dynamique est complétée par des initiatives locales d'économie circulaire et de solidarité. En Argentine, des chutes de matières et fils résiduels sont valorisés via des dons à des organisations et structures de formation, tandis qu'au Brésil, l'ensemble des déchets industriels est recyclé dans le cadre d'un projet circulaire dédié à la fabrication de matériaux de rembourrage.

Senfa Cilander

Dans le cadre de sa démarche de Recherche & Développement, SENFA CILANDER a développé une gamme de produits composés de polyester 100 % recyclé, contribuant ainsi à la réduction de son impact environnemental.

Environ 60 % des produits commercialisés par SENFA CILANDER disposent aujourd'hui d'un éco-profil, permettant aux clients de mieux appréhender l'empreinte environnementale des solutions proposées.

Les efforts de R&D se concentrent également sur le développement de produits répondant aux enjeux de durabilité et de recyclabilité, comme en témoigne un projet iDÉMO sur 3 ans consistant à l'élaboration d'un liant biosourcé et recyclable en version liquide (phase aqueuse et phase solvantée) mené en 2025.

Luxury Fibers

Un des partenaires-clés de Luxury Fibers est l'usine de transformation *Lanas Trinidad* en Uruguay qui est leader en matière de circularité dans la production de laine. Il faut savoir que sur la laine brute collectée, seulement 65 % deviennent de la fibre de laine, tandis que les 35 % restants sont constitués de sous-produits tels que la graisse et les impuretés. Or, cette usine partenaire a mis en place des solutions innovantes pour valoriser l'ensemble de ces matières, telles qu'un système de 22 lagunes mises en place pour le traitement des eaux usées de l'usine (l'eau est purifiée puis réutilisée pour l'irrigation de plantations d'arbres ou restituée aux cours d'eau naturels) ou encore la réutilisation des impuretés issues du lavage et du peignage de la laine comme engrais par les agriculteurs locaux. Par ailleurs, presque toutes les émissions de CO₂ proviennent de sources biogéniques : utilisation de biomasse de bois pour la production de vapeur ; respiration aérobie lors du traitement des eaux usées ; combustion du méthane issu de la digestion anaérobie pour la production d'électricité. De faibles émissions de CH₄ proviennent du biogaz non capturé du processus anaérobie. Le méthane commence à être capté puis converti en CO₂ (biogénique) par combustion pour la production d'électricité. Cela a permis de réduire les émissions de CH₄ de 95 % sur ce site. La quantité typique d'eau utilisée pour produire la laine chez *Lanas Trinidad* est traditionnellement d'environ 20 litres par kilogramme de laine. Cela correspond à l'eau nécessaire pour produire la laine de qualité premium. Or, l'Indice de Circularité de l'Eau est désormais de 90 % environ sur ce site, ce qui signifie que la consommation nette d'eau n'était que de 2 litres par kilogramme de laine, ce qui représente une économie de 18 litres par kilogramme de laine.

1) "Isla" est une organisation professionnelle à but non lucratif, dont la mission est de faire progresser la durabilité du secteur de l'événementiel grâce à des données fiables, des conseils pratiques et une action collective. Elle a été fondée en 2019 par un groupe d'agences ayant reconnu le besoin de normes communes et d'une action collective. Elle soutient aujourd'hui des milliers de professionnels de l'événementiel. Source: <https://weareisla.co.uk/about/>

Nativa et Nativa Regen, deux programmes complémentaires au service d'une même ambition

NATIVA est la marque de fibres historique de Luxury Fibers, proposant des solutions alliant approvisionnement durable et traçabilité complète de la ferme à la boutique. Grâce à une certification NATIVA à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, le métier garantit la protection de l'environnement, le bien-être animal et le soutien aux communautés locales. Et les marques savent exactement de quelles fermes provient leur laine, et le métier créé du matériel marketing pour les aider à communiquer autour de l'expérience et l'histoire personnelle des éleveurs. Luxury Fibers fournit aussi aux marques des rapports réguliers incluant les résultats des indicateurs de performance décidés conjointement et qui les aident à atteindre leurs propres objectifs de durabilité.

NATIVA Regen™, de son côté, est un programme solide d'agriculture régénératrice également à triple impact positif (environnement, animal, communautés), fondé sur la recherche scientifique et soutenu par des données. Il repose sur une approche territoriale ("place-based"), où chaque ferme est mesurée, étudiée et comprise afin de concevoir un système agricole unique, adapté à chaque agriculteur, et qui va au-delà de la simple prévention des impacts négatifs — pour atteindre un équilibre naturel spécifique au territoire, permettant d'améliorer la santé des sols, d'augmenter la capacité de séquestration du carbone, de préserver la biodiversité et d'améliorer la qualité de l'eau. Pour le programme NATIVA Regen™, Luxury Fibers a établi un processus en 4 étapes :

- Réaliser une analyse de référence en mesurant les indicateurs (KPI) les plus pertinents pour chaque territoire.
- Effectuer un diagnostic de chaque ferme.
- Sélectionner et mettre en œuvre les meilleures pratiques identifiées lors du diagnostic.
- Suivre ces pratiques et continuer à mesurer des KPIs environnementaux (notamment carbone, sols, biodiversité et eau) afin d'objectiver les progrès dans le temps.

À ce jour, 314 fermes sont certifiées NATIVA, dont 109 participent au programme NATIVA Regen, ce qui représente environ 35 % de l'ensemble des fermes certifiées.

2.

Personal Goods

Les marques Swaine et Cambridge Satchel ont un objectif double en matière d'économie circulaire :

- Réduire le gaspillage de matériaux grâce à l'écoconception et à la récupération, ce qui passe notamment par des solutions d'optimisation de la découpe et des méthodologies de conception qui maximisent l'utilisation du cuir, réduisant ainsi les chutes et les déchets. Mettre en place un programme de réutilisation ou de recyclage des chutes de cuir, afin de s'assurer que seul le minimum ne finisse ultimement en combustion. L'enfouissement des déchets de cuirs sont proscrits.
- Impliquer les clients dans le processus en les sensibilisant autant que possible à comprendre la véritable histoire du cuir : ses implications environnementales, l'importance de privilégier la qualité à la quantité et les soins appropriés pour prolonger la durée de vie des produits. Un sac qui dure 20 ans a un impact environnemental annuel bien moindre qu'un sac remplacé chaque année.

Chez Fournival Altesse, en complément des efforts sur l'utilisation des ressources décrits dans le tableau ci-dessus, des pratiques de durabilité sont progressivement intégrées aux procédés de production, sur un périmètre couvrant la majorité des gammes de produits, hors certains achats de négoce pour lesquels les procédés ne sont pas directement maîtrisés. Ces pratiques industrielles incluent notamment la valorisation des déchets de bois issus de l'atelier de menuiserie : en 2025, 10 tonnes de copeaux ont été collectées et données à un agriculteur local, où elles sont utilisées comme amendement naturel pour les cultures et le verger, en substitution aux engrais chimiques. En matière de procédés, la teinture repose exclusivement sur des produits à base aqueuse, avec l'abandon de l'ensemble des solvants. Une étude est par ailleurs en cours concernant le vernis, en vue d'une suppression progressive des solvants associés. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, reposant à ce stade sur des actions opérationnelles ciblées.

Novacel

Novacel a élargi sa gamme OXYGEN qui comprend quatre familles de produits :

- OXYGEN Vegetal +, où plus de 80 % du polyéthylène vierge d'origine fossile a été remplacé par du polyéthylène (PE) d'origine végétale. Ce taux est vérifiable par une mesure en laboratoire de la signature chimique du film ;
- OXYGEN Vegetal, qui introduit des matières premières issues de végétaux (utilisation de 30 % de PE d'origine végétale en *mass balance* ⁽¹⁾). Cette gamme est certifiée ISCC+ ⁽²⁾ ;
- OXYGEN Recycled, qui intègre des matières premières recyclées mécaniquement après la phase d'utilisation par le consommateur (utilisation de 25 % de PE recyclé). Cette gamme est certifiée Plastica Seconda Vita ;
- OXYGEN Lean, qui grâce à un procédé breveté, permet de réduire jusqu'à 20 % la quantité de polyéthylène dans la solution à performances équivalentes.

En 2024, malgré une définition du Groupe qui s'est durcie, le métier compte 49,2 % de son chiffre d'affaires constitués de gammes largement améliorées sur un ou plusieurs aspects liés à la durabilité.

Par exemple, les empreintes carbone des solutions de la gamme OXYGEN sont 11 à 80 % plus faibles que les solutions équivalentes traditionnelles à base de polyéthylène vierge et fossile, sur le périmètre *cradle-to-gate* ⁽³⁾. En 2025, le métier a accéléré la commercialisation de la gamme OXYGEN avec 17,9 millions de mètres carrés vendus contre 9,3 en 2024. Cette croissance soutenue souligne les attentes du marché pour des solutions moins émettrices de gaz à effet de serre, et de l'engagement des équipes de Novacel pour pousser ces solutions auprès de nos clients.

En 2025, la R&D de Novacel a continué les études concernant de nouveaux films industriels pour procédé comme Versatis, une solution innovante compatible avec de nombreuses surfaces différentes, ce qui permet une rationalisation chez nos clients. Cette solution présente également l'avantage d'être sobre en carbone. La solution Watersoluble, développée par la R&D Novacel a également été lancée en 2025. Cette solution se différencie de l'ensemble de solutions aujourd'hui disponible sur le marché grâce à l'utilisation d'un support et d'une colle totalement solubles dans l'eau. Enfin, Novacel progresse sur sa gamme OXYGEN Recycled, en proposant de nouvelles solutions avec un contenu recyclé au-delà des 25 %.

1) Le Mass Balance est un concept qui permet de suivre les flux de matières premières et de produits recyclés tout au long de la chaîne de valeur, en attribuant des quantités spécifiques de matières premières certifiées et de produits recyclés à chaque étape du processus (source : association EuraMaterials).

2) L'ISCC+ (International Sustainability & Carbon Certification) est un système de certification reconnu à l'échelle mondiale qui vise à garantir la durabilité des chaînes de valeur dans divers secteurs industriels, y compris celui des emballages. L'ISCC+ évalue les aspects environnementaux, sociaux et économiques des procédés de production, de la matière première au produit final (source : association EuraMaterials).

3) Approche du cycle de vie qui évalue les émissions de gaz à effet de serre d'un produit depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la sortie de l'usine, sans inclure l'usage ni la fin de vie.

2.2.5.3 Indicateurs et cibles

Indicateurs clés de performance	Objectif 2030	2024	2025	2025 Sans Novacel
Part du Chiffre d'Affaires réalisée avec des solutions plus durables pour les clients	TBD	31 %	28 %	15 %
Ratio des dépenses R&D rapportées au CA (%)	TBD	-	1 %	1 %
Pourcentage des déchets recyclés (%)	50 %	59 %	59 %	39 %

Indicateurs de suivi	2024	2025	2025 Sans Novacel
Quantité de déchets générés (en tonnes)	11 637	11 673	1 625
Quantité de déchets non dangereux (en tonnes)	10 785	10 760	1 322
Quantité de déchets dangereux (en tonnes)	852	912	302
Intensité de production de déchets (en tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires)	16	16	4
Déchets non dangereux enfouis, mis en décharge (en tonnes)	2 050	1 859	301
Déchets dangereux enfouis, mis en décharge (en tonnes)	8	9	8
Déchets enfouis, mis en décharge (en tonnes)	2 059	1 868	309
Déchets non dangereux valorisés en énergie (en tonnes)	411	448	320
Déchets dangereux valorisés en énergie (en tonnes)	398	590	175
Déchets valorisés en énergie (en tonnes)	810	1 038	495
Déchets non dangereux incinérés SANS valorisation énergétique (en tonnes)	1 354	1 325	18
Déchets dangereux incinérés SANS valorisation énergétique (en tonnes)	116	10	9
Déchets incinérés SANS valorisation énergétique (en tonnes)	1 471	1 335	27
Déchets non dangereux éliminés par des opérations non encore listées (en tonnes)	216	230	36
Déchets dangereux éliminés par des opérations non encore listées (en tonnes)	117	97	87
Total des déchets éliminés par des opérations non encore listées (en tonnes)	333	327	123
Déchets non dangereux recyclés (en tonnes)	6 536	6 752	632
Déchets dangereux recyclés (en tonnes)	201	176	4
Déchets recyclés (en tonnes)	6 737	6 928	636
Déchets non dangereux préparés en vue d'une réutilisation (en tonnes)	7	1	1
Déchets dangereux préparés en vue d'une réutilisation (en tonnes)	0	1	1
Déchets préparés en vue d'une réutilisation (en tonnes)	7	2	2
Déchets non dangereux valorisés par des opérations non encore listées (en tonnes)	117	145	13
Déchets dangereux valorisés par des opérations non encore listées (en tonnes)	37	30	18
Déchets valorisés par des opérations non encore listées (en tonnes)	154	175	31
Déchets non recyclés (en tonnes)	4 900	4 568	955
Pourcentage de déchets non recyclés (%)	41 %	41 %	61 %

À ce stade, la part de contenu recyclable dans les produits et leurs emballages n'est pas disponible à l'échelle consolidée du Groupe, en raison de l'hétérogénéité des activités et des périmètres couverts.

2.2.6 TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE

2.2.6.1 Le contexte

Le Règlement européen (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Taxonomie » est l'une des mesures phares du Pacte vert européen, visant à :

- Réorienter les capitaux vers des investissements durables ;
- Gérer les risques financiers induits par le changement climatique et les problématiques sociales qui en découlent ;
- Promouvoir la transparence et une vision à long terme des activités économiques et financières.

La Taxonomie établit un système de classification des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental, en distinguant les activités réalisées pour le compte des clients, les investissements et l'exploitation courante. Trois indicateurs sont donc attendus, exprimés en pourcentage de « l'alignement » :

- Le chiffre d'affaires ;
- Les dépenses d'investissements (ou Capex) ;
- Les dépenses d'exploitation (ou Opex).

Une activité « alignée » est une activité considérée durable, car contribuant à l'un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La classification des activités procède d'une démarche en cinq étapes :

- Identifier les activités dites « éligibles » à la Taxonomie, en se fondant sur les règlements délégués climat (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 et environnemental (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 ;
- Qualifier la contribution substantielle de l'activité à l'objectif environnemental sur la base de critères techniques ;
- S'assurer que l'activité ne cause de préjudice important à aucun des objectifs sur la base d'un deuxième niveau de critères techniques ;
- S'assurer du respect des principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises, en particulier concernant les droits fondamentaux au travail et les droits de l'homme, ainsi que la fiscalité, la lutte contre la corruption et la concurrence loyale ;
- Calculer l'indicateur en rapportant les activités alignées au total des activités. Le 4 juillet 2025, la Commission européenne a adopté un ensemble de mesures visant à simplifier l'application de la Taxonomie pour les publications à compter du 1er janvier 2026. *Compagnie Chargeurs Invest* a fait le choix de conserver les mêmes options de publication qu'en 2024, ainsi que l'autorise ce nouveau règlement délégué pour les entreprises clôturant au 31 décembre 2025.

2.2.6.2 Les indicateurs de la Taxonomie verte

Le chiffre d'affaires

À ce jour, les activités durables sont décrites au regard des six objectifs climatiques des deux règlements délégués Climat et Environnement. Les 2 règlements délégués fournissent les définitions des activités éligibles, y compris les codes de la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne (NACE) correspondants ainsi que les critères techniques permettant de les qualifier comme effectivement durables. En conséquence, les activités qui ne répondent pas à ces définitions sont considérées comme non définies dans le cadre de référence (en tant que telles « non éligibles »).

Au titre de l'exercice 2025, *Compagnie Chargeurs Invest* n'exerce aucune activité éligible au sens de la Taxonomie européenne telle que définie par les règlements délégués Climat et Environnement. Les données comparatives antérieures ont, le cas échéant, été retraitées afin d'assurer la cohérence de l'information publiée.

En conséquence, la part du chiffre d'affaires éligible et alignée sur la Taxonomie est nulle.

Les dépenses d'investissement (ou Capex)

Les Capex à considérer correspondent aux nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice, avant dépréciation, amortissement ou réévaluation. Ainsi, sont pris en compte les nouveaux droits d'utilisation des biens pris en location dès la signature des contrats de location, et non les modalités de financement. Les dépenses d'investissement intègrent également les nouveaux actifs issus de regroupements d'entreprises effectués au cours de l'exercice.

Au titre de l'année 2025, le montant de ces dépenses d'investissement s'élève à 38,4 millions d'euros pour le Groupe, répartis de la façon suivante :

- 25,3 millions d'euros d'investissements corporels et 6,8 millions d'euros de droits d'utilisation (qui incluent les nouveaux contrats de locations immobilisés) ;
- 5,8 millions d'euros d'investissements incorporels.

Les dépenses d'investissement éligibles sont celles :

- Liées aux activités potentiellement durables ;
- Faisant partie d'un plan visant à rendre ou à étendre une activité durable ;
- Liées à des activités économiques dites « mesures individuelles éligibles » dans la Taxonomie visant à diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise, telles que les dépenses liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données.

Au regard des 2 règlements délégués Climat et Environnement, *Compagnie Chargeurs Invest* a identifié deux catégories de Capex « de type c » pouvant être prises en compte : les nouveaux droits d'utilisation des biens pris en location ainsi qu'une dépense d'investissement liée à une mesure individuelle (unité de traitement des eaux usées sur un site du métier Chargeurs PCC).

Au titre de l'année 2025, le groupe Chargeurs a engagé des dépenses d'investissements relevant :

- Des nouveaux droits d'utilisation des biens pris en location pour 6,8 millions d'euros ;
- Des mesures individuelles pour 0,4 million d'euros.

La part des dépenses Capex relative à des mesures individuelles (Capex de type c) alignées sur la Taxonomie s'établit à 19 % en 2025, contre 40 % en 2024.

Cette évolution s'explique principalement par une diminution des investissements liés aux droits d'utilisation des bâtiments pris en location, dont le montant est passé de 10,4 millions d'euros en 2024 à 6,8 millions d'euros en 2025.

Parallèlement, les investissements du Groupe au titre des mesures individuelles ont augmenté, passant de 0,1 million d'euros à 0,4 million d'euros sur l'exercice.

Les dépenses d'exploitation (ou Opex)

Les Opex à considérer comprennent celles :

- liées aux activités éligibles ;
- faisant partie d'un plan visant à étendre ou à rendre une activité durable ;
- liées à des activités économiques appelées « mesures individuelles » dans la Taxonomie visant à diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise, telles que les dépenses liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données.

Toutes les dépenses d'exploitation ne sont pas à prendre en compte. Seuls sont à considérer les coûts de recherche et développement, les frais de rénovation des bâtiments, les charges des contrats de location à court terme, les frais de maintenance, d'entretien et de réparation des actifs ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien courant d'actifs corporels nécessaire à leur bon fonctionnement.

Au titre de l'année 2025, les dépenses d'exploitation s'élèvent à 15,7 millions d'euros pour le Groupe (Opex au sens de la Taxonomie) - représentant moins de 3 % des Opex totales du Groupe, soit non significatives.

Le ratio d'exemption des Opex étant non significatif (très inférieur à 10 %), la dérogation relative à l'exemption de publication du ratio des Opex est applicable en 2025.

Les informations financières utilisées pour cette analyse sont issues des systèmes d'information de *Compagnie Chargeurs Invest* (suivi des investissements et consolidation) à la clôture de l'exercice 2025. Elles ont été analysées et vérifiées conjointement par les équipes locales et centrales afin de s'assurer de leur cohérence avec le chiffre d'affaires, les Opex et les Capex consolidés de l'exercice 2024.

L'analyse détaillée de l'éligibilité de l'ensemble des activités du Groupe n'a pas conduit à identifier d'activités éligibles au sens de la Taxonomie européenne en 2025.

Les tableaux relatifs à la taxonomie européenne sont présentés ci-dessous :

CHIFFRE D’AFFAIRES

Exercice N	2025		Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)									
Activités économiques	Code	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1	Catégorie activité habitante	Catégorie activité transitoire
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %		
Dont habitantes		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %	H	
Dont transitoires		0	0 %	0 %						Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %		T
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0	0 %	
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0	0 %	
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (en millions d'euros)		713,4	100 %																
TOTAL (A. + B.)		713,4	100 %																

CAPEX

Exercice N	2025	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)				
Activités économiques	Code												
	CapEx												
	Part des CapEx, année N												
	Atténuation du changement climatique												
	Adaptation au changement climatique												
	Eau												
	Pollution												
	Économie circulaire												
	Biodiversité												
	Atténuation du changement climatique												
Adaptation au changement climatique													
Eau													
Pollution													
Économie circulaire													
Biodiversité et écosystèmes													
Garanties minimales													
Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxonomie, année N-1													
Catégorie activité habilitante													
Catégorie activité transitoire													

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %		
Dont habilitantes	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %	H	
Dont transitoires	0	0 %	0 %	0 %						Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %		T

A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)

Locations de bâtiments	CCM 7.7	6,8	18 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								40 %		
Traitement des eaux usées	CCM 5.4	0,4	1 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %		
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		7,2	19 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								40 %		
A. CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		7,2	19 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								40 %		

B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (en millions d'euros)		31,2	81 %																
TOTAL (A. + B.)		38,4	100 %																

TABLEAU DE L'INDICATEUR TAXONOMIE CAPEX VENTILÉS PAR OBJECTIF

Code	Intitulé	Alignée sur la taxinomie par objectif	Eligible à la taxinomie par objectif
CCM	Atténuation du changement climatique	0 %	19 %
CCA	Adaptation au changement climatique	0 %	0 %
WTR	Eau	0 %	0 %
CE	Economie circulaire	0 %	0 %
PPC	Polution	0 %	0 %
BIO	Biodiversité	0 %	0 %

2.

OPEX

Exercice N	2025	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)					
Activités économiques	Code														
	OpEx														
	Part des OpEx, année N														
	Atténuation du changement climatique														
	Adaptation au changement climatique														
	Eau														
	Pollution														
	Économie circulaire														
	Biodiversité														
	Atténuation du changement climatique														
Adaptation au changement climatique															
Eau															
Pollution															
Économie circulaire															
Biodiversité et écosystèmes															
Garanties minimales															
Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année N-1															
Catégorie activité habilitante															
Catégorie activité transitoire															

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %		
Dont habilitantes	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %	H	
Dont transitoires	0	0 %	0 %							Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %		T

A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)

OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
A. OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		

B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

OpEx des activités non éligibles à la taxonomie (en millions d'euros)	15,7	100 %															0 %		
TOTAL (A. + B.)	15,7	100 %															0 %		

TAXONOMIE EUROPÉENNE : DÉCLARATION SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ

Activités liées à l'énergie nucléaire

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté	Non

Activités liées au gaz fossile

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non

2.

2.3 Social

2.3.1 PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

2.3.1.1 Enjeu et ambitions du Groupe

Dans un contexte de transformation de nombreux métiers, d'une diversité de cultures, ainsi que de forte concurrence sur le marché des talents, *Compagnie Chargeurs Invest* fait face à de nombreux enjeux liés à ses effectifs propres :

- Une organisation qui préserve la santé mentale et physique des collaborateurs, l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle, la protection des données personnelles,
- Un dialogue social ouvert et constructif qui permet aux collaborateurs de s'exprimer sur leurs conditions de travail et à la Direction de partager sa stratégie et les initiatives envisagées,
- Les avantages sociaux, notamment une protection sociale, les congés familiaux
- La formation continue qui permet le développement des compétences pour tous,
- La diversité, notamment de genre, mais aussi d'âges et de profils (ex : handicap)
- Les actions favorisant l'égalité de traitement, notamment entre les femmes et les hommes et aussi entre les pays : salaires décents, avantages sociaux

En parallèle, la conformité des pratiques sur le terrain avec les dispositions légales et réglementaires liées aux droits fondamentaux ou au droit au travail demeurent une préoccupation permanente (ex.: rémunération, horaires, conditions de travail) qui pourraient entraîner des sanctions ou une atteinte à la réputation en cas de non-respect.

Pour mémoire, les conventions collectives applicables au sein du Groupe sont les suivantes :

- Syntec sur Museum Studio,
- Textile sur Chargeurs PCC, Personal Goods et au Siège,
- Chimie sur Senfa Cilander,
- Textiles techniques sur Novacel.

Ambition du Groupe d'ici 2030

Compagnie Chargeurs Invest met au cœur de sa stratégie les femmes et les hommes qui composent l'entreprise, avec l'ambition d'accompagner chacun dans un collectif riche de diversité et sécurisant, qui encourage la responsabilisation, le dialogue, l'initiative et l'amélioration continue.

Par ailleurs, en adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies dès 2017, le groupe s'est engagé à appliquer, promouvoir et soutenir les principes fondamentaux des droits humains, notamment les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), que le Groupe fait valoir dans ses documents de référence internes.

Le Groupe s'est doté de plusieurs politiques d'entreprise-clés : Politique d'intégration, Code de conduite, Règlement intérieur, Accord télétravail, politique Diversité et Inclusion, Politique Santé et Sécurité, Politique voyages. Ces politiques sont partagées systématiquement aux équipes dès l'embauche.

Objectifs pour 2026

- Réduire le taux de fréquence des accidents du travail en s'assurant que chaque site évalue périodiquement ses risques propres et qu'un plan d'action concret et adapté soit mis en place avec des personnes responsables au moins au niveau de chaque pays ou sous-région ;

- Renforcer la formation des équipes en lien avec les priorités du plan stratégique ;
- Adapter les priorités en termes de Diversité & Inclusion aux enjeux de chaque Division.

2.3.1.2 Actions mises en œuvre - Focus 2025

Au niveau du Groupe, les actions ont été regroupées sous quatre grandes thématiques :

- Dialogue social
- Santé, sécurité au travail
- Diversité, Egalité de traitement
- Formation

Dialogue social (S1-2, S1-3 et S1-8)

La Direction est pleinement engagée dans les échanges réguliers avec les collaborateurs et leurs représentants et est très attachée à un dialogue social constructif et de qualité. Elle intègre autant que possible les suggestions et recommandations faites dans le pilotage de l'activité et la gestion des équipes. Les managers ont, quant à eux, un rôle clé pour guider, écouter et accompagner leurs équipes opérationnelles.

En France, les élus des CSE sont consultés périodiquement sur les orientations stratégiques et apportent leurs contributions au débat, y compris sur la partie des objectifs à atteindre pour nourrir le plan d'action piloté par la Direction. En 2025, le Comité de Groupe s'est réuni à deux reprises, et les principaux points abordés ont été partagés ensuite au sein des Comités de Direction des métiers, puis relayés par une note d'information ou des réunions avec les salariés et/ou leurs représentants.

Le Groupe dispose de différents canaux de signalement pour recueillir et traiter toute alerte potentielle signalée par un collaborateur :

- Signalement par la voie hiérarchique ou par le biais du référent Conformité,
- Dispositif d'alerte éthique.

Comme précisé dans la partie Gouvernance du présent rapport (section G1-1 relative au dispositif d'alerte), le processus de recueil et de traitement des alertes permet aux collaborateurs de signaler un comportement non conforme aux règles en vigueur, qu'ils s'agissent de dispositions légales, réglementaires ou de règles internes au Groupe, telles que le Code de conduite. Le dispositif est ouvert à l'ensemble des collaborateurs et des parties prenantes.

Le Groupe dispose d'une gouvernance et de processus de décision clairs relatifs à la saisie et au suivi d'un cas porté à la connaissance de ses représentants. Le **Code de conduite**, socle de sa démarche éthique, formalise, depuis sa première édition en 2017, l'ensemble de ses valeurs et principes. Il est systématiquement diffusé à chaque collaborateur du Groupe dès son embauche et précise notamment les étapes de traitement des alertes internes : procédure de signalement des manquements, interlocuteurs internes saisis, examen préalable de la requête par le *Chief Compliance Officer*, information des personnes visées par le signalement, et enfin déroulement d'une enquête interne. Les lanceurs d'alerte sont protégés, tout en restant responsables de leur alerte, qui doit être fondée sur des faits qualifiés.

Par ailleurs, le Groupe met en place au sein des métiers des enquêtes sociales internes du type **Great Place To Work** ⁽¹⁾ ou **Zest** qui permettent de consulter les salariés sur leur niveau de confiance ressenti selon cinq critères : crédibilité, respect, équité, fierté et convivialité. Le questionnaire est anonyme et rapide, et l'analyse des résultats - partagée avec les équipes - permet de définir des plans d'action adaptés avec les équipes de management. En 2025, une nouvelle enquête a été menée sur les périmètres Chargeurs Museum Studio et Chargeurs PCC afin d'écouter les équipes et d'orienter les plans d'action.

Santé Sécurité au travail (S1-4_08 et S1-14)

Malgré la mobilisation de ses équipes et du *management*, le Groupe voit son taux de fréquence des accidents du travail repartir à la hausse en 2025, dépassant l'objectif fixé. Il n'y a eu aucun décès au niveau du Groupe ; le nombre d'accidents avec arrêt de travail s'élève à 40, au lieu de 20 en 2024. Cette forte hausse appelle un sursaut et nécessite une analyse détaillée et un plan d'action concret.

En effet, en dépit du *Safety Day* organisé chaque année sur le thème de la sécurité partout dans le Groupe, des formations dispensées, des visites de sécurité et des communications régulières, le nombre d'accidents du travail a fortement augmenté fin 2025.

Au niveau de l'existant,

Comme chaque année, le *Safety Day* a eu lieu sur tous les sites du Groupe en 2025 afin de promouvoir la culture sécurité et limiter le nombre d'accidents. Les thèmes de cette année furent les premiers secours et le bien-être des équipes. Portée par le management, cette journée a fortement mobilisé avec 1203 participants enregistrés (1488 en 2024) et plus de 1H45 heures de formation (1H45 en 2024) en moyenne par participant soit, en tout, 2197 heures (4154 heures en 2024). En complément des éléments communs partagés à l'international (vidéo, conseils), chaque site a mis en œuvre les ateliers qui lui semblaient les plus pertinents en fonction de ses risques propres : prévention et lutte contre l'incendie, évacuation, conduite en sécurité, gestion des accidents incendie, ateliers bien être.

Le service HSE organise régulièrement des visites comportementales de sécurité : visites terrain faites avec un salarié du service HSE, une salariée du service concerné et un salarié candide (autre service), afin de mettre en lumière les risques potentiels, de sensibiliser, de réfléchir ensemble de manière opérationnelle et de mettre en place des actions de prévention. Enfin, des tournées terrain avec les membres CCSCCT sont organisées en amont des réunions dédiées pour identifier les situations à risque.

De plus, le Groupe a initié principalement sur ses sites de production 1337 visites de sécurité sur site en 2025 et les presque accidents sont référencés pour analyse et plan d'actions (79 recensés sur 2025).

Enfin, les indicateurs d'absentéisme en 2025 montrent un fléchissement par rapport à 2024 (122 687 versus 143 735 heures d'absentéisme).

Le Groupe a commencé à suivre les indicateurs relatifs aux non-salariés sur 2025 (décès, accidents avec ou sans jours d'arrêt, jours perdus, maladie professionnelle), pour une publication à partir de l'exercice 2026. Les non-salariés représentent les intérimaires et prestataires en activité sur 12 mois pour le compte des entités du Groupe.

En synthèse, une communication régulière et adaptée par le top management est essentielle pour rappeler ces enjeux relatifs à la

sécurité notamment lors de réunions plénières avec possibilité pour les équipes de poser des questions. L'intervention d'experts extérieurs apportent aussi un angle intéressant pour sensibiliser et responsabiliser les équipes.

Prise de conscience et actions,

Les équipes du Groupe ont donc une injonction à analyser les causes de ces divers accidents et de la dérive constatée en 2025 et à mettre en place les plans d'action nécessaires pour obtenir des résultats concrets.

Un plan d'action spécifique est déjà en cours sur le site de LPBC particulièrement concerné. Suite à analyse, il ressort que la plupart des accidents du travail sont liés à des blessures aux mains. Un rappel relatif à la sécurité a été effectué par le service HSE de LPBC et diffusé sur les écrans du site avec notamment un focus sur le risque chimique et le port des gants. Une communication est faite systématiquement au sein des équipes lorsqu'il y a eu un accident.

Le processus d'évaluation annuel favorise le **dialogue** sur les conditions de travail et le lien constant entre la **médecine du travail** et les équipes RH permet de suivre les impacts potentiels de l'activité de l'entreprise sur les équipes. Il est également de la prérogative des élus de veiller avec la Direction aux conditions de travail des salariés et de contribuer aux actions appropriées (grâce aux **Bilans Sociaux** pour les entités qui disposent d'instances sociales représentatives du personnel).

La mise en responsabilité doit clairement être accentuée dans les Divisions, qui doivent organiser le pilotage et le suivi de ce sujet afin d'améliorer ces indicateurs.

Diversité, Egalité de traitement (S1-5, S1-9, S1-10, S1-11 S1-12)

Diversité et Inclusion

Suite à la publication de sa nouvelle Politique spécifique Diversité et Inclusion, le Groupe s'est assuré en 2025 de faire connaître cet engagement auprès des DRH et d'identifier les parcours de formation permettant aux collaborateurs d'être formés aux **enjeux de la non-discrimination**. Les équipes en charge du recrutement, les managers et les équipes RH sont particulièrement ciblées afin de sécuriser les pratiques dès la phase d'embauche mais aussi dans le cadre des actions de développement de compétences, promotions et mobilités. Concernant l'**égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (S1-9)**, le Groupe s'est fixé un objectif quantifié pour accroître la part des femmes parmi les effectifs. L'évolution de la composition du Comité de Direction, telle que détaillée au chapitre 4 « Gouvernement d'entreprise », section 4.3.1 du Document d'enregistrement universel, illustre tout particulièrement cette orientation. Concernant les **actions relatives au handicap (S1-12)**, des initiatives sont prises localement pour favoriser l'accès sur les sites du Groupe et développer un accompagnement dédié pour les salariés concernés, notamment par l'adaptation des postes de travail. En France, en 2025, 5,33 % De l'effectif est déclaré en situation de handicap (vs 5,03 % en 2024). Le Groupe encourage enfin les VIE (Volontariat international en entreprise) au sein de ses métiers, offrant ainsi des perspectives à ses alternants en fin de cursus. Il a aussi poursuivi son travail de développement de son attractivité auprès des jeunes diplômés et plus globalement de la nouvelle génération (S1-5). Enfin, le Groupe soutient les écoles de la 2ème chance notamment via le versement de la taxe d'apprentissage pour favoriser l'insertion de jeunes en situation de précarité sociale.

Le nombre de salariés ayant pris un congé pour raisons familiales sera recensé en 2026.

1) *Great Place To Work®* est une référence mondiale en matière d'expérience collaborateur depuis 1992 dans le monde, et 2002 en France. Elle est présente dans plus de 170 pays et est basée à Oakland (Californie, US). Son approche consiste à diagnostiquer le niveau de confiance vécu par les collaborateurs. La certification est obtenue si deux tiers des salariés répondent positivement. Sur 500 candidats par an, la moitié est validée, et un top 100 valorise les meilleurs.

Egalité de traitement (Protection sociale, Salaires décent)

A travers ses accords et conventions collectives, les collaborateurs du Groupe sont couverts par une protection sociale (S1-11) contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie (ex : maladie, accident du travail, congé familial). Le Groupe veille également à ce que les filiales mettent en place des protections sociales adaptées en fonction des pratiques et standards locaux. De plus, tous les salariés bénéficient d'une couverture intégrale et d'une assistance lors de leurs déplacements professionnels grâce au **dispositif International SOS**. En 2025, un audit a été engagé avec notre courtier DIOT SIACI pour analyser le niveau des garanties santé et prévoyance des équipes aux USA, Hong Kong, Italie (avec la France pour laquelle nous avons une excellente visibilité, ces effectifs représentent 56 % de nos effectifs au niveau du Groupe) de façon exhaustive, avec pour ambition de s'assurer d'une cohérence et d'une égalité de traitement et d'identifier les priorités. Cette analyse met en lumière un très bon niveau de couverture sociale sur ces zones et nous nous attacherons en 2026 à cibler les autres régions notamment en respect de la base Anker.

Les équipes RH locales sont particulièrement vigilantes à respecter des **salaires de base (S1-10)** qui soient supérieurs aux minimums locaux dans tous les pays, avec des mesures d'accompagnement des salariés. L'an passé, un inventaire de tous les salaires minimums ont révélé qu'une très large majorité des collaborateurs étaient payés au-dessus des minimaux salariaux de la base Anker ⁽¹⁾, sachant qu'un salaire adéquat permet aux travailleurs de satisfaire leurs besoins fondamentaux (ex : alimentation, logement, soins de santé, éducation) et de vivre dans la dignité. En 2025, les équipes RH ont engagé des actions pour s'assurer que les quelques cas identifiés (Sri Lanka & Bangladesh) soient bien pris en compte et qu'un plan de régularisation soit défini. Concernant le Sri Lanka, un projet de fermeture de l'usine est en cours et pour le Bangladesh, la DRH de CPCC doit encore réévaluer la situation et partager le plan d'action pour 2026 avec le Directeur sur la zone géographique. Les effectifs du Sri Lanka et Bangladesh potentiellement sous le seuil sont évalués à 4,10 % des effectifs du Groupe.

Formation (S1-13)

La formation au sein du Groupe continue d'être une priorité forte. L'objectif est de mettre à disposition des équipes une offre de formation sur catalogue pertinente pour les collaborateurs en lien avec la stratégie du Groupe et ses orientations, et qui favorise la mise en application des valeurs du Groupe, Fiabilité, Excellence, Audace et Performance, mais aussi des compétences transverses telles que l'agilité, la créativité et l'innovation, la collaboration et le sens du résultat.

En 2025, 32 136 heures de formation (versus 32540 en 2024) ont été dispensées et ont permis de renforcer les compétences des collaborateurs. L'effort de formation (nombre d'heures de formation / nombre de salariés) en 2025 est de 14,21 heures par salarié (versus 14,8 heures par salarié en 2024). Le nombre d'heures de formation moyen par femme en 2025 est de 13,92 heures, et le nombre d'heures de formation moyen par homme est de 14,38.

En 2025, le Groupe a continué à développer sa plateforme de E Learning, tous les contenus en ligne ont été restructurés par niveau (débutant, intermédiaire et confirmé) et un réseau d'administrateurs en lien avec les équipes sur le terrain a été formé afin de s'assurer du lancement et de la réalisation des formations obligatoires pour le Groupe et de suggérer des contenus optionnels pour les collaborateurs afin de développer leur employabilité et soutenir la croissance et la stratégie du Groupe. De nouveaux contenus sur la Diversité et l'Inclusion, la lutte contre la discrimination et la prévention du harcèlement à travers les biais inconscients ont été mis en ligne.

Les principales initiatives lancées en 2025 au niveau du Groupe ont été ciblées sur 3 priorités:

- **L'intelligence artificielle** : Le Groupe a souhaité accompagner la montée en compétences de ses équipes sur ce sujet et a organisé 2 webinars pour l'ensemble du groupe (l'un en français, l'autre en anglais) avec le partenaire *My Connecting* en juin 2025. Plus de 150 participants y ont participé en temps réel et les enregistrements ont été partagés ensuite au sein des équipes. Le Groupe a également développé son propre agent IA interne sécurisé, a formé à son utilisation plusieurs collaborateurs au sein des métiers et a rédigé puis diffusé une charte sur l'usage de l'intelligence artificielle au sein du Groupe.
- **L'anticorruption** : Le Groupe a organisé en mai et juin 2025 6 sessions avec le partenaire Lamy pour former les équipes commerciales et achats du Groupe sur le thème de l'anticorruption. Au total, 63 participants ont été formés sur ce sujet.
- **Les enjeux RSE** : 3 administrateurs du Groupe ont été formés aux enjeux RSE en juin et octobre 2025 pour s'assurer de la bonne compréhension des enjeux au niveau des décideurs. Pour accompagner le déploiement de sa stratégie RSE, le Groupe a organisé avec l'association Carbone 4, deux journées de formation ciblées sur la mesure de l'empreinte Carbone et la décarbonation des Achats en novembre 2025. Au total, 27 collaborateurs des équipes Achats, Production et RSE ont été formés.

Actions spécifiques des métiers

Museum studio

Dialogue social

Favoriser la confiance, l'engagement et le bien-être au travail – Démarche Great Place to Work

L'écoute des collaborateurs constitue un pilier de l'engagement social de Museum Studio. Chaque année, Museum Studio mène, en partenariat avec Great Place To Work® (GPTW), une enquête confidentielle sur la qualité de vie au travail, couvrant l'ensemble des géographies et des fonctions. En 2025, cette enquête a fait ressortir un score Trust Index® de 62 %, avec des niveaux élevés de fierté (67 %) et de convivialité (71 %), témoignant d'un engagement solide et d'un fort esprit collectif. Les résultats ont également mis en lumière des axes d'amélioration, notamment en matière de crédibilité, de respect et de perception globale par rapport à l'année précédente. L'objectif est que les enseignements de l'enquête fassent l'objet d'analyses systématiques et ensuite de plans d'actions concrets, déployés tant au niveau de Museum Studio qu'au niveau local, afin que les retours des collaborateurs alimentent directement les décisions managériales et les démarches d'amélioration continue.

Renforcer une culture RH partagée à l'échelle du Groupe

Museum Studio œuvre activement à l'animation d'une communauté RH engagée et structurée, réunissant l'ensemble de ses entités et de ses implantations géographiques. En 2024, Museum Studio a organisé un séminaire RH dédié, rassemblant responsables et équipes RH autour du partage des bonnes pratiques, de l'alignement des priorités et du renforcement de la coopération.

Ce temps de travail collectif a favorisé un dialogue ouvert, la transparence et la collaboration inter-entités, consolidant ainsi une culture RH commune fondée sur la confiance, l'engagement et le soutien mutuel. Le séminaire a également permis de définir des priorités et des feuilles de route partagées, appuyées par des outils et une documentation commune, donnant à la communauté RH un rôle central dans le déploiement de pratiques sociales durables au sein de Museum Studio.

1) Base Anker : méthodologie reconnue internationalement pour le calcul du salaire décent (« living wage »).

Santé Sécurité au travail

Museum Studio adopte une approche proactive en matière de santé et de sécurité au travail, avec une attention particulière portée à ses deux sites de production situés aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi qu'à ses activités tertiaires.

En 2025, D&P Incorporated a enregistré six accidents du travail qui sont principalement liés à l'utilisation de machines de coupe et à la manutention. Ils ont entraîné 17 journées d'arrêt, soit une amélioration par rapport à l'année précédente. Cette évolution positive reflète des investissements continus dans la modernisation des équipements, visant à améliorer les conditions de travail et à réduire la fréquence et la gravité des incidents. Des mesures de prévention complémentaires, incluant un renforcement de la signalétique de sécurité et des équipements de protection individuelle, ont été identifiées et seront mises en œuvre en 2026.

Chez Leach, les pratiques de santé et de sécurité ont été renforcées grâce au déploiement de *The Compliance Genie*, un outil de déclaration des incidents et accidents, rapidement adopté par les collaborateurs et contribuant activement à la prévention continue des risques. En parallèle, le nombre de référents sécurité incendie, de secouristes et de secouristes en santé mentale a été augmenté, renforçant les capacités de prévention et de réponse aux situations d'urgence sur le site.

Chez Skira, le déménagement des bureaux milanais en août 2024 vers des locaux conformes aux normes de sécurité a permis de traiter les risques incendie élevés liés au stockage de plus de 7 000 ouvrages. Des aménagements spécifiques ont été réalisés sous la supervision d'un consultant externe, incluant des traitements ignifuges des sols, des moquettes et des rayonnages. L'ensemble des collaborateurs a bénéficié d'une formation à la sécurité et deux exercices d'évacuation sont organisés chaque année, garantissant un haut niveau de préparation et de conformité, tant pour les équipes que pour les visiteurs.

Diversité, Égalité de traitement

Museum Studio s'engage à promouvoir l'équilibre femmes-hommes et le leadership féminin à tous les niveaux de l'organisation. Les femmes représentent 45 % des effectifs totaux de Museum Studio, illustrant une base de talents équilibrée et diversifiée. Au niveau managérial, 47 % des postes de Direction sont occupés par des femmes, témoignant de la capacité de Museum Studio à garantir un accès équitable aux responsabilités et aux parcours d'évolution professionnelle. Cette représentation reflète l'engagement constant de Museum Studio en faveur de pratiques de leadership inclusives et d'un environnement où les compétences et l'expertise sont reconnues indépendamment du genre.

Museum Studio s'attache également à développer des environnements de travail diversifiés, inclusifs et respectueux au sein de l'ensemble de ses entités. Museum Studio considère la diversité comme un levier essentiel de créativité, d'innovation et de performance collective, et valorise la richesse apportée par des équipes multiculturelles. À titre d'exemple :

- Au sein de son entité canadienne, Lord Cultural Resources, plus d'un tiers des collaborateurs sont originaires de pays autres que le Canada et les États-Unis, reflétant la dimension internationale des équipes.
- Au Moyen-Orient, les effectifs de Museum Studio comptent 25 collaborateurs (16 hommes et 9 femmes) représentant 12 nationalités différentes, illustrant à la fois l'ancrage international de l'entité et la complémentarité de profils multiculturels.
- Chez Skira, les équipes se distinguent par une forte diversité de genres et de cultures, avec des collaborateurs originaires

notamment du Moyen-Orient, du Mexique et du Brésil, ainsi qu'une large diversité de tranches d'âge, favorisant le partage des connaissances et l'adaptabilité, en particulier dans un contexte de transformation digitale. Par ailleurs, l'ensemble des boutiques Skira Italia est entièrement accessible aux personnes en situation de handicap, renforçant l'engagement de Museum Studio en faveur de l'inclusion, tant pour ses collaborateurs que pour ses publics.

Protection sociale et avantages sociaux

Museum Studio s'engage à proposer des dispositifs de protection sociale équitables, inclusifs et protecteurs au sein de ses entités, en les adaptant aux cadres réglementaires et sociaux locaux.

- Chez Lord Cultural Resources, le bien-être des collaborateurs constitue une priorité RH, avec une prise en charge intégrale des assurances santé et dentaire pour l'ensemble des salariés au Canada et aux États-Unis, garantissant un accès équitable aux soins et des conditions de travail sécurisées.
- Aux Émirats arabes unis, Museum Studio va au-delà des exigences légales en offrant une couverture santé complète à l'ensemble de ses 25 collaborateurs, assortie de dispositifs de protection sociale renforcés, incluant un régime de retraite pour les ressortissants émiratis et des indemnités de fin de service pour les salariés non émiratis.
- Chez Leach au Royaume Uni, les collaborateurs bénéficient de dispositifs de santé, d'assurance et de retraite, complétés par des améliorations des conditions de travail, telles que des espaces de détente dédiés et des modalités de travail flexibles, favorisant le bien-être et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
- Chez Skira, le bien-être des équipes est soutenu par des avantages complémentaires, tels que des tarifs préférentiels auprès de restaurants de proximité, des initiatives continues facilitant l'accès à des infrastructures sportives, ainsi que des actions visant à améliorer la couverture santé grâce à un partenariat avec Chargeurs PPC Italy, afin de renforcer la protection sociale conformément aux pratiques locales.

Formation

La formation et le développement des compétences constituent des priorités majeures pour Museum Studio, dans un contexte de forte croissance de ses activités. Dans un environnement culturel et créatif en constante évolution, Museum Studio renforce l'accès à des plateformes d'apprentissage destinées à accompagner le développement des compétences comportementales (*soft skills*), des capacités managériales et de l'expertise en gestion de projets au sein des équipes, avec une attention particulière portée à la montée en puissance de l'intelligence artificielle dans les pratiques professionnelles quotidiennes.

Entre mars et novembre 2025, 359 collaborateurs ont bénéficié de formations, représentant un total de 1 264,5 heures dispensées à l'échelle de Museum Studio. À titre d'exemple, Leach place le développement des compétences au cœur de sa stratégie RH, à travers des programmes de formation ciblés portant notamment sur la santé, la sécurité et l'efficacité opérationnelle. Ces programmes sont déployés en partenariat avec l'Université de Huddersfield et des organismes de formation certifiés, garantissant leur adéquation avec les exigences opérationnelles et réglementaires actuelles et futures.

À l'horizon 2026, Museum Studio poursuivra le déploiement et la structuration de ses dispositifs de formation, avec l'ambition de doter ses collaborateurs des compétences nécessaires pour soutenir une croissance durable, l'innovation et l'excellence opérationnelle.

Chargeurs PCC

Dialogue social

Le dialogue social constitue un levier essentiel de l'engagement de nos collaborateurs. En 2025, une enquête de climat social a été déployée à l'échelle du Groupe, avec un taux de participation de 71 % au niveau mondial et de 74 % en France, témoignant d'une forte mobilisation. Les enseignements issus de cette enquête ont permis d'identifier des axes de progrès concrets et de définir des plans d'action adaptés aux enjeux locaux, dont le déploiement est prévu dans chaque pays à compter de 2026.

En France, au-delà des obligations légales, une communication très régulière est entretenue avec les représentants du personnel sur le site de production. Ce dialogue de proximité, mené au plus près du terrain, vise à accompagner les évolutions de nos activités, à anticiper les changements et à favoriser un climat social constructif et durable.

Santé Sécurité au travail

La santé et la sécurité des collaborateurs constituent une priorité absolue, avec l'objectif constant de zéro accident. Les efforts se concentrent en particulier sur les sites de production, où les risques sont les plus élevés. Des journées *Global Safety Days* ont été organisées sur l'ensemble des sites du Groupe, y compris les fonctions hors production, afin de renforcer la culture sécurité. Ces événements ont également intégré des actions de sensibilisation au bien-être au travail, contribuant à un environnement professionnel plus sûr et plus sain.

Diversité, Egalité de traitement

La promotion de la diversité et de l'égalité de traitement est au cœur de notre politique de ressources humaines. Les femmes représentent 37,02 % de l'effectif global, un taux supérieur à notre objectif de 35 %, 43 % des managers et 20% de l'équipe de Direction, illustrant notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle.

Le Groupe s'appuie sur une organisation internationale, avec des collaborateurs présents dans 29 pays et des activités et partenariats couvrant les cinq continents. Sept nationalités sont représentées au sein de l'équipe de Direction et plus de 30 nationalités au total dans les effectifs. Près de 60 % des collaborateurs exercent leurs fonctions en Asie, reflétant l'ancrage international de nos activités.

De plus, les équipes de CPCC Brésil ont mis en place une initiative remarquable sur le plan social en élaborant un programme affectant à des prisonniers des prestations de façonnage pour les ateliers d'entoilage. Ce programme FUNAP (Fonds des Nations Unies pour la Population, association à but non lucratif membre des Nations Unies) est destiné à favoriser la réinsertion des détenus à leurs sorties.

Initiatives Brésil Prisonniers

Formation

Le développement des compétences demeure une priorité stratégique. En 2025, le nombre moyen d'heures de formation par salarié bénéficiaire s'est établi à 20 heures. Les actions de formation ont été particulièrement renforcées auprès des équipes de production sur les sites industriels, afin d'accompagner l'évolution des métiers et des technologies. Les principaux thèmes abordés concernent la sécurité et le renforcement des compétences techniques en production.

Senfa Cilander

Dialogue social

En 2025, 4 accords ont été signés avec les représentations syndicales : la mise en place d'un jour de télétravail par semaine, l'accord NAO relatif aux augmentations générales, le renouvellement du dispositif d'APLD (Activité Partielle de Longue Durée), ainsi que l'accord égalité Homme-femme; accord QVCT engagé en 2025 ainsi que l'accord d'intéressement. Par ailleurs, 0,7 % de la masse salariale ont été reversés au CSE afin de financer des activités sociales et culturelles multiples (cartes cadeaux, moments conviviaux internes, pauses gourmandes, etc.), contribuant ainsi à instaurer et maintenir un climat social positif au sein de Senfa Cilander.

L'arrivée de Laure Sénéquier en tant que Présidente et Directrice Générale a marqué une nouvelle dynamique fondée sur la transparence et le partage d'informations avec l'ensemble des collaborateurs, notamment grâce à la mise en place de revues trimestrielles.

Enfin, l'installation d'écrans de télévisions sur le site de Senfa Cilander France à la fin de l'année 2025 a permis de renforcer la communication interne, avec des impacts concrets et positifs sur le climat social et la qualité du dialogue social.

Santé Sécurité au travail

L'ensemble des salariés est sensibilisé aux règles de sécurité et le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire lorsque nécessaire. Les actions de prévention menées quotidiennement par la direction des sites industriels ont permis de réduire significativement les accidents du travail (Accueil sécurité pour tout nouvel arrivant, formation ISO, intégration d'un Responsable QHSE, ...)

Le *Global Safety Day* a atteint une participation à 100% des salariés présents, et plus de 38% de la formation 2025 a été dédié au thème de la sécurité dont plus de 47% de formations non obligatoires.

Formation

Plus de 12 heures 30 de formation par apprenant ont été réalisées cette année :

- 100% des effectifs a eu au moins une formation dans l'année ;
- Plus de 639 heures de formation au global ont été réalisées sur l'année.

Luxury Fibers

Dialogue social

Luxury Fibers promeut un style de leadership charismatique et inclusif basé sur une interaction sociale étroite entre les managers, les dirigeants et leurs équipes. Cette approche du leadership encourage le dialogue ouvert et l'écoute active, favorisant une culture dans laquelle les employés se sentent véritablement valorisés. Grâce à une politique ouverte, les managers restent accessibles et abordables, créant ainsi des espaces propices à des conversations transparentes et constructives. Cette accessibilité est encore renforcée par la dimension de l'équipe (30 salariés). Le feedback est considéré comme un processus bidirectionnel à 360 degrés, dans lequel les dirigeants fournissent non seulement des conseils et de la reconnaissance, mais sollicitent également activement les commentaires de leurs équipes, renforçant ainsi la confiance, l'engagement et la responsabilité partagée au sein de l'organisation.

Santé Sécurité au travail

La sécurité est une responsabilité partagée à tous les niveaux de nos opérations et de notre chaîne de valeur. Dans le cadre de notre engagement en faveur de la santé et de la sécurité, nos fournisseurs participent activement à notre Journée annuelle de la sécurité, une initiative clé visant à renforcer les pratiques de travail sécuritaires. Au cours de cet événement, nous abordons des sujets essentiels tels que les procédures de sécurité et de verrouillage, qui sont indispensables pour tout le personnel utilisant ou travaillant à proximité de machines, ainsi que les politiques et procédures relatives aux travaux à chaud, particulièrement pertinentes pour les équipes de maintenance. Dans nos usines, nous dispensons une formation spécifique sur les procédures d'évacuation et les mesures de lutte contre l'incendie afin de garantir que les employés soient prêts à agir de manière sûre et efficace en cas d'urgence. Dans nos bureaux, nous encourageons la santé au travail grâce à des formations sur l'ergonomie et les bonnes postures, la sensibilisation aux premiers secours et l'adoption de pratiques saines tout au long de la journée de travail afin de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. En outre, en collaboration avec l'un de nos partenaires de marque, un technicien en santé et sécurité s'est rendu dans des exploitations agricoles certifiées Nativa en Uruguay afin de travailler sur la prévention des accidents et les meilleures pratiques, renforçant ainsi la sensibilisation et la responsabilité dans les opérations quotidiennes et consolidant une culture de sécurité proactive tout au long de la chaîne de valeur.

Diversité, Égalité de traitement

Les équipes de Luxury Fibers sont fortement engagées en faveur de la diversité et de l'inclusion, qui constituent une valeur fondamentale du métier. L'équipe promeut activement une culture de respect mutuel envers les parties prenantes internes et externes, reconnaissant la diversité comme un moteur essentiel de collaboration, d'innovation et de croissance durable. Cette approche repose sur l'égalité des chances et le traitement équitable, indépendamment du sexe, de la culture ou de l'origine. En termes d'égalité des sexes, en 2025, les femmes représentent 50 % de l'effectif total et 40 % des postes de Direction et de gestion sont occupés par des femmes. Parallèlement, le développement du projet social a été un élément clé dans le renforcement des communautés liées au secteur de la laine Nativa en Uruguay. Grâce à des appels à participation ouverts, l'initiative met fortement l'accent sur l'autonomisation des femmes rurales, en les aidant à développer leur propre entreprise, à se réinsérer sur le marché du travail et à créer des opportunités de coopération, tout en revitalisant le patrimoine traditionnel de la région en matière de tissage.

Formation

La formation et le développement des compétences sont au cœur de la stratégie de développement durable, avec un accent particulier sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) en lien avec la nature des activités. Au cours de l'année, les équipes ont suivi une formation spécialisée sur le développement de l'analyse du cycle de vie (ACV), l'amélioration des pratiques régénératives et la production de méthane (CH₄) en tant que gaz à effet de serre, y compris les stratégies pour sa mesure et sa réduction. Ces initiatives renforcent la capacité à évaluer, gérer et atténuer l'impact environnemental des activités de CLF. À mesure que le portefeuille commercial s'étend à de nouvelles fibres, l'engagement environnemental est renforcé en élaborant des protocoles spécifiques adaptés à chaque matériau. Cette approche nécessite un investissement continu dans le développement des connaissances des employés sur l'impact des activités sur les terres, le bien-être animal et les personnes qui travaillent quotidiennement dans les fermes et les sites de production. À mesure que l'entreprise se diversifie, la main-d'œuvre évolue également dans différents domaines fonctionnels. Dans ce contexte, les initiatives d'intégration mises en place au cours de l'année ont particulièrement ciblé les équipes financières et marketing, reflétant une confiance forte dans la croissance stratégique de ces deux domaines. Enfin, nous avons continué à renforcer les compétences de communication des équipes grâce à des formations linguistiques et à mettre l'accent sur la sécurité en tant que composante fondamentale de notre culture d'entreprise.

Personal Goods

Dialogue social

Tout au long de l'année 2025, les relations entre les équipes et les dirigeants ou cadres de Swaine et Cambridge Satchel ont été positives. Au sein de Swaine, l'arrivée de nouveaux leaders a constitué une étape importante pour stabiliser les opérations et favoriser une meilleure communication à tous les niveaux de l'organisation. Ce changement visait à créer un environnement plus ouvert et plus constructif, en encourageant un dialogue régulier entre les équipes et la Direction. Les deux entreprises ont mis davantage l'accent sur l'instauration d'une relation de confiance, la promotion de la transparence et la garantie que les suggestions/ idées des équipes soient pris en compte. Ces efforts ont contribué à renforcer la collaboration, à améliorer l'état d'esprit des équipes et à adopter une approche plus ciblée pour atteindre les objectifs de l'entreprise.

Les dirigeants et managers de Fournival Altesse ont veillé cette année à consolider les relations de qualité construites avec les élus et les équipes.

À l'écoute des salariés et soucieux des conditions de travail de ses salariés, l'entreprise Fournival Altesse a entrepris de nombreux travaux tels que la rénovation complète et l'équipement des locaux de restauration, la création d'un abris vélo, et d'un abri de pause extérieur.

Santé Sécurité au travail

En réponse à l'audit récent pour Swaine et Cambridge Satchel, l'accent a été mis à nouveau sur les mesures de sécurité mises en place avec un focus fort sur la collecte de données fiables et dans les temps requis afin d'apporter des améliorations pour 2026. Le manuel d'intégration a été entièrement révisé afin de refléter les meilleures pratiques actuelles et les exigences réglementaires. De plus, des améliorations significatives ont été apportées aux politiques de prévention du harcèlement sexuel, à la suite de modifications de la législation applicable. À l'avenir, l'organisation prévoit de nouvelles mises à jour en 2026, conformément aux révisions à venir du droit du travail britannique, afin de garantir une conformité continue et les normes les plus élevées en matière de conduite à tenir sur le lieu de travail.

À la suite d'une consultation des salariés, Fournival Altesse a renouvelé l'intégralité des chaises et du matériel de manutention sur les postes de travail. Cette initiative vise à améliorer l'ergonomie du poste de travail, le confort et la sécurité des équipes, en réponse à leurs besoins exprimés.

Diversité, égalité de traitement

En 2025, la diversité et l'inclusion (D&I) sont restées des priorités pour Swaine et Cambridge Satchel. Les entreprises ont mis l'accent sur la diversification de leurs salariés dans les secteurs de la vente au détail et de la production, ce qui s'est traduit par un nombre important de nouveaux arrivants au cours de l'année. Des partenariats stratégiques avec des universités sont prévus en 2026 afin de soutenir davantage cet engagement et d'attirer des personnes issues de milieux divers. Les efforts visant à maintenir un équilibre sain entre les sexes ont été poursuivis y compris au sein des postes de Direction. En termes d'équité, les organisations ont donné la priorité au maintien d'un ratio salarial positif hommes femmes et ont proposé des rémunérations compétitives afin d'attirer et de retenir les talents.

L'entreprise Fournival Altesse fait appel à un ESAT (service d'aide par le travail pour les personnes en situation de handicap) afin de l'aider dans le conditionnement de certains produits destinés aux pharmacies et a intégré une personne handicapée à ses équipes

Formation

La formation continue sur Odoo a continué à jouer un rôle important pour Swaine, garantissant que la compétence des équipes. Au sein de Cambridge Satchel, les efforts de formation se sont concentrés sur le développement de la marque et l'optimisation des espaces de vente afin d'améliorer l'expérience client et de stimuler les ventes. Pour les nouveaux employés des deux entreprises, les initiatives d'intégration ont donné la priorité à la stabilisation, à la connaissance des produits et au développement des argumentaires commerciaux afin de renforcer la confiance et l'engagement. En outre, le partage des meilleures pratiques entre les employés des magasins a été encouragé afin de maintenir des standards élevés et de soutenir la croissance et le codéveloppement dans toute l'organisation.

En 2025, Fournival Altesse a axé ses formations sur l'IA, avec plus de 70 heures, en particulier pour les équipes marketing et communication, et sur la montée en compétence de deux nouveaux managers.

Novacel

Dialogue social

Il est à noter l'engagement des équipes Novacel, au sein desquelles le dialogue social est solide, stable et où la Direction travaille en partenariat avec les élus, les managers et les salariés. Les conditions de travail y sont suivies attentivement, une cartographie des conditions de travail est en place et un accord Qualité de Vie au Travail (QVT) a été signé sur le site français.

L'enquête Great Place to Work a été lancée fin octobre 2024 et 72 % des collaborateurs y ont participé. Toutes les entités ont déployé leur plan d'action en 2025 y compris les structures qui ont d'emblée reçu la certification *Great Place to Work* (Allemagne, Chine, Italie et Mexique).

S'agissant des résultats globaux, le niveau de confiance des équipes est à 60 %, la crédibilité est à 60 %, le respect à 57 %, l'équité à 60 %, la fierté à 63 %. Les points positifs majeurs qui ressortent sont les suivants : l'entreprise est non discriminante, elle accorde un traitement équitable à ses collaborateurs, les conditions de sécurité des collaborateurs sont bonnes et les équipes ont les ressources et matériels suffisants pour travailler correctement. Les points à améliorer concernent la communication managériale, le besoin de partage de la valeur et la reconnaissance.

Concernant le rapport des salariés au travail, l'image de l'entreprise est bonne et les salariés ont plaisir à travailler ensemble. La convivialité est reconnue à 65 %, l'accueil de nouveaux arrivants ressort comme une force à 85 % et, en termes de diversité, les salariés peuvent être eux-mêmes au travail, le collectif de travail est sain, les équipes ont un bon niveau de confiance dans les cadres dirigeants.

A noter qu'un deuxième organisme (*Propuls'*) a réalisé fin 2024 une enquête complémentaire orientée QVT et relations managériales auprès des collaborateurs des sites français (taux de participation : 80 %). Les résultats viendront enrichir la cartographie des conditions de travail et l'accord QVT, de même qu'ils orienteront le plan d'action.

Santé Sécurité au travail

Le programme de culture sécurité de Novacel est dynamique. Il vise à proposer un environnement de travail sûr et à rendre chaque collaborateur acteur de sa propre sécurité en étant attentif à celle des autres. Il repose sur la méthode développée par ETSCAF. Son déploiement a commencé sur le site de Novacel SAS en France, il s'étend progressivement à toutes les localisations de l'entité, aussi bien sites de production que centres de distribution.

En 2025, 8 nouveaux collaborateurs dont 4 membres du Comité de Direction ont été formés à la méthodologie ETSCAF.

Sur chaque site, ce programme intègre les visites de terrain pour continuellement apprendre à observer avec un « œil sécurité », échanger sur les bonnes pratiques et sur celles à modifier, puis mettre en place les plans d'actions nécessaires. En 2025, plus de 300 échanges ont été animés. En complément, les sites ont lancé des initiatives locales telles que :

- En France, des « causeries sécurité » trimestrielles avec toutes les équipes de production, magasin et maintenance ainsi que le directeur de site et le/la responsable HSE. Pour 2025, un plan de communication mensuel est en construction ;
- En Amérique, des sessions « *All employee meetings* » tous les mois ;
- En Italie, en fonction de l'actualité, des animations / communications focalisées sur des cas concrets.

Diversité, Egalité de traitement

Novacel a mis en place plusieurs missions de Volontariat International (VIE) pour renforcer ses équipes internationales. Les jeunes sont intégrés sur une période d'un mois au sein du siège social et des départements opérationnels, avant de partir en mission dans leur pays d'affectation (aux US et en Italie notamment). Ce dispositif constitue une opportunité pour eux de se familiariser avec les activités industrielles et pour Novacel, cette collaboration fructueuse apporte de la diversité dans les équipes et contribue à l'intégration de ses nouveaux talents.

En 2025, Novacel a poursuivi le déploiement de Novacel Academy avec une 4^{ème} promotion, dont les objectifs restent multiples :

- Plan de succession (afin de transférer des compétences techniques importantes et préparer la relève des équipes) ;
- Nécessité de structurer les évolutions internes ;
- Développer l'employabilité ;
- Renforcer les compétences de base pour les opérationnels.

Le succès et la pertinence de ce dispositif a poussé Novacel à lancer le recrutement de la 5^{ème} promotion qui démarrera en février 2026.

Formation

La stratégie de formation chez Novacel vise à documenter et transférer les savoir-faire pour pérenniser les compétences techniques au sein de l'entreprise, de même qu'améliorer la démarche GPPE pour rendre chacun acteur de son parcours de compétences. L'impact sur l'engagement des salariés et la marque employeur est également un attendu de moyen terme.

2.3.1.3 Indicateurs et cibles

Indicateurs clés de performance		Objectif 2030	2024	2025	2025 Sans Novacel
Dialogue social	Taux d'engagement des salariés (selon les enquêtes sociales menées Great Place to Work et Zest) ⁽¹⁾	80 %	-	71,2 %	77,62 %
	Taux de fréquence des accidents ⁽²⁾	Zéro accident	5,21	9,59	8,62
Santé Sécurité au travail	Part des salariés couverts par une protection sociale (y compris grâce aux accords et conventions collectives) ⁽³⁾	80 %	-	98 % ⁽⁴⁾	96 %
Formation	Heures de formation moyenne par salarié	21 h	15 h	14 h	15 h

(1) En 2025, périmètre restreint : Museum Studio, Chargeurs PCC, Novacel.

(2) Le taux de fréquence est calculé comme le nombre d'accidents ayant occasionné au moins un jour d'arrêt par millions d'heures travaillées.

(3) Exclusion faite des USA comme la protection sociale est proposée à 100 % à nos salariés, qui sont libres de refuser s'ils ont une couverture personnelle. Cet indicateur intègre les départs à la retraite, congés parentaux et les pertes de revenus dus à un accident du travail. La donnée 2025 est issue d'une déclaration des salariés, avec un périmètre restreint (hors Museum Studio).

(4) En 2025, les populations non couvertes sont : 42 employés masculins de Personal Goods (UK) pour le congé parental et 1 salarié à temps partiel chez Chargeurs PCC en Thaïlande pour la retraite.

Caractéristiques des effectifs

Indicateurs de suivi		2023	2024	2025	2025 Sans Novacel
Effectif par type de contrat	Groupe (total)	2 275	2 298	2 276	1 578
	Nombre de salariés permanents			2 163	1 467
	Nombre de salariés temporaires			113	111
	Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti			0	0
Rotation des effectifs (périmètre Groupe sauf CPG)	Départs	403	379	320	204
	Embauches	394	352	259	178
	Taux de rotation des salariés (en %)	18%	17%	15 %	13 %
Effectif par métier	Siège	37	36	42	42-
	<i>Novacel</i>	737	732	698	-
	<i>Chargeurs PCC</i>	1 025	1036	903	903
	<i>Museum Studio</i>	290	313	365	365
	<i>Luxury Fibers</i>	29	31	27	27
	<i>Personal Goods</i>	157 ⁽¹⁾	150	167	167
	<i>Senfa Cilander</i>			74	74
Effectif par région	Europe	1 182	1285	1304	755
	<i>dont France</i>	614	612	632	346
	Asie, Afrique et Océanie	663	623	593	576
	Amériques	382	390	379	247
Effectif par pays, employant plus de 50 salariés et représentant au moins 10 % du total des effectifs	Argentine	NA	68	57	57
	Bangladesh	NA	88	90	90
	Chine	NA	260	241	220
	France	NA	611	632	346
	Grande Bretagne	NA	300	261	255
	Hong Kong	NA	102	96	96
	Italie	NA	291	285	76
	USA	NA	276	250	125
	Total	NA	1996	1912	1265
Charge de personnel des sociétés consolidées par intégration globale	Charge de personnel en millions d'euros	127,3	144, 2	148,2	92,4

Santé Sécurité

Indicateurs de suivi	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025 Sans Novacel
Nombre d'accidents du travail ayant occasionné au moins un jour d'arrêt	9	18	18	17	20	40	26
Nombre de décès de salariés dus à des accidents et maladies professionnelles	0	0	0	0	0	0	0
Taux de fréquence ⁽¹⁾	3,86	6,43	6,52	7,47	5,21	9,59	8,62
Nombre d'accidents de travail sans jours d'arrêt pour les salariés	-	-	-	-	-	46	34
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail	817	813	1 222	1 439	1 004	1 532	982
Taux de gravité : nombre de jours d'absence par milliers d'heures travaillées	0,16	0,31	0,44	0,51	0,27	0,37	0,33
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables (salariés) ⁽²⁾	2	2	2	1	2	7	7
Part de salariés couverts par un système de gestion Santé Sécurité au travail fondé sur des exigences légales et /ou des normes ou des lignes directrices reconnues (type ISO)	-	-	-	61%	68%	71 %	59 %

(1) Le taux de fréquence est calculé comme le nombre d'accidents ayant occasionné au moins un jour d'arrêt par millions d'heures travaillées.

(2) Avant 2025, périmètre restreint à la France.

Dialogue, Diversité, Egalité de traitement, Formation

Indicateurs de suivi	2023	2024	2025	2025 Sans Novacel
Dialogue social				
Taux d'engagement des salariés ⁽¹⁾	NA	NA	71 %	78 %
Diversité, Egalité de traitement				
Homme	1 444	1 438	1 433	873
Femme	780	794	842	704
Non déclaré			1	1
Femme cadres	124	137	188	145
Part des femmes	35 %	36 %	37 %	45 %
Part des femmes dans la population cadre	32,5 %	36 %	39 %	45 %
Part des femmes parmi le top 50	26 %	24 %	28 %	38 %
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	NA	NA	-7 % ⁽²⁾	9 % ⁽²⁾
Répartition des salariés par tranche d'âge				
Moins de 30 ans	NA	NA	241	192
De 30 à 50 ans	NA	NA	1 220	882
Plus de 50 ans	NA	NA	794	484
Données non disponibles ⁽⁴⁾	NA	NA	21	20
Part des salariés couverts par une protection sociale (y compris grâce aux accords et conventions collectives)	NA	NA	98 %	96 %
Part de l'effectif en situation de handicap ⁽⁵⁾	5 %	5 %	4 %	3 %
Formation				
Heures de formations moyennes par salarié	21	15	14	15
Alertes en matière de droits de l'homme				
Nombre d'incidents de discrimination (y compris harcèlement) affectant les salariés	2	2	1	1
Nombre total d'alertes déposées par l'intermédiaires des canaux du Groupe	0	0	1	1
Montant total des amendes, sanctions et indemnités résultant d'incidents graves	0	0	0	0

(1) En 2025, moyenne sur périmètres Chargeurs PCC, Museum Studio, et Novacel suite enquêtes GPTW et Zest

(2) Ecart calculé sur la base des salaires contractuels des salariés en France, sans l'entité Fournival Altesse.

(3) Exception faite des USA pour lesquels les garanties sont proposées par l'employeur à 100 % de nos salariés mais ceux ci sont libres de décline. En 2025, indicateur reposant sur des données déclaratives transmises par les salariés, périmètre restreint (hors Novacel).

(4) Effectifs non présents dans le SIRH du Groupe.

(5) Périmètre France.

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe n'a recensé aucun incident grave avéré en matière de droits humains.

2.3.2 TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

2.3.2.1 Enjeu et ambitions du Groupe

Compagnie Chargeurs Invest inscrit le respect des personnes au cœur de ses ambitions de croissance durable. Implanté industriellement dans 9 pays, et commercialement dans 19 pays, les travailleurs dans la chaîne de valeur sont d'une part ceux présents sur les sites sans faire partie des effectifs du Groupe en propre (ex : les intérimaires), et d'autre part les travailleurs présents en amont ou en aval de la chaîne d'approvisionnement du Groupe (ex : chez les fournisseurs, dans le réseau de distribution).

La question des droits humains constitue un enjeu majeur dans le secteur textile, en particulier en Asie, où les controverses récurrentes et les études de l'Organisation internationale du travail soulignent un niveau de risque élevé. Ce sujet figure d'ailleurs de longue date dans la cartographie des risques du Groupe, en raison de ses impacts potentiels significatifs, tant sur le plan juridique que sur la relation de confiance avec nos clients et partenaires.

Vis-à-vis de ses fournisseurs, le Groupe a structuré une démarche de communication de ses engagements à travers la Charte des achats responsables, complétée par un dispositif d'évaluation et de suivi de performance en matière de conditions de travail (focus sur la santé et la sécurité au travail).

Les Politiques du Groupe en matière de respect des droits humains s'illustrent notamment à travers son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, l'existence de deux documents internes structurants — le Code de conduite et la Charte des achats responsables — et la publication annuelle de la « Déclaration sur l'esclavage moderne », disponible sur le site internet du Groupe.

En cohérence avec nos principes de transparence et de vigilance, toute suspicion de violation de ces droits peut être signalée via une adresse email dédiée — alertes@chargeurs.com — accessible aux parties prenantes internes comme externes.

Ambition du Groupe d'ici 2030

- Recenser périodiquement les impacts négatifs réels et potentiels des activités du Groupe sur les travailleurs dans la chaîne de valeur.
- S'assurer qu'une démarche structurée est en place pour accéder aux préoccupations des travailleurs dans la chaîne de valeur, via un certain nombre de canaux (lignes directes, audits, etc.).
- Définir des objectifs en matière de gestion des impacts, de risques et d'opportunités significatifs pour ces travailleurs (sur la base de l'analyse de risque et des retours des travailleurs) et suivre l'efficacité des mesures prises - telles que la prévention, l'atténuation des impacts et des risques, la promotion des opportunités - à travers les indicateurs de performance-clés définis.

Objectifs pour 2026

- Réaliser une première analyse Groupe des impacts, risques et opportunités liés aux conditions de travail des effectifs dans la chaîne de valeur du Groupe pour les trois métiers commençant par le Tiers 1 des fournisseurs, voire le Tiers 2 et 3 pour certains métiers comme celui de la laine).
- Sur cette base, établir une Politique cadre sur les droits humains spécifique à Compagnie Chargeurs Invest.

2.3.2.2 Actions mises en œuvre - Focus 2025

Depuis plusieurs années, le Groupe a mis en place de nombreuses actions pour promouvoir une éthique vis-à-vis des fournisseurs, à commencer par **Charte des achats responsables** signée par plus de 300 fournisseurs en 2023-2024, et dont les exigences ont été renforcées en 2024. Un système d'audit ou d'évaluation RSE des fournisseurs stratégiques est également en place, assorti d'un suivi des points d'amélioration repérés chez les fournisseurs afin de maintenir un dialogue régulier avec ces partenaires.

En 2025, voici les actions concrètes réalisées :

- Intégration renforcée des enjeux relatifs aux droits des travailleurs dans la chaîne de valeur, via l'identification et la priorisation des risques sociaux chez les fournisseurs stratégiques et critiques (voir Gestion des fournisseurs au sous-chapitre 2.4.1 / Conduite des affaires), le dialogue avec les partenaires concernés et, le cas échéant, le recours à des évaluations ou audits externes afin de prévenir les impacts négatifs ;
- Dialogue continu avec les parties prenantes intéressées, tels que des analystes financiers spécialisés (Amundi notamment) ;
- Mise à jour de la Déclaration du Groupe au titre du *Modern Slavery Act* qui présente les mesures prises pour s'assurer qu'aucune forme d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains ne se retrouvent au sein de l'entreprise (ni dans la chaîne d'approvisionnement).

Actions plus spécifiques des métiers

Chargeurs PCC

Engagé de longue date en faveur de filières plus responsables, Chargeurs PCC est membre de la Better Cotton Initiative (BCI) depuis 2019 et poursuit l'accélération de ses approvisionnements en coton sous licence GOTS, contribuant ainsi à la promotion de pratiques agricoles plus durables, à une gestion responsable des ressources et à l'amélioration des conditions de travail.

Parallèlement, Chargeurs PCC renforce l'accompagnement de ses fournisseurs afin de garantir le respect des normes de l'Organisation internationale du travail et des réglementations locales. Depuis 2023, une ressource dédiée assure un suivi structuré des pratiques sociales et des investissements réalisés, incluant notamment la rénovation d'infrastructures, la création de cantines, la modernisation de dortoirs en Chine, le déploiement de systèmes de pointage biométriques, la vérification des couvertures d'assurance ainsi que le respect des horaires et la rémunération des heures supplémentaires à des taux majorés. Ce dispositif, appuyé par un suivi mensuel, visant à améliorer durablement les conditions de travail tout au long de la chaîne de valeur.

Luxury Fibers

Un pilier essentiel de NATIVA est la dimension sociale ; les fermes certifiées NATIVA se doivent de démontrer leur engagement en matière de santé, de sécurité des travailleurs et de respect de leurs droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression, la vie privée ou encore un niveau de vie décent.

La certification NATIVA garantit, grâce à des audits indépendants réalisés par des tiers (ex : Control Union ou encore ICEA), que tous les partenaires de Luxury Fibers — qu'il s'agisse de fermes ou de sites industriels — respectent des exigences spécifiques en matière de responsabilité sociétale. Ainsi, ils doivent présenter toutes les informations demandées par l'organisme certificateur lors des audits une fois par an. Par exemple, ils doivent fournir des preuves de formation sur les questions de sécurité, des informations sur les conditions d'hébergement des travailleurs, sur l'alimentation, la manipulation des produits chimiques, etc. Les salaires font également partie des points vérifiés lors des audits.

Novacel

Novacel a initié la cartographie de ses fournisseurs afin d'identifier ceux présentant les risques les plus élevés et de déterminer les besoins éventuels en audits ou actions complémentaires. Novacel évalue ses fournisseurs selon plusieurs critères, dont les évaluations EcoVadis. Cette évaluation repose sur une approche globale structurée autour de quatre piliers : l'Environnement, les Droits humains et conditions de travail, l'Éthique et les Achats responsables. Par ailleurs, une nouvelle procédure interne a été mise en place afin d'évaluer de manière systématique l'exposition aux risques ainsi que la stratégie RSE des fournisseurs, renforçant ainsi la robustesse et la structuration du processus d'évaluation.

Le risque d'atteinte aux droits des travailleurs chez les fournisseurs est généralement très bas, en raison de la forte concentration des fournisseurs en Europe de l'Ouest et aux États-Unis. Ces fournisseurs sont très souvent des filiales de grands groupes de la chimie, très sensibles à ces thématiques de sécurité et des droits des travailleurs. Le risque est plus important pour les plantations de caoutchouc naturel où une attention particulière sera portée dans les prochains mois.

Plusieurs départements de Novacel auditent ou se déplacent régulièrement chez les fournisseurs de rang 1 d'intrants critiques pour les activités du métier. C'est notamment le cas des fournisseurs de films plastiques et pour certains fournisseurs de produits chimiques qui sont audités par le département Qualité.

Le département R&D est également fréquemment présent chez les partenaires de Novacel, et des visites complémentaires sont réalisées par les Achats. En parallèle, les équipes commerciales et Marketing visitent aussi régulièrement les clients, y compris leurs espaces de production. Le Groupe est ainsi en mesure de promouvoir ses pratiques responsables auprès des utilisateurs des produits.

En 2025, Novacel a maintenu son partenariat en France avec le secours Populaire et les Sapeurs-Pompiers. En Italie, une action a été menée avec Associazione Italiana contro Leucemie, Linfomi e Mieloma grâce à l'investissement des collaborateurs Novacel.

2.3.2.3 Indicateur et cible

Indicateur clé de performance	Objectif 2030	2024	2025
Part des montants d'achats d'intrants réalisés auprès de fournisseurs audités avec le référentiel Sedex qui est réputé sur les enjeux sociaux ⁽¹⁾	TBD	80 %	80 %

(1) Périmètre : Chargeurs PCC. En 2025, cela correspond à 25 fournisseurs, avec un périmètre de qualification renforcé.

2.3.3 COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

2.3.3.1 Enjeu et ambitions du Groupe

Compagnie Chargeurs Invest investit et entreprend dans des secteurs d'activité à fort impact économique, technologique, culturel, créatif et environnemental. Pour l'ensemble de ses métiers, le Groupe poursuit un double objectif :

- S'assurer que les risques pour les communautés soient réduits au minimum (exemples : prélèvements d'eau, génération des déchets, nuisances sonores). Les risques liés à la pollution susceptibles d'affecter les populations et les communautés alentours sont analysés et traités dans le cadre de la norme ESRSE2 « Pollution » en page 57. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la démarche de vigilance du Groupe et de ses engagements en matière de respect des droits humains, visant à prévenir et atténuer les impacts négatifs sur les parties prenantes.
- S'efforcer d'être à la source d'une contribution positive (exemples : emplois locaux, innovation, nouveaux imaginaires).

À ce stade, les enjeux relatifs aux communautés affectées ne font pas l'objet d'une politique Groupe dédiée ni de cibles spécifiques. Ils sont pris en compte de manière transverse à travers la démarche de vigilance du Groupe et les politiques existantes encadrant ses impacts environnementaux et sociaux. Le Groupe prévoit de structurer plus formellement son approche relative aux communautés affectées au cours des deux prochaines années.

Deux plateformes métiers du Groupe interagissent particulièrement aujourd'hui avec les communautés, en répondant à leurs besoins et préoccupations tout au long de leurs chaînes de valeur :

- Mode et Savoir-faire, notamment avec Luxury Fibers et la marque Nativa qui allie environnement, traçabilité grâce à une technologie blockchain propriétaire et impact social pour les communautés.
- Culture et Education avec Museum Studio, notamment par le travail sur les contenus et l'interprétation des artefacts, le design de l'expérience visiteur ou encore l'édition de livres d'art et de catalogue d'expositions.

Robert Janes le formule ainsi dans un article intitulé « Museums in perilous times » : « Les musées sont éminemment qualifiés pour aborder le changement climatique pour diverses raisons, en plus de leur vision profonde du temps qui passe. Ils sont ancrés dans leurs sociétés ; ils sont un pont entre la science et la culture ; ils témoignent en rassemblant des preuves et des connaissances qu'ils ont la charge de faire connaître ; ils sont des conservatoires des pratiques durables qui ont guidé notre espèce pendant des millénaires ; ils sont compétents pour rendre l'apprentissage accessible, engageant et amusant, et enfin, ils sont parmi les environnements de travail les plus libres et créatifs au monde. » ⁽¹⁾

2.3.3.2 Actions mises en œuvre - Focus 2025

En 2025, le Groupe a poursuivi ses actions visant à prévenir et limiter les impacts réels et potentiels de ses activités sur les communautés, notamment au travers de la maîtrise des prélèvements d'eau, de l'utilisation de substances préoccupantes, de la gestion des déchets et, plus largement, des enjeux liés au changement climatique.

Par ailleurs, deux représentants de l'équipe en central de Compagnie Chargeurs Invest ont participé à un programme de formation du Global Compact France sur les Droits humains, afin de mettre en perspective l'expérience du Groupe avec celles des autres entreprises présentes.

À ce stade, Compagnie Chargeurs Invest ne s'est pas fixé de cibles chiffrées spécifiques sur cet enjeu à l'échelle du Groupe, les actions menées visant en priorité la prévention des impacts négatifs et la contribution positive aux communautés, en cohérence avec la nature des activités des métiers.

1) Museum Management and Curatorship, Volume 35, Issue 6: Museums and climate action, ICOM, 2020, pages 587-598.

Actions spécifiques des métiers

Museum studio

Museum Studio est engagé auprès des communautés à travers des projets culturels porteurs de sens. Par exemple, Lord Cultural Resources a accompagné la réouverture officielle, en 2025 au Canada, de l'ancien pensionnat autochtone Mohawk Institute en tant que Site de conscience internationale, dédié à la vérité, à la mémoire, à la transmission et à la réconciliation. Exploité par le Woodland Cultural Centre, le projet a été conçu en étroite collaboration avec des experts autochtones et des survivants du Mohawk Institute, dont les voix et les expériences vécues ont constitué le socle de la démarche interprétative. À l'issue d'un vaste processus de concertation, les récits des survivants ont été intégrés avec respect à l'ensemble du parcours, garantissant rigueur historique, dignité et sensibilité culturelle. Lord a contribué à l'élaboration du cadre interprétatif ainsi qu'au plan d'exploitation de l'exposition, pensés pour assurer la pérennité du site sur le long terme. Le travail de Lord a renforcé le rôle du Mohawk Institute en tant que lieu de mémoire collective, de transmission et de dialogue, au service des communautés concernées et de la dynamique de réconciliation sociétale.

Initiatives *pro bono* et actions d'engagement communautaire directement liées à son expertise unique :

- Au Royaume-Uni, Museum Studio a mis bénévolement ses compétences en conception d'expositions au service de plusieurs projets à forte dimension sociale, en collaborant notamment avec Artbox London, une organisation artistique accompagnant des adultes en situation de handicap intellectuel, afin de valoriser des voix sous-représentées et de promouvoir des pratiques créatives inclusives.
- Les équipes ont également noué un partenariat avec *Without Shape Without Form*, plateforme curatoriale et culturelle engagée en faveur des artistes et des communautés du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et plus largement du Sud global, en s'appuyant sur des expositions et des événements pour encourager le dialogue interculturel et déconstruire les stéréotypes.

Luxury Fibers

Travailler en étroite collaboration avec les communautés rurales génère pour Luxury Fibers une valeur évidente pour ses propres équipes. L'engagement direct avec les artisans, les producteurs et les acteurs locaux approfondit sa compréhension des dimensions sociales et culturelles de la chaîne de valeur, renforçant le sens de la responsabilité partagée parmi les collaborateurs.

Ces expériences favorisent la collaboration interfonctionnelle, encouragent une vision à long terme et consolident notre engagement en faveur de pratiques commerciales responsables. En connectant nos équipes aux réalités des communautés liées à

l'écosystème NATIVA, Luxury Fibers cultive une organisation plus consciente, motivée et guidée par des valeurs, alignée sur le développement durable et un impact social positif.

Par exemple, le programme social NATIVAREgen™, développé en partenariat avec Gucci, permet une étroite collaboration avec les communautés rurales afin de soutenir les populations vivant autour de nos fermes, avec un accent particulier sur l'inclusion sociale et l'autonomisation économique. Le programme accompagne des artisanes dans des zones rurales d'Uruguay en leur offrant des opportunités de formation qui leur permettent d'améliorer leurs moyens de subsistance depuis leur domicile, tout en renforçant des liens précieux et durables au sein de leurs communautés. À ce jour, l'initiative rassemble 40 nouvelles participantes venues rejoindre les femmes impliquées dans le projet 2024.

- En 2025, nous avons renforcé cet engagement grâce au développement du projet social « *Raíces en Lana* » au sein de la communauté NATIVA en Uruguay. S'appuyant sur les résultats et les enseignements d'un précédent projet pilote, ce nouveau projet a été conçu pour étendre son impact à de nouvelles régions, tout en continuant à soutenir et impliquer le groupe de femmes ayant participé à la première édition. Le projet repose sur deux piliers clés :

Le premier porte sur la formation transversale dans plusieurs domaines de travail, dotant les participantes de compétences transférables, utiles tant pour leurs projets entrepreneuriaux individuels que pour de futurs projets collectifs. Au travers d'une série d'ateliers virtuels, les participantes ont pu développer des compétences en définition d'objectifs, exploration d'outils de conception innovants, compréhension des canaux de vente digitaux et des réseaux sociaux, expérimentation de la photographie de produits, renforcement de la communication, de l'identité de marque et du packaging, ainsi qu'acquisition de bases en coûts et gestion financière pour entrepreneures.

- Le second pilier vise à développer à plus grande échelle les produits conçus lors de la précédente édition, en consolidant le travail coopératif et à distance réalisé par les participantes. Parallèlement, l'initiative cherche à préserver et revitaliser le patrimoine textile uruguayen en sauvegardant des techniques traditionnelles de tissage et en remettant en état des métiers à tisser pour créer de nouveaux produits. À ce stade, le projet progresse activement dans cette seconde phase, et les résultats devraient être analysés à l'issue du premier trimestre 2026.

L'objectif à long terme est de permettre aux participantes de travailler de manière indépendante ou via des modèles coopératifs, en fournissant des marques locales et internationales, et en contribuant à un développement économique durable ancré dans la tradition culturelle.

2.3.4 CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

2.3.4.1 Enjeu et ambitions du Groupe

Le Groupe définit les consommateurs et utilisateurs finaux comme étant de deux catégories bien distinctes :

- Les entreprises, organisations qui utilisent les produits et les services du Groupe dans leur processus industriels ou de fabrication ;
- Les utilisateurs finaux qui bénéficient directement des produits et services du Groupe.

Un des enjeux-clés est le besoin d'information des clients et utilisateurs finaux en matière de durabilité. Les modalités de dialogue sont variées (cf. Section 2.1.3.2 / Intérêts des parties prenantes et modalités de dialogue (SBM-2)) et permettent de recueillir des informations précieuses qui poussent le Groupe à s'améliorer de façon continue.

En se fondant sur des enquêtes de satisfaction auprès des clients du Groupe et en développant/maintenant un dialogue continu avec eux, l'objectif est, au-delà de la transparence sur la composition et les conditions d'élaboration des produits, de fabriquer et mettre sur

le marché des produits respectueux de l'environnement et sans impact sur la santé et la sécurité des travailleurs comme des utilisateurs. Pour atteindre cet objectif, une politique qualité stricte est mise en place par les métiers dès le stade de la conception d'un produit ou service.

Ambition du Groupe d'ici 2030

- Définir une Politique relative aux consommateurs et utilisateurs finaux, en termes de qualité, et de santé et sécurité des produits ou services mis sur le marché, mais aussi d'engagements en matière de droits de l'homme
- Structurer le processus de dialogue afin de prendre en compte les besoins, préoccupations et réclamations de consommateurs et utilisateurs finaux (fréquence des interactions, type d'échanges, fonctions en charge du bon déroulé de ce dialogue)
- Mettre en place un programme d'actions pour remédier aux incidences néfastes potentielles de ses activités, et pour développer ses incidences positives sur ses consommateurs/utilisateurs

2.3.4.2 Actions mises en œuvre - Focus 2025

Actions spécifiques des métiers

Chargeurs PCC

Les équipes commerciales, en étroite coordination avec les services qualité, assurent le suivi et l'analyse des réclamations et retours clients, garantissant une prise en charge réactive et structurée. Les clients s'appuient sur leurs interlocuteurs commerciaux dédiés, qui assurent le lien avec les équipes qualité régionales afin d'apporter des réponses adaptées et rapides. Des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées afin d'alimenter une démarche d'amélioration continue des services et de la qualité.

Par ailleurs, les équipes commerciales, R&D et RSE organisent ponctuellement des présentations auprès des clients afin de partager les avancées en matière d'innovation et de durabilité, et de valoriser des solutions à moindre impact. Chargeurs PCC s'attache enfin à développer des partenariats de long terme avec ses clients, fondés sur la cocréation de produits et de services sur mesure, répondant aux attentes spécifiques du marché et aux évolutions des exigences réglementaires et environnementales.

Senfa Cilander

SENFIL CILANDER est reconnu pour sa capacité à proposer des solutions innovantes sur différents marchés : impression publicitaire (*signage*), architecture intérieure et extérieure, défense, marine et équipements de protection individuelle (*Saflex*). Les équipes commerciales et marketing veillent à proposer des solutions adaptées aux besoins des clients dans des délais maîtrisés. Tous les produits disposent de fiches techniques détaillant leurs performances techniques et environnementales (*éco-profil*), disponibles sur demande ou via le site Internet pour certains produits.

La présence terrain des équipes commerciales permet une compréhension fine des besoins clients. La mise en place d'une gestion dédiée des *Key Accounts* en 2025 contribue à renforcer le suivi et la fidélisation des clients stratégiques. Le service Administration des Ventes assure le suivi des commandes et des livraisons et joue un rôle clé dans la gestion des problématiques liées à la qualité. En cas de non-conformité, les produits issus de la même production sont immédiatement bloqués afin d'éviter toute récurrence chez d'autres clients. Les services Qualité et Production prennent ensuite le relais pour analyser les causes et mettre en œuvre les actions correctives appropriées.

Le site SENFIL CILANDER France est en cours de certification ISO 9001, le site SENFIL CILANDER Suisse est quant à lui déjà certifié ISO 9001. Cette certification garantit un cadre structuré à chaque étape du développement et de la production, assurant ainsi un niveau de qualité optimal pour le client final.

Luxury Fibers

L'un des principaux objectifs de NATIVA™ est de garantir une traçabilité complète des fibres, depuis leur production jusqu'au consommateur final. Pour y parvenir, Luxury Fibers travaille avec des partenaires certifiés NATIVA tout au long de la chaîne d'approvisionnement et collabore étroitement avec les équipes communication et marketing afin de veiller à ce que les étiquettes des produits fournissent des informations claires sur l'origine de la fibre et les conditions dans lesquelles elle a été produite. En 2025, NATIVA™ a collaboré avec 57 marques dans le monde, dont 68 % ont renouvelé leurs achats de fibres NATIVA™.

En complément, à travers le programme NATIVA™ Regen, l'équipe apporte un soutien continu aux marques avec lesquelles elle collabore. Cela inclut la préparation de rapports périodiques contenant des informations actualisées sur le programme, des

indicateurs de mesure de performance pertinents et des indicateurs de progression, permettant ainsi à nos partenaires d'intégrer ces données dans leurs propres rapports de durabilité. Parmi les marques engagées dans NATIVA™ Regen, 76 % ont sollicité des données détaillées du programme à des fins de *reporting* de durabilité ou de communication auprès des consommateurs.

Luxury Fibers collabore également directement avec les équipes Durabilité de chaque marque afin de mieux comprendre leurs objectifs spécifiques et de fournir des solutions adaptées qui les aident à atteindre leurs engagements et leurs cibles en matière de durabilité. Cette approche collaborative, appuyée par des données et des indicateurs suivis dans le temps, renforce la transparence, accroît la confiance des consommateurs et soutient l'ambition du Groupe d'améliorer en continu la performance de durabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Personal Goods

L'entreprise Fournival Altesse, labellisée EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant) par l'état, est à l'écoute des clients, de leurs besoins et de leurs retours. Les commerciaux et le service qualité examinent chaque demande, afin de délivrer des produits conformes aux attentes des entreprises et des consommateurs.

Au Royaume Uni, Cambridge Satchel et Swaine sont très fortement orientés service. Les deux marques échangent fréquemment avec leurs clients notamment au travers de son service dédié. Elles s'efforcent de répondre à toutes les demandes et questions des clients car cette relation directe est le moyen le plus efficace d'avoir une information claire, juste, et reflétant les évolutions sociétales.

Novacel

Novacel est reconnu pour la fiabilité des solutions proposées aux industriels, et pour un accompagnement personnalisé des clients. Un service de préconisation gratuit est ainsi mis à disposition pour analyser des échantillons de matériaux, et proposer le film adhésif le plus adapté pour améliorer la performance des procédés de transformation. En complément, tous les produits disposent de fiches techniques synthétisant les performances techniques et environnementales. Ces fiches sont disponibles sur le site internet de Novacel (novacel-solutions.com). Des vidéos tutoriels sont également disponibles sur ce site et sur Youtube pour aider les clients à s'approprier les solutions.

L'accessibilité des équipes est illustrée par une présence sur le terrain et par un département dédié au suivi des commandes et livraisons des clients. Novacel propose également un suivi au cas où les clients rencontreraient des défauts sur un produit ou pour améliorer leur compatibilité avec les machines industrielles.

Novacel travaille à prolonger cette fiabilité sur ses engagements RSE. La quasi-totalité des films pour procédés industriels dispose depuis 2023 d'empreintes carbone individuelles estimées à partir d'analyse de cycle de vie par famille d'adhésif. En 2025, Novacel a commencé le travail avec l'outil de mesure de l'empreinte carbone sectoriel de l'AFERA, afin de proposer en 2026 une mise à jour de l'ensemble des impacts carbone de nos films pour procédés.

La conformité des solutions livrées aux clients avec les exigences réglementaires locales est un point d'attention où interviennent de nombreux départements : R&D, Achats, Qualité, Marketing, Juridique, RSE. Les restrictions sur les composants chimiques et les obligations actuelles ou à venir pour les produits incorporant des matières plastiques sont particulièrement suivies. Les équipes Innovation, R&D et RSE sont très investies dans l'élimination des risques chimiques nouvellement identifiés, la substitution du plastique vierge par de nouveaux matériaux recyclés ou biosourcés, et par la gestion de la fin de vie des produits.

2.3.4.3 Indicateurs et cibles

Indicateurs clés de performance	Objectif 2030	2024	2025	2025 Sans Novacel
Accroître la part du Chiffre d'Affaires basée sur des produits et services plus durables par rapport aux standards internes ou de marché (%)	TBD	31 %	28 %	15 %
Net Promoter Score (NPS) ⁽¹⁾ pour Novacel	-	44	44 ⁽³⁾	-
Enquêtes de satisfaction Laitière de Picardie BC SAS ⁽²⁾	TBD	> 95 %	> 95 % ⁽³⁾	> 95 % ⁽³⁾

(1) "Net Promoter Score" est un des indicateurs de mesure de la satisfaction client.

(2) Enquête périodique sur la qualité des produits.

(3) Enquêtes 2024 toujours d'actualité et non reconduites en 2025.



2.4 Gouvernance

2.4.1 CONDUITE DES AFFAIRES

2.4.1.1 Enjeu et ambitions du Groupe

Les principaux enjeux de conduite des affaires identifiés par le Groupe sont de quatre ordres :

- La culture d'entreprise, héritée d'une histoire longue et partagée, dont chaque collaborateur est le garant, et qui constitue le socle des valeurs, des pratiques et des politiques internes du Groupe ;
- La cybersécurité, dans un contexte global de multiplication des cyberattaques, visant à assurer la protection des systèmes d'information et des données sensibles du Groupe, y compris lorsqu'ils sont hébergés ou traités par des tiers, et à prévenir les risques d'intrusion, de compromission des données, de logiciels malveillants ou d'interruption d'activité ;
- La gestion de la relation avec les fournisseurs, partenaires clés de la transformation durable du Groupe en particulier sur les enjeux environnementaux, tout en intégrant une vigilance renforcée face aux risques liés aux droits humains ;
- La prévention du risque de corruption, au cœur des exigences éthiques et des dispositifs de conformité du Groupe.

Le **Code de conduite** est le document de référence en matière de conduite des affaires. Il est conçu pour refléter ses valeurs, principes et règles en vigueur au sein du Groupe. Il est adossé aux référentiels internationaux existants et permet d'offrir un cadre éthique commun à l'ensemble des filiales. Préfacé par le PDG du Groupe, il fait périodiquement l'objet d'une actualisation et se présente comme un outil au service du modèle d'affaires durable du Groupe. Il est destiné à engager et protéger l'ensemble des parties prenantes, qu'ils soient clients, collaborateurs, fournisseurs ou actionnaires.

Ce Code de conduite est renforcé par la **Charte des achats responsables**, elle-même mise à jour l'an passé, qui formalise les attentes fondamentales du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs sur le plan environnemental, social ou de la gouvernance. Dans tous les pays où le Groupe est présent, les équipes se doivent de respecter la législation locale en matière de règlement des fournisseurs quelle que soit la taille de la structure, à fortiori quand le fournisseur est une entreprise de petite et moyenne taille.

Compagnie Chargeurs Invest dispose d'une police d'assurance Cyber et met en place des solutions techniques et organisationnelles visant à sécuriser les accès, les postes de travail et les ressources informatiques. Ce dispositif est complété par un cadre interne de prévention et de sensibilisation, *Compagnie Chargeurs Invest* disposant notamment d'une **Charte Informatique** à destination de ses collaborateurs et conduisant des actions régulières de formation et de sensibilisation à la cybersécurité, au moyen de supports de formation en ligne, de newsletters et de campagnes de prévention contre l'hameçonnage.

Le Groupe informe régulièrement le **Comité d'Éthique**, organe-clé de la *compliance*, de l'évolution et de l'application concrète de ces politiques (cf. section 4.5 / Code de Conduite et Comité d'Éthique).

Ambition du Groupe d'ici 2030

- Ancrer durablement une culture d'entreprise responsable, partagée et incarnée par l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Objectifs pour 2026

- Poursuivre le travail de sensibilisation des collaborateurs au Code de conduite ;
- Poursuivre le déploiement structuré de la feuille de route des projets Cyber ;
- Étendre l'analyse des fournisseurs stratégiques et critiques à l'ensemble des métiers ;
- Relancer une campagne de formation dédiée à la prévention de la corruption, ciblant en priorité les populations exposées aux risques ;
- Poursuivre le déploiement des processus d'évaluation des tiers, et l'élargir à l'ensemble des métiers.

2.4.1.2 Actions mises en œuvre - Focus 2025

Culture d'entreprise (G1-1)

Le travail s'est poursuivi sur la sensibilisation des collaborateurs au Code de Conduite ; 100 % des salariés actifs formés au cours des 2 dernières années. Par ailleurs, chaque nouvel entrant dans le Groupe est invité à suivre un parcours de formation passant notamment par la connaissance des diverses composantes du Code de conduite et du dispositif anti-corruption. On y trouve notamment les définitions et les méthodes d'identification des différents types de corruption, la procédure d'alerte interne, les conséquences associées en cas de manquement au respect du Code de conduite, ainsi que quelques exercices concrets d'application. Ce parcours de formation repose sur un réseau « Compliance » très structuré, décrit supra, lequel expose les missions des Référents et correspondants qui sont présents dans tous les métiers et toutes les géographies. Bénéficiant d'une formation anti-corruption approfondie, ces acteurs sont également les vecteurs privilégiés de la diffusion de l'information sur ces sujets, auprès des *managers*, des salariés et de leurs interlocuteurs. S'appuyant sur les outils mis à leur disposition, ils expliquent aux collaborateurs notamment le fonctionnement du système d'alerte interne décrit dans le Code de conduite, et le moyen de l'activer.

Gestion du risque cyber

En 2025, le Groupe a poursuivi la modernisation de ses systèmes d'information et renforcé ses dispositifs de prévention face aux menaces cyber. Il s'est également doté d'une politique encadrant l'utilisation sécurisée des outils d'IA générative, destinée à sensibiliser les collaborateurs aux risques associés à ces usages. Par ailleurs, les supports de formation en ligne relatifs à la cybersécurité et à la protection des données personnelles ont été mis à jour.

Gestion des fournisseurs (G1-2)

Conscient de la dimension stratégique que revêt la chaîne de valeur pour un groupe international, *Compagnie Chargeurs Invest* a développé dès 2017 de nombreuses actions vis-à-vis de ses fournisseurs (charte, audits réguliers, etc.) afin de partager ses attentes et besoins, et de leur assurer du soutien du Groupe dans leurs efforts d'amélioration continue en matière de durabilité.

Un groupe de travail transverse dédié aux achats responsables a été mis en place afin de structurer et renforcer l'approche du Groupe sur ces enjeux.

Sa première mission a été de mettre à jour la Charte des achats responsables sur la base d'une étude large et coconstruite avec les différents métiers. Les chapitres liés aux enjeux environnementaux et sociaux ont été enrichis de façon significative. Et depuis septembre 2024, la nouvelle Charte des achats responsables est progressivement communiquée aux fournisseurs dans un souci de dialogue, et de sensibilisation aux sujets RSE.

En 2025, plusieurs actions ont été entreprises sur plusieurs mois et de façon collégiale :

- Etablissement d'une procédure interne pour définir des indicateurs de suivi de la performance des fournisseurs en matière de durabilité ;
- Etablissement d'une méthode commune pour définir les fournisseurs dits « stratégiques et critiques » ;
- Définition des cibles pour suivre les progrès ces fournisseurs stratégiques en matière de RSE.

Prévention et détection de la corruption et des pots de vins (G1-3 et G1-4)

En matière de prévention et de détection de la corruption et des pots-de-vin, les actions suivantes ont été menées en 2025 :

- Renforcement des dispositifs de contrôle interne anti-corruption, notamment via la politique Groupe pour tous les métiers et la mise en place d'outils permettant d'évaluer les tiers (tel que requis par la loi Sapin II) ;

- Déploiement de processus d'évaluation des tiers plus spécifiquement chez Novacel et Chargeurs PCC ;
- Formation à l'anti-corruption d'une partie de la population à risque.

Les populations dites « à risque » sont traditionnellement les fonctions commerciales et achats. Elles représentent 5,2% des effectifs du Groupe. À leur intention, un programme de formation spécifique à la prévention de la corruption a été déployé en 2025 : 53 % des populations à risque identifiées ont participé directement à des sessions de formation, et les replays de ces sessions ont été partagés à l'ensemble des populations à risque.

Le mécanisme d'alerte professionnelle est un outil puissant pour promouvoir la conformité et l'intégrité au sein du Groupe. Il contribue à identifier les problèmes potentiels à un stade précoce, à minimiser les risques juridiques et à promouvoir une culture d'ouverture et de responsabilité.

Dans le cadre du droit d'alerte défini par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, *Compagnie Chargeurs Invest* a défini depuis plusieurs années une procédure de recueil des alertes professionnelles internes en vue d'encourager et d'encadrer le signalement, par les salariés et les collaborateurs extérieurs ou occasionnels, de faits illicites ou dangereux survenus dans l'entreprise. Ce dispositif est complémentaire des voies traditionnelles de signalement et son utilisation constitue une faculté simple à activer pour les collaborateurs.

La procédure de recueil des alertes professionnelles est intégrée au Code de conduite, qui est annexé au règlement intérieur de *Compagnie Chargeurs Invest*. Les lanceurs d'alerte bénéficient du dispositif de protection prévu au chapitre II de la loi n°2016-1697 du 9 décembre 2016 précitée, et renforcé par la loi Wasserman du 21 mars 2022 ⁽¹⁾ sur la protection des lanceurs d'alerte. À cette occasion, le Code a précisé son dispositif anti-corruption et sa procédure d'alerte professionnelle qui est ouverte à toutes les parties prenantes du Groupe. Relayé par les procédures de contrôle interne, le dispositif d'alerte est accessible et permet aux employés de signaler en toute sécurité et confidentialité les abus, les violations de la loi ou des directives internes, ainsi que les comportements contraires à l'éthique. Les cas identifiés sont traités le plus souvent en interne, en s'appuyant sur le réseau existant, et en cas de besoin sur le Comité d'Éthique (rôle et actions décrites dans le chapitre 4).

Dans les faits, ce dispositif a été plusieurs fois utilisé ces dernières années, permettant, lorsque les mécanismes internes classiques ne fonctionnent pas, de remonter au CCO (*Chief Compliance Officer*), par l'intermédiaire d'une adresse dédiée - alertes@chargeurs.com - un fait ou une situation susceptible de mettre à risque l'organisation. Lorsque le cas se produit, et en conformité avec le processus décrit dans une des annexes du Code de conduite, le lanceur d'alerte reçoit un accusé réception lui indiquant que le sujet va être étudié sur sa recevabilité, puis le cas échéant, sur sa prise en charge. À partir de la réception de l'alerte, le lanceur d'alerte bénéficie d'une protection garantie par le CCO, en particulier pendant le traitement de l'alerte, dont la durée varie selon les situations. En fonction des cas à traiter, les investigations peuvent faire intervenir les auditeurs internes (si suspicion de fraude ou de détournement de fonds), les responsables RH (cas de harcèlement), ou être confiés à des tiers « neutres » si une enquête auprès d'une population doit être initiée. Dans tous les cas, le lanceur d'alerte est protégé par une stricte confidentialité.

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation ni d'aucune amende pour des faits de corruption ou de versement de pots-de-vin.

Influence politique et activités de lobbying (G1-5)

En 2025, le Groupe a poursuivi sa veille normative et mis en lumière son modèle économique et ses évolutions en matière de transition climatique. Cette action d'influence sur la décision publique s'est concentrée sur sa plateforme Matériaux innovants (Novacel), qui est directement concernée par l'entrée en vigueur progressive du règlement européen dit PPWR. Dans le cadre de l'AFERA, des documents ont été rédigés et adressés à la Commission européenne afin de prendre en compte la spécificité des produits dans la réorganisation de la classification des emballages.

Actions spécifiques des métiers

Museum studio

Museum Studio intègre activement la gestion responsable des fournisseurs au cœur de ses opérations afin de renforcer ses pratiques d'achats durables et de maîtriser les impacts environnementaux sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cette approche est adaptée aux contextes locaux et aux réalités opérationnelles propres aux différentes entités du Groupe.

À titre d'exemple, pour ses activités de *retail* aux Émirats arabes unis, Museum Studio a mis en place une politique interne d'approvisionnement dédiée, assortie d'indicateurs opérationnels clairs. Cette politique fixe des objectifs indicatifs visant à ce qu'au moins 40 % des références actives (SKU) proviennent de fournisseurs basés aux Émirats arabes unis et que 60 % des fournisseurs soient situés aux Émirats arabes unis ou dans les pays du Conseil de coopération du Golfe. Elle prévoit également une réduction d'au moins 20 % des emballages plastiques à usage unique par rapport à une situation de référence.

Parmi les autres indicateurs de performance figurent le suivi du nombre de livraisons par fret aérien, la priorité donnée aux livraisons groupées, ainsi que l'allocation de 10 à 15 % des références à des artisans ou producteurs culturels locaux. L'ensemble de ces indicateurs soutient une démarche d'amélioration continue et contribue à une meilleure prise en compte des impacts de scope 3 au sein des activités de *retail*.

Chez Skira, des mesures opérationnelles ont été mises en œuvre afin de réduire l'impact environnemental des activités d'édition, notamment à travers une attention portée à la gestion des ressources, à la traçabilité et aux pratiques d'approvisionnement responsable. L'ensemble des imprimeurs partenaires fait l'objet d'audits visant à renforcer la transparence de la chaîne d'approvisionnement, tandis que les formats d'impression sont optimisés afin de limiter la consommation de matières premières. Skira privilégie l'utilisation de papiers certifiés FSC et travaille principalement avec des imprimeurs certifiés, garantissant que l'approvisionnement en papier, les procédés d'impression et les techniques de finition respectent pleinement les exigences du label FSC. Ces dispositifs contribuent à une gestion responsable des forêts, à la réduction de l'utilisation des ressources et au renforcement de pratiques éditoriales durables.

Chargeurs PCC

Dans un contexte de renforcement des exigences sociales et environnementales, Chargeurs PCC structure en 2025 une démarche approfondie de maîtrise de sa chaîne d'approvisionnement, fondée sur un dispositif combinant audits SMETA et accompagnement opérationnel des fournisseurs. Les audits SMETA, articulés autour des thématiques clés que sont les conditions de travail, la santé et la sécurité ainsi que l'éthique des affaires, permettent d'évaluer de manière rigoureuse la conformité des pratiques et le niveau d'engagement des partenaires. À fin 2025, 68 % du volume des achats du métier provient de fournisseurs audités selon ce référentiel, contribuant à renforcer la robustesse et la durabilité des approvisionnements.

1) La « loi Wasserman » du 21 mars 2022, transpose en droit français la directive européenne 2019/1937 relative à la protection des lanceurs d'alerte. Elle apporte des modifications substantielles au régime antérieur inscrit au sein de la loi Sapin 2, renforçant la protection des lanceurs d'alerte

Cette approche est complétée par un suivi de terrain étroit, incluant des visites régulières et un pilotage continu des actions correctives visant à traiter les non-conformités identifiées. Des échanges fréquents, parfois initiés de manière impromptue, permettent de sensibiliser aux évolutions réglementaires, de promouvoir des pratiques de *sourcing* responsable et de mieux comprendre les enjeux opérationnels des fournisseurs. Ce mode de fonctionnement favorise une dynamique de progrès partagé et la construction d'une chaîne de valeur responsable, fondée sur la transparence et des relations de confiance durables.

Luxury Fibers

Au sein de Luxury Fibers, les pratiques liées à l'éthique des affaires sont intégrées tout au long de la chaîne de valeur NATIVA™. Tous les fournisseurs, qu'il s'agisse des fermes ou des partenaires industriels, doivent se conformer au Code de conduite du Groupe et à la Charte d'Achats Responsables. Dans le cadre du processus de certification NATIVA™, chaque fournisseur est audité par un tiers indépendant afin de garantir le respect de normes strictes couvrant la gestion des terres, la responsabilité sociale, les droits humains, le bien-être animal ou encore la gestion environnementale.

Le système blockchain garantit par ailleurs l'intégrité des données et la transparence, agissant comme un outil de gouvernance qui sécurise la traçabilité complète des fibres, de la ferme au produit fini.

En complément, NATIVA™ réalise une cartographie des risques fournisseurs ainsi que des évaluations périodiques pour identifier les partenaires stratégiques et suivre le respect des standards de durabilité et des droits humains. Enfin, à travers le programme NATIVA™ Regen, nous fournissons aux marques des rapports structurés et des indicateurs de performance leur permettant d'intégrer des informations fiables dans leurs propres rapports de durabilité, renforçant ainsi l'ambition du Groupe d'améliorer continuellement la gouvernance sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Personal Goods

Chez Swaine et Cambridge Satchel, la nouvelle Charte des Achats responsables a été envoyée à tous les principaux fournisseurs : en

2025, 45 d'entre eux l'ont signé en complément des fournisseurs l'ayant déjà signée en 2024.

Les marques prévoient en 2026 de continuer à renforcer la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, permettant de retracer l'origine du cuir si possible jusqu'aux fermes (et pas seulement la tannerie) pour ainsi vérifier les pratiques agricoles. Elles envisagent également de mettre en place un programme de cuir régénératif, en établissant un partenariat avec au moins un fournisseur travaillant avec des fermes pratiquant l'agriculture régénérative, dans lesquelles l'élevage contribue à la santé des sols, à la séquestration du carbone et à la restauration de la biodiversité, plutôt qu'à leur dégradation. Même si cette démarche débute par un faible pourcentage de cuir issu de telles filières, elle envoie un signal clair au marché et ouvre la voie à une montée en puissance progressive.

Chez Fournival Altesse, chaque salarié s'engage en signant le code de conduite de *Compagnie Chargeurs Invest*, en plus du règlement intérieur de l'entreprise, qui incarne et promeut les valeurs fondamentales de l'entreprise. Chaque nouvel entrant, quel que soit son statut (CDI, CDD, Intérim, Stagiaire, alternant) bénéficie d'un accueil personnalisé réalisé par notre service RH afin de faciliter son intégration dès le premier jour.

Chez Fournival Altesse, 90 % des fournisseurs étrangers et 100 % des fournisseurs français ont signé la nouvelle Charte. En 2025, la signature de la Charte a continué à être demandée pour chaque nouveau client important.

Novacel

En 2024, Novacel a décidé de passer à l'évaluation **Ecovadis** pour mieux répondre aux besoins de ses partenaires commerciaux et aligner ses pratiques avec celles des industries de la chimie et des matériaux. En 2025, Novacel a renouvelé son évaluation et a été récompensé par une **médaille de bronze**, illustrant sa position parmi les 35 % des fabricants de produits plastiques les plus responsables.

Novacel a poursuivi en 2025 le déploiement de la nouvelle charte des achats responsables déployée en 2024, qui complète les engagements de nos fournisseurs sur les questions de gouvernance et de RSE. Cette charte est signée par 25% de nos fournisseurs en Europe en 2025.

2.4.1.3 Indicateurs et cibles

Indicateurs clés de performance	Objectif 2030	2024	2025	2025 Sans Novacel
Pourcentage de collaborateurs formés au Code de conduite dans les 2 ans	100%	100 %	100 %	100 %
Nombre d'alertes professionnelles traitées	-	2	1	1
Part des fournisseurs (avec bon de commande) signataires de la dernière Charte des achats responsables ⁽¹⁾	TBD	Nouveau	21 %	17 %
Part des fournisseurs stratégiques & critiques disposant d'une certification et/ou d'une implantation locale ⁽¹⁾	TBD	Nouveau	87 %	89 %
Part des fournisseurs stratégiques & critiques engagés pour le climat ^(1,2)	30%	4%	14 %	8 %
Part des fournisseurs stratégiques & critiques audités ou évalués par un organisme externe reconnu ⁽¹⁾	TBD	Nouveau	46 %	34 %

(1) Périmètre restreint sans Museum Studio, ni Personal Goods.

(2) Les fournisseurs engagés pour le climat sont des fournisseurs qui remplissent deux critères : leur bilan carbone est basé sur des données opérationnelles (= non estimées) et ils ont défini des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, si possible selon une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris.

2.5 Données issues d'autres actes législatifs

Exigences de publication CSRD et points de donnée des ESRS	COMPAGNIE CHARGEURS INVEST	Référence SFDR ⁽¹⁾	Référence pilier 3 ⁽²⁾	Référence règlement sur les indices de référence ⁽³⁾	UE Loi européenne sur le climat ⁽⁴⁾
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	2.1.2.1 Les acteurs de la Gouvernance RSE	●		●	
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)	2.1.2.1 Les acteurs de la Gouvernance RSE			●	
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	2.1.2.3 Déclaration sur la diligence raisonnable	●			
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles - paragraphe 40, point d) i)	2.2.1.8 Indicateurs	●	●	●	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	2.2.2.1 Politique	●		●	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées - paragraphe 40, point d) iii)	Non applicable	●		●	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac - paragraphe 40, point d) iv)	Non applicable			●	
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 - paragraphe 14	2.2.1.3 Politiques et actions liées à l'atténuation du changement climatique				●
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» - paragraphe 16, point g)	Non applicable		●	●	
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES - paragraphe 34	2.2.1.3 Politiques et actions liées à l'atténuation du changement climatique	●	●	●	
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) paragraphe 38	2.2.1.8 Indicateurs	●			
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	2.2.1.7 Politiques et actions liées à la consommation énergétique	●			

1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 9.12.2019, p. 1).

2) Règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement «CRR») (JO L 176 du 27.6.2013, p. 1).

3) Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, p. 1).

4) Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat») (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1).

2. Rapport de durabilité

Données issues d'autres actes législatifs

Exigences de publication CSRD et points de donnée des ERS	COMPAGNIE CHARGEURS INVEST	Référence SFDR ⁽¹⁾	Référence pilier 3 ⁽²⁾	Référence règlement sur les indices de référence ⁽³⁾	UE Loi européenne sur le climat ⁽⁴⁾
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique - paragraphes 40 à 43	2.2.1.8 Indicateurs	●			
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES - paragraphe 44	2.2.1.9 Émissions brutes de gaz à effet de serre (GES)	●	●	●	
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes - paragraphes 53 à 55	2.2.1.8 Indicateurs	●	●	●	
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone - paragraphe 56	Non matériel				●
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66	2.2.1.5 Politiques et actions liées à l'adaptation au changement climatique			●	
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a)					
ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif - paragraphe 66, point c)	Prévu en année 2		●		
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)	A l'étude		●		
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat - paragraphe 69	Prévu en année 2			●	
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	2.2.2.3 Indicateurs et 2.3 Indicateurs environnementaux (hors climat)	●			
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	2.2.3. Eau et ressources marines	●			
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	2.2.3.1 Politiques	●			
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers - paragraphe 14	Non matériel	●			
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	2.3 Indicateurs environnementaux (hors climat)	●			

1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 9.12.2019, p. 1).

2) Règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement «CRR») (JO L 176 du 27.6.2013, p. 1).

3) Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, p. 1).

4) Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat») (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1).

Exigences de publication CSRD et points de donnée des ESRs	COMPAGNIE CHARGEURS INVEST	Référence SFDR ⁽¹⁾	Référence pilier 3 ⁽²⁾	Référence règlement sur les indices de référence ⁽³⁾	UE Loi européenne sur le climat ⁽⁴⁾
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres paragraphe 29	2.3 Indicateurs environnementaux (hors climat)	●			
ESRS 2- IRO 1 - E4 - paragraphe 16, point a) i	2.1.3.3 Impacts, risques et opportunités et interactions avec la stratégie et le modèle économique	●			
ESRS 2- IRO 1 - E4 - paragraphe 16, point b)	2.1.3.3 Impacts, risques et opportunités et interactions avec la stratégie et le modèle économique	●			
ESRS 2- IRO 1 - E4 - paragraphe 16, point c)	2.1.3.3 Impacts, risques et opportunités et interactions avec la stratégie et le modèle économique	●			
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	2.2.4 Biodiversité et écosystèmes	●			
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers - paragraphe 24, point c)	Non matériel	●			
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation - paragraphe 24, point d)	2.2.4 Biodiversité et écosystèmes	●			
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	2.3 Indicateurs environnementaux (hors climat)	●			
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs - paragraphe 39	2.3 Indicateurs environnementaux (hors climat)	●			
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	2.2.7.1 Politique	●			
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	2.2.7.2 Actions	●			
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme - paragraphe 20	2.2.7.1 Politique	●			
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21	2.2.7.1 Politique			●	
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains - paragraphe 22	2.2.7.2 Actions	●			

1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 9.12.2019, p. 1).

2) Règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement «CRR») (JO L 176 du 27.6.2013, p. 1).

3) Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, p. 1).

4) Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat») (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1).

Exigences de publication CSRD et points de donnée des ERS	COMPAGNIE CHARGEURS INVEST	Référence SFDR ⁽¹⁾	Référence pilier 3 ⁽²⁾	Référence règlement sur les indices de référence ⁽³⁾	UE Loi européenne sur le climat ⁽⁴⁾
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	2.2.6.2 Actions	●			
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	2.2.9.2 Actions	●			
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	2.2.6.3 Indicateurs (partiel)	●		●	
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	2.2.6.3 Indicateurs (partiel)	●			
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé - paragraphe 97, point a)	A l'étude	●		●	
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	A l'étude	●			
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	2.2.9 Conduite des affaires	●			
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	2.2.6.1 Politique	●		●	
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	2.2.9.2 Actions et 2.2.7.2 Actions	●			
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme - paragraphe 17	2.2.7.1 Politique	●			
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	2.2.7.1 Politique	●			
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE - paragraphe 19	2.2.7.1 Politique	●		●	
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19	2.2.7.1 Politique			●	

1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 9.12.2019, p. 1).

2) Règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement «CRR») (JO L 176 du 27.6.2013, p. 1).

3) Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, p. 1).

4) Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat») (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1).

Exigences de publication CSRD et points de donnée des ESRs	COMPAGNIE CHARGEURS INVEST	Référence SFDR (1)	Référence pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de référence (3)	UE Loi européenne sur le climat (4)
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	2.2.9 Conduite des affaires	●			
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	2.2.7 Travailleurs dans la chaîne de valeur	●			
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	2.2.7 Travailleurs dans la chaîne de valeur			●	
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	2.2.7 Travailleurs dans la chaîne de valeur	●			
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals paragraphe 16	2.2.8.1 Politique	●			
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE - paragraphe 17	2.2.7.1 Politique	●		●	
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	2.2.7.1 Politique	●			
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	2.2.9.1 Politique	●			
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	2.2.9.2 Actions	●			
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Non matériel	●		●	
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption - paragraphe 24, point b)	2.2.9 Conduite des affaires	●			

1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 9.12.2019, p. 1).

2) Règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement «CRR») (JO L 176 du 27.6.2013, p. 1).

3) Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, p. 1).

4) Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat») (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1).

2.6 Note méthodologique

Périmètre du reporting extra-financier et précisions sur certains indicateurs

Compagnie Chargeurs Invest a mis en place depuis plusieurs années un **reporting extra-financier sur le périmètre financier consolidé**. Les données sont dans leur grande majorité des données physiques, opérationnelles. Elles sont rapportées par les équipes des sites qu'elles soient RSE, RH, Opérations ou encore R&D. Pour les données environnementales, les sources telles que les factures et/ou relevés de compteur sur sites servent de points d'appui dans la majorité des cas.

En 2025, la **périodicité du reporting** est :

- mensuelle pour les incidents EHS ;
- trimestrielles pour les données énergétiques, environnementales, d'effectifs et de formation ;
- annuelle pour les émissions de Scope 3 et les données ESG restantes (ex: certification des sites, couverture des protections sociales des employés, etc.).

Les données sont enregistrées et validées sur **deux outils informatiques de suivi dédiés, RSE et RH**, qui permettent d'assurer un contrôle qualité de la donnée en continu.

En décembre 2025, les sites de production de **Compagnie Chargeurs Invest** sont au nombre de 19, tous inclus dans le périmètre de reporting environnemental de ce rapport de durabilité, à l'issue d'une revue et d'une reclassification des sites par rapport à l'exercice précédent :

- Plateforme Culture & Éducation :
 - **Museum Studio (2)** : D&P Incorporated (USA), Leach Colour Limited (Royaume-Uni).
- Plateforme Mode & Savoir-faire :
 - **Chargeurs PCC (6)** : Lainière de Picardie BC SAS (France), Chargeurs PCC Argentina S.A. (Argentine), Chargeurs PCC Brasil Textil Ltda. (Brésil), Chargeurs PCC China Manufacturing (Chine), Intissel Lanka PVT Ltd (Sri Lanka), Chargeurs PCC Bangladesh Ltd (Bangladesh).
 - **Personal Goods (3)** : Fournival Altesse (France), The Cambridge Satchel Company (Royaume-Uni).
 - **Senfa Cilander (2)** : Senfa Cilander France (France), Senfa Cilander Switzerland AG (Suisse).
- Plateforme Matériaux Innovants :
 - **Novacel (7)** : Novacel Americas, Inc. (USA), Novacel SAS (France), Novacel SPA. (Italie), Novacel Troy (partagé par Novacel Inc. et Novacel Performance Coatings, Inc.) (USA), Omma S.r.l (Italie), Walco Inc (USA) et Walco SAS (France).

Chaque année, les indicateurs extra-financiers de **Compagnie Chargeurs Invest** sont vérifiés par un auditeur externe avec une méthode d'échantillonnage et aussi de vérification globale des données et des processus de collecte et de calcul, dans le but d'émettre un rapport d'assurance limité.

Pour l'exercice 2025, les sites audités ont été les suivants :

1. D&P Incorporated, USA, Museum Studio ;
2. Lainière de Picardie BC SAS, France, Chargeurs PCC ;
3. Chargeurs PCC China Manufacturing, Chine, Chargeurs PCC ;
4. The Cambridge Satchel Company, Royaume-Uni, Personal Goods ;
5. Novacel SPA, Italie, Novacel.

Les **indicateurs sociaux** suivants (équité, *turn-over*, sécurité, formation) sont issus principalement des données collectées via le SIRH du Groupe, et la plateforme de reporting ESG.

Quelques précisions sur certains indicateurs :

- L'effectif correspond au nombre de personnes salariées au 31 décembre de l'année N, qu'elles soient en CDI ou CDD, à temps complet ou à temps partiel. Il n'inclut pas les stagiaires, alternants, VIE. Pour les indicateurs concernant les entrées et

sorties (ou le *turnover*), le périmètre exclut Personal Goods, qui n'utilise pas en 2025 le logiciel de gestion RH du Groupe ;

- Les salariés dont le départ intervient au 31 décembre de l'année N sont inclus dans les effectifs de l'année N et pris en compte dans les départs ;
- Le taux de fréquence des accidents du travail est calculé avec le $(\text{Nombre d'accidents} \times 1\,000\,000) / \text{Nombre d'heures travaillées}$. Il inclut tous les accidents de travail ayant entraîné au moins un jour d'arrêt, ainsi que les accidents de déplacement, mais pas les trajets domicile-travail. Des heures travaillées théoriques sont utilisées lorsque la donnée réelle n'est pas disponible ;
- Le *gender pay gap* est calculé sur le périmètre France, hors Fournival Altesse qui n'utilise pas les SI Groupe en 2025 ;
- Le taux de protection sociale est établi sur la base des déclarations des équipes opérationnelles, hors USA. Aux USA, la protection sociale est proposée à 100 % à des salariés du Groupe, qui sont libres de refuser s'ils ont une couverture personnelle. Cet indicateur intègre les départs à la retraite, congés parentaux et les pertes de revenus dus à un accident du travail.

Les **indicateurs environnementaux** sont les suivants : consommations d'énergie et d'eau, émissions de polluants, rejets d'eaux usées, génération de déchets, incidents environnementaux. En 2025, ces indicateurs sont reportés par les usines et ateliers de production, les centres de distribution, ainsi que par les bureaux de plus de 15 salariés. Les trois ateliers d'ingénierie de Novacel (*Omma S.r.l*, *Walco Inc* et *Walco SAS*), bien que rattachés à la catégorie des sites de production, disposent d'un reporting aligné sur celui des centres de distribution, n'incluant pas le reporting des indicateurs relatifs à la pollution.

Dans le paragraphe ci-dessous, le terme « tous les sites » fait référence à ce périmètre.

Périmètre concerné :

- Indicateurs relatifs au changement climatique (atténuation et énergie) : voir *Périmètre du bilan carbone* ci-dessous ;
- Composés organiques volatiles : sites de production uniquement. Les sites n'ayant pas reporté de données en 2025 sont Chargeurs PCC Bangladesh, Chargeurs PCC Argentina, Chargeurs PCC Brazil, Chargeurs PCC Sri Lanka et Senfa Cilander France ;
- Gestion de la ressource en eau : tous les sites. Les volumes d'eau prélevés et rejetés sont majoritairement fondés sur des mesures directes (compteurs, relevés d'exploitation, factures). Les volumes restants sont estimés lorsque les dispositifs de mesure direct ne sont pas disponibles, sur la base de données opérationnelles et d'hypothèses documentées ;
- Substances préoccupantes : sites de production uniquement. Les indicateurs concernant les substances préoccupantes et très préoccupantes étant une nouveauté du reporting 2025, seuls deux sites sont à ce stade concernés par le reporting des indicateurs associés (Lainière de Picardie BC SAS chez Chargeurs PCC et Novacel SAS pour Novacel). Pour Novacel et CPCC, les indicateurs reposent sur une double approche couvrant à la fois les substances contenues dans les produits chimiques achetés et la présence de ces substances dans les produits vendus, sur la base des données d'achats issues des systèmes ERP et des informations de composition disponibles (fiches produits, formulations). Pour Chargeurs PCC, le périmètre des substances préoccupantes est limité aux substances CMR (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques) non incluses dans la catégorie des substances extrêmement préoccupantes. La RSL sert de base de référence pour l'identification des substances CMR, en complément des données issues des achats de produits chimiques et de la cartographie des substances utilisées sur les sites de production ;
- Pollution de l'eau : sites de production uniquement. Les indicateurs de polluants sont renseignés uniquement par les sites de production industriels qui sont concernés par ces rejets (tous chez Chargeurs PCC, Senfa-Cilander ou Novacel). Ces mesures

sont effectuées dans la plupart des cas par des tiers en laboratoire (par exemple par la station d'épuration contractée pour le traitement des effluents). Jusqu'en 2024, les indicateurs de pollution des effluents étaient principalement reportés par les sites sous forme de concentrations.

À compter de 2024, et conformément aux évolutions réglementaires, ces indicateurs sont attendus en masse. En 2024, les données en masse ont ainsi été reconstruites à partir des concentrations et des débits déclarés par les sites sur leurs exutoires. En 2025, afin de renforcer la fiabilité des données, il a été demandé aux sites de reporter directement les polluants en masse.

Dans ce contexte, le site de Chargeurs PCC Bangladesh n'a pas été en mesure de reporter la Demande Chimique en Oxygène en 2025, alors que cet indicateur était renseigné en 2024 ;

- Déchets : tous les sites. En 2025, les bureaux de Chargeurs PCC Italy, Chargeurs PCC Bangladesh, Chargeurs PCC Argentina et les centres de distribution de Novacel situés à Legnano et Shanghai n'étaient pas en mesure de renseigner cette information ;
- Incidents environnementaux : tous les sites.

Les données environnementales (COV, ressource en eau, effluents, déchets) sont très majoritairement obtenues par mesure directe par les équipes sur chaque site (compteur, factures).

La trajectoire climatique et le plan d'actions associé ont été enregistrés et consolidés en 2024 grâce à des outils internes.

Les critères d'évaluation de la sévérité des incidents environnementaux sont les suivants :

- Incident mineur (Niveau 1)
 - La substance ou le matériau impliqué n'est pas dangereux (selon les pictogrammes de danger CLP), ou aucune substance n'est impliquée.
 - L'impact est entièrement contenu à l'intérieur du site et n'affecte ni les sols, ni l'eau, ni l'air, ni le voisinage.
- Incident significatif (Niveau 2)
 - La substance impliquée est dangereuse (selon les pictogrammes de danger CLP).
 - L'impact atteint les milieux naturels à l'intérieur des limites du site ou entraîne un non-respect des seuils environnementaux internes.
 - Peut inclure des événements tels qu'un dépassement mineur des seuils réglementaires du permis ou une plainte externe isolée.
- Incident majeur (Niveau 3)
 - La substance impliquée est dangereuse, et/ou l'impact s'étend au-delà des limites du site.
 - L'incident affecte le voisinage ou entraîne des dommages environnementaux significatifs.
 - Peut conduire à des conséquences juridiques, à une atteinte à la réputation ou à une intervention des services d'urgence externes.

Les **indicateurs relatifs aux achats responsables** (notamment la part des fournisseurs ayant signé la Charte Achats Responsables du Groupe et le nombre de fournisseurs stratégiques engagés pour le climat) couvrent actuellement un périmètre limité. Leur extension progressive est prévue, à mesure que l'ensemble des métiers met en place les dispositifs nécessaires au suivi consolidé et homogène de ces données.

Pour chacun des indicateurs, le périmètre est le suivant :

- Part des fournisseurs ayant signé la nouvelle Charte Achats Responsables du Groupe (2024), sur l'ensemble des fournisseurs faisant l'objet d'un bon de commande : Chargeurs PCC, Luxury Fibers, Senfa Cilander et Novacel.
- Pour Chargeurs PCC, Luxury Fibers et Novacel, l'identification des fournisseurs stratégiques a été réalisée en étroite collaboration avec la maison-mère. Cette démarche a permis de recenser, pour

chaque métier, les fournisseurs de rang 1 ayant le plus fort poids, tant en valeur d'achats de biens et services qu'en contribution aux émissions de Scope 3 (fournisseurs stratégiques). À ces derniers s'ajoutent les fournisseurs jugés essentiels à la continuité des activités (fournisseurs critiques).

En 2025, Senfa Cilander, ne disposant pas encore de bilan carbone pour ses activités des années précédentes, a défini son périmètre en se basant sur 29 fournisseurs représentant la quasi-totalité des volumes d'achats.

Compte tenu de la maturité variable des métiers en matière de structuration et de suivi, des périmètres distincts ont été établis pour les indicateurs associés :

- Part des fournisseurs certifiés et/ou locaux : Chargeurs PCC, Luxury Fibers, Novacel et Senfa Cilander ;
- Part des fournisseurs engagés pour le climat : Chargeurs PCC, Luxury Fibers, Novacel et Senfa Cilander ;
- Part des fournisseurs avec un audit ou une évaluation valide (parmi SMETA, Nativa, EcoVadis) : Chargeurs PCC, Luxury Fibers, Novacel et Senfa Cilander. Senfa Cilander n'ayant pu réaliser de suivi des audits de ses fournisseurs en 2025, le nombre de ses fournisseurs stratégiques et critiques audités est supposé nul.

Il est important de noter que l'identification des fournisseurs stratégiques et critiques a également été réalisée en 2025 pour les deux principales entités de Museum Studio (en termes de montants d'achats et d'empreinte carbone). Cependant, le suivi et la remontée des données relatives à ces indicateurs ne sont pas encore opérationnels pour cette entité. Les fournisseurs concernés font néanmoins partie du périmètre pris en compte dans l'étude des risques climatiques détaillée en section 2.2.1.6 « Actions liées à l'adaptation au changement climatique - Focus 2025 (E1.3) », contrairement aux fournisseurs stratégiques et critiques de Senfa Cilander. Personal Goods n'est pas inclus dans ce reporting en 2025.

Le niveau d'engagement climatique des fournisseurs est établi à la suite d'une évaluation structurée, définie dans la procédure des achats responsables du Groupe. Pour cet indicateur, la donnée 2024 affichée repose sur une donnée préliminaire, très parcellaire, calculée à partir de données publiques de deux fournisseurs du périmètre 2025. Le travail structurant sur cet indicateur est engagé en 2025, avec un périmètre constant pour cet exercice, mais une démarche désormais approfondie, portée par un engagement progressif des métiers.

Périmètre et méthodologie du bilan carbone

La méthodologie employée pour le bilan carbone du Groupe, présenté dans la section 2.2.1 / Changement climatique, s'appuie sur les exigences de la CSRD et les normes du GHG Protocol afin d'assurer une évaluation complète et transparente des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'ensemble des émissions directes et indirectes est pris en compte, couvrant les Scopes 1, 2 et 3 en équivalent CO₂ (CO₂eq), conformément aux principes de comptabilité carbone reconnus à l'international.

Le périmètre d'analyse inclut toutes les filiales considérées dans le reporting environnemental du présent rapport de durabilité.

Les bilans carbone de 2022 à 2025 n'ayant pas exactement les mêmes couvertures, les différences de périmètre et l'intégration progressive des filiales sont précisées ci-dessous, de même que le détail des volets couverts et les éventuelles limites actuelles de couverture.

Les facteurs d'émission utilisés proviennent de bases de données publiques et sectorielles ou de la littérature scientifique et sont mis à jour régulièrement pour refléter les meilleures pratiques environnementales en matière de comptabilité carbone. L'ensemble de ces éléments garantit une cohérence avec les obligations de reporting extra-financier et permet d'éclairer la stratégie de transition climatique du Groupe.

Incertitudes du bilan carbone

Les incertitudes relatives au calcul des émissions de gaz à effet de serre sont analysées à partir d'une approche structurée visant à identifier les principales sources d'incertitude, notamment celles liées aux facteurs d'émission utilisés et à la qualité des données d'activité mobilisées. Les données de consommation des Scopes 1 et 2 reposent majoritairement sur des informations mesurées ou issues de factures, ce qui permet de limiter les incertitudes associées.

En 2025, le Groupe a formalisé dans sa procédure de *reporting* une méthode harmonisée d'évaluation des incertitudes applicable aux données collectées par questionnaire pour les Scopes 1, 2 et 3.3. Pour chaque donnée quantitative reportée, l'origine de la donnée d'activité est renseignée et conditionne le niveau d'incertitude retenu, selon des règles communes au Groupe. L'incertitude globale de chaque mesure résulte de la combinaison de l'incertitude liée à la donnée d'activité et de celle associée au facteur d'émission. Pour les facteurs d'émission relatifs à l'énergie utilisés en 2025, les incertitudes fournies par les bases de données de référence sont directement appliquées. Toutefois, même pour des facteurs d'émission provenant de bases reconnues, les incertitudes associées ne sont pas systématiquement documentées. En outre, pour certains facteurs d'émission spécifiques, notamment développés en interne pour certaines catégories du Scope 3, les incertitudes associées ne sont pas encore disponibles à ce stade.

Au-delà de ces catégories pour lesquelles une analyse structurée des incertitudes peut être menée, le Scope 3 dans son ensemble repose sur des facteurs d'émission disponibles à ce jour, susceptibles d'être affectés par des incertitudes inhérentes à l'état des connaissances scientifiques, à la diversité des chaînes de valeur et à la qualité des données externes mobilisées. En 2025, le Groupe a néanmoins renforcé la structuration de l'analyse des incertitudes en distinguant, lorsque cela est possible, l'incertitude liée à la qualité des données d'activité de celle associée aux facteurs d'émission, tout en reconnaissant que, pour certaines catégories du Scope 3, ces incertitudes ne peuvent pas encore être quantifiées de manière homogène.

Émissions Scope 1, Scope 2 et Scope 3 associées à la consommation d'énergie

Les émissions liées à la consommation d'énergie, soit les émissions brutes de GES du Scope 1, du Scope 2, et les émissions du Scope 3 Activités relevant des secteurs combustibles et de l'énergie (non comprises dans les scopes 1 et 2), couvrent un très large périmètre des sites du Groupe. Ainsi, depuis 2022, 99 % de la consommation des usines, ateliers et centres de distribution du Groupe est concernée. Déjà renforcé en 2024 avec l'ajout des consommations d'électricité de certains bureaux, le périmètre comprend en 2025 la consommation des usines, ateliers et centres de distribution du groupe, ainsi que des bureaux de plus de 15 salariés. Ces émissions sont calculées à partir des données de consommation d'énergie des sites renseignées dans la plateforme de *reporting* du Groupe. Les émissions des sites sortis du périmètre de consolidation du Groupe (notamment le site Hypsos, sorti du périmètre en 2024) ne sont pas incluses dans ce rapport, à l'exception du plan de transition climatique du Groupe (voir Note méthodologique - Plan de transition climatique de *Compagnie Chargeurs Invest* ci-dessous).

Les facteurs d'émission utilisés depuis 2022 proviennent de bases de données publiques reconnues. En 2025, une mise à jour majeure des facteurs d'émission a été effectuée afin de mieux refléter la réalité des consommations et de faciliter le *reporting* pour les contributeurs, en leur offrant la possibilité d'utiliser des facteurs d'émission exprimés en pouvoir calorifique inférieur (PCI) ou supérieur (PCS), selon l'unité de mesure figurant sur leurs factures.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Électricité :
 - France: actualisation des facteurs d'émission ADEME précédemment utilisés, en maintenant la même méthodologie et source ;

- États-Unis : des facteurs régionaux spécifiques sont appliqués pour le Scope 2, issus de la base US EPA EF HUB | 2025, pour refléter au mieux le mix électrique local. Il est important de noter que ce facteur ne distingue pas les émissions des Scopes 2 et 3, ce qui entraîne une double prise en compte des émissions de Scope 3, comptabilisées à la fois dans le Scope 2 et dans le Scope 3 (avec les facteurs IEA 2022 pour ce dernier). Ce choix a été délibérément fait afin d'adopter une méthode harmonisée, localisée et reproductible sur un grand nombre de sites, compte tenu de la diversité et du nombre important de sites de *Compagnie Chargeurs Invest* ;
- Pour le reste du monde, les facteurs d'émission utilisés pour les Scopes 2 et 3 sont issus de la base IEA 2024.
- Énergies autres que l'électricité : les facteurs d'émission ont été mis à jour avec la base DEFRA 2023.

À titre indicatif, ces modifications de facteurs d'émission ont pour impact une augmentation de 0.03% des émissions de GES sur les consommations de 2022 sur l'ensemble des trois Scopes.

En 2025, les émissions fugitives ont été intégrées au périmètre du bilan carbone, tandis que le *reporting* des émissions directes liées aux sources mobiles (carburants utilisés dans les véhicules opérés ou détenus par l'entreprise) a été renforcé grâce à une refonte du questionnaire adressé aux contributeurs des sites.

Émissions Scope 3 Voyages d'affaires

Les émissions de Scope 3 Voyage d'affaires concernent les déplacements par voies aérienne et ferroviaire, ainsi que les séjours à l'hôtel réservés via la plateforme de réservation du Groupe. Ces émissions sont calculées directement par la plateforme, dont l'intégration des filiales du Groupe est progressive. En 2025, davantage de filiales sont incluses par rapport aux années précédentes, bien qu'il ne soit pas possible d'affirmer que l'ensemble du Groupe l'utilise. En 2023, le Groupe estimait que 70 % des trajets aériens et ferroviaires étaient couverts, ainsi que 50 % des séjours dans les hôtels ou équivalents.

Émissions Scope 3 Biens et services achetés

Pour cette catégorie, les émissions sont calculées à l'échelle du métier : les flux d'achats/vente intra-métier n'ajoutent pas d'émissions supplémentaires pour ce poste. Le périmètre considéré reste progressivement élargi d'un exercice à l'autre, à mesure que les métiers se dotent d'outils et stabilisent leurs méthodes de collecte et de modélisation des émissions.

Les émissions du Scope 3.1 sont calculées selon une méthode hybride (recommandée par le GHG Protocol Scope 3 guidance), combinant :

- données d'activité (quantités physiques, consommations, distances, etc.) et données fournisseurs lorsque disponibles ;
- données monétaires (*spend-based*), lorsque les données physiques/produit sont indisponibles ou insuffisantes, via l'application de facteurs d'émission monétaires sectoriels.

Dans les approches *activity-based*, les émissions amont peuvent être modélisées à partir de questionnaires fournisseurs (matières premières, énergie, eau, effluents, déchets, transport amont). Lorsque ces données sont disponibles uniquement à un niveau agrégé (par exemple à l'échelle d'un site industriel), elles sont réparties entre les différents produits ou flux concernés à l'aide des clés d'allocation physiques appropriées (volumes produits, surfaces, temps machine ou autres indicateurs pertinents), afin de refléter au mieux la réalité des procédés.

Les facteurs d'émissions utilisés proviennent majoritairement des bases de données reconnues (telles qu'Ecoinvent ou les bases ADEME). Toutefois, lorsque aucun facteur d'émission pertinent n'est disponible dans ces bases pour certaines étapes de transformation ou certains procédés spécifiques, des facteurs d'émission ont été élaborés en interne. Ces facteurs reposent sur des données d'activité réelles, des consommations énergétiques observées et des hypothèses documentées, afin d'assurer une représentation cohérente et transparente des émissions associées.

Dans les approches *spend-based*, les émissions sont obtenues par multiplication d'une dépense par un facteur d'émission monétaire. Cette approche est moins précise que l'*activity-based* mais permet d'étendre la couverture.

En continuité des exercices précédents, le périmètre historique inclut Novacel, Chargeurs PCC et Luxury Fibers. A ce périmètre s'ajoutent ou se renforcent en 2025:

- Chargeurs PCC : inclusion des achats des filiales Sud-Américaines du métier.
- Museum Studio : extension du périmètre Scope 3.1 à CMS France, CMS UK, Skira, GPI et IDW, avec une méthodologie hybride *spend-based/activity-based*, et l'inclusion des achats de services pour D&P et Leach pour lesquels les émissions n'étaient pas calculées en 2024.
- Senfa Cilander : inclusion en 2025 des deux entités française et suisse.
- Personal Goods : ajout des émissions liées aux achats de l'usine de The Cambridge Satchel Company, avec une approche principalement *spend-based*, liés aux achats primaires.

Les achats retenus pour le calcul des émissions du Scope 3.1 sont définis différemment selon les métiers, selon la disponibilité des données et la structure de la chaîne de valeur :

- Novacel : extraction des ordres d'achats des sites de production. Historiquement, pour certains sites cela se limite aux intrants et packaging (production), et pour d'autres inclut une partie d'achats secondaires ;
- Chargeurs PCC : extraction des ordres d'achats réalisés sur sites de production et filiales de distribution. Pour les filiales de distribution, cela inclut uniquement les produits finis achetés et vendus. Pour les sites de production, cela inclut les intrants, les produits finis, le packaging et des pièces de rechange, voire des prestations, pour les machines. Pour Lainière de Picardie BC SAS, cela est étendu à l'ensemble des achats, y compris secondaires ;
- Luxury Fibers : extraction des ventes, supposées égales aux achats sur un même exercice pour ce métier ;
- Museum Studio : en 2024, première approche sur les entités de production (Leach et D&P) à partir des ordres d'achats. En 2025, extension du périmètre pour inclure les achats des autres entités du métier ;
- Senfa Cilander : Prise en compte des achats (chimie/textile) sur la base de données physiques des deux entités, ainsi que l'activité de *garment trading* de Senfa Cilander France ;
- Personal Goods : extraction des ordres d'achats de The Cambridge Satchel Company, incluant les intrants achetés pour la production (cuir, pièces métalliques) et les achats de produits finis.

En raison de la finesse de ces calculs et des complexités métiers, la part des achats effectivement couverte par une estimation des émissions varie selon les exercices et les métiers. Cette couverture est progressivement améliorée à chaque révision du bilan carbone. Les taux de couverture des achats pris en compte sont détaillés dans le tableau suivant :

Taux de couverture des achats (en %)	2022	2023	2024	2025
Novacel	94 %	88 %	90 %	89 %
Chargeurs PCC	85 %	70 %	70 %	73 %
Luxury Fibers	100 %	100 %	100 %	100 %
Museum Studio	-	-	-	100 %
Senfa Cilander	-	-	-	100 %
Personal Goods	-	-	-	88 %

La méthodologie de calcul pour chaque métier est détaillée davantage ci-après :

- **Novacel** : En 2025, le calcul des émissions du Scope 3.1 de Novacel repose sur une méthodologie globalement identique dans ses principes à celle des exercices précédents, fondée sur des données physiques d'achats et des facteurs d'émission spécifiques aux procédés. Toutefois, des évolutions dans les systèmes d'information et l'organisation industrielle ont conduit à une prise en compte partielle de certaines composantes amont, en particulier pour des postes liés à l'énergie utilisée lors de la fabrication des films.

Les achats concernés restent inclus dans le périmètre du Scope 3.1, mais certaines étapes ne sont pas intégralement recalculées selon la méthodologie 2025. Par ailleurs, des transferts de volumes entre sites et une évolution du taux de couverture des achats contribuent également aux écarts observés. En conséquence, la diminution des émissions constatée entre 2022 et 2025 résulte à la fois de changements réels d'activité et de mix produit, et d'effets méthodologiques, ce qui limite la comparabilité directe des résultats entre les deux exercices. Des travaux sont actuellement en cours pour réintroduire les étapes concernées dans le calcul des émissions du métier ;

- **Chargeurs PCC** : Les émissions sont calculées en utilisant la méthode hybride recommandée par le guide Scope 3 du GHG Protocol, combinant des données d'activité spécifiques aux fournisseurs avec des données secondaires. Pour la plupart des fournisseurs, les émissions liées aux matières premières, à l'énergie, à l'eau, au traitement des eaux usées, aux déchets solides et au transport amont sont modélisées à partir d'enquêtes par questionnaire ; lorsque les données au niveau produit ne sont pas disponibles, la consommation totale du site est répartie entre les produits en fonction des volumes de production ou d'autres clés d'allocation pertinentes. Les facteurs d'émission pour les matières premières et les intrants chimiques sont issus de bases de données reconnues (Ecoinvent, ADEME) et d'études publiées, et ajustés si nécessaire pour refléter les processus et localisations spécifiques aux fournisseurs. Pour la consommation d'énergie lors de la fabrication, des facteurs d'émission électriques au niveau national sont appliqués pour les fournisseurs hors Chine, tandis que des facteurs d'émission électriques provinciaux sont utilisés pour les fournisseurs chinois afin de refléter les différences régionales du mix énergétique en Chine. Les distances pour le transport amont entre fournisseurs (par exemple, entre fournisseurs de niveau 1 et niveau 2) sont calculées à l'aide d'un outil Système d'Information Géographique (SIG), en utilisant les coordonnées des villes lorsque les adresses précises des sites de

fabrication ne sont pas disponibles. Pour certains fournisseurs, principalement en Europe, des ACV « *cradle to gate* » ⁽¹⁾ fournies par les fournisseurs sont utilisées directement au lieu d'une modélisation interne. Lorsqu'un produit d'un fournisseur inclus dans le calcul ne dispose pas de données suffisantes pour une estimation précise, un facteur d'émission moyen pondéré par la valeur d'achat est appliqué au niveau du fournisseur. En 2025, la source des données utilisées pour le calcul du bilan carbone diffère des exercices précédents : ce changement méthodologique vise à mieux refléter les processus réels des fournisseurs et à améliorer la précision des estimations, et se traduit par une diminution effective des émissions de 7 % par rapport à l'ancienne approche ;

- **Luxury Fibers** : Les émissions associées aux achats couvrent l'élevage des moutons, leur tonte, ainsi que le nettoyage et peignage de la laine, en se basant sur les consommations d'énergie des usines de peignage. Les émissions liées à l'élevage sont estimées en utilisant une moyenne de cinq évaluations, répartissant les émissions de manière équitable entre la viande et la laine. Les émissions pour la laine brute sont ensuite réparties à 93 % pour la laine nettoyée et peignée, et à 7 % pour le suint récupéré, selon les indications de l'une des usines de peignage impliquée dans la chaîne de valeur. L'incertitude sur cette composante reste élevée en raison des nombreuses hypothèses d'allocation et de la difficulté des évaluations dans les secteurs agricoles. De plus, les effets de l'agriculture régénératrice du programme NATIVA™ *Regenerative* n'est pas considéré car la littérature scientifique à ce sujet n'est pas assez mature. En 2025, les nouveaux produits (cachemire notamment) utilisent des facteurs d'émission de l'ADEME.
- **Museum Studio** : En 2025, le périmètre du Scope 3.1 de Museum Studio est élargi par rapport aux exercices précédents, avec l'intégration de nouvelles entités et de catégories d'achats auparavant non couvertes, notamment certains achats de services et des activités de production et de distribution spécifiques. La méthodologie repose sur une approche hybride, combinant des estimations fondées sur les dépenses lorsque les données physiques ne sont pas disponibles, et des données d'activité lorsque celles-ci peuvent être collectées. Cette extension progressive du périmètre améliore la représentativité du Scope 3.1, mais limite la comparabilité directe avec les exercices antérieurs ;
- **Senfa Cilander** : En 2025, le Scope 3.1 de Senfa-Cilander inclut à la fois les achats de produits chimiques et textiles des entités de production et l'activité de *garment trading*. Pour cette dernière, en l'absence de données d'activité détaillées disponibles auprès des ateliers de confection tiers, les émissions sont estimées à l'aide d'une approche par proxy produit. Cette approche repose sur l'utilisation d'un facteur d'émission représentatif d'un produit textile fini, construit à partir de facteurs existants et majoré de manière conservatrice afin d'intégrer les étapes de transformation aval non couvertes par les données disponibles. Cette méthode permet de couvrir l'activité de *garment trading* dans le périmètre 2025, tout en limitant la finesse de l'analyse par procédé ou par localisation géographique ;
- **Personal Goods** : Pour Cambridge Satchel, les émissions du Scope 3.1 en 2025 sont calculées principalement à partir d'une approche fondée sur les dépenses, complétée ponctuellement par des estimations basées sur des données d'activité lorsque des informations produit détaillées sont disponibles. Cette méthodologie permet de couvrir une part significative des achats liés à la production et au trading. Néanmoins, des réserves subsistent concernant les émissions associées à une catégorie spécifique de produits représentant environ 17 % des montants d'achats du périmètre. Si l'approche retenue est jugée cohérente

à ce stade, les résultats obtenus suggèrent une limitation pour cette catégorie, qui appelle à une interprétation prudente et pourrait faire l'objet d'une analyse complémentaire afin de lever les incertitudes identifiées.

Ainsi, les émissions liées aux achats de services ne sont comptabilisées que chez Museum Studio en 2025.

Émissions Scope 3 Biens d'investissements

Le poste « Biens d'investissements » du Scope 3, qui correspond aux émissions liées aux immobilisations corporelles et incorporelles acquises par le Groupe, n'était pas évalué dans le cadre des exercices précédents, en raison d'investissements matériels historiquement limités en volume et en fréquence.

En 2025, ce poste a fait l'objet d'un premier calcul pour Museum Studio. Les résultats montrent que les émissions associées aux biens d'investissements demeurent marginales à l'échelle du métier, représentant environ 1,4 % de ses émissions totales. Cette première estimation permet de confirmer le caractère secondaire de ce poste à ce stade, tout en ouvrant la voie à une intégration progressive et harmonisée dans les exercices futurs, lorsque cela est pertinent.

Émissions Scope 3 Transport et distribution en amont et Acheminement en aval

Les émissions liées au transport et à la distribution en amont, ainsi qu'à l'acheminement en aval, intègrent les flux intra-métier contrairement aux émissions liées aux achats (cf. paragraphe Émissions de Scope 3 Biens et Services achetés ci-dessus). Les méthodologies appliquées varient selon les métiers et la disponibilité des données logistiques.

- Pour Novacel, les émissions liées au transport et à la distribution en amont sont calculées à partir de la simulation des flux logistiques réels associés aux articles achetés, pour lesquels une quantité en kilogrammes est disponible, sur le périmètre des usines européennes. Les émissions liées à l'acheminement en aval couvrent un périmètre mondial, hors activités d'ingénierie et de fabrication de machines. Les flux considérés concernent les films pour procédés et de protection, les *technical tapes* étant exclues car non représentatives pour ce poste. Les transports routiers, maritimes et aériens sont pris en compte lorsque pertinents. En 2025, comme en 2024, les émissions liées au fret amont et aval de Novacel font l'objet d'estimations simplifiées, fondées sur les masses transportées et les ordres de grandeur issus des exercices précédents, dans un contexte où la priorité méthodologique reste donnée au calcul du Scope 3.1 ;
- Pour Chargeurs PCC, le transport et la distribution en amont couvrent à la fois les achats externes et les mouvements de marchandises entre filiales du métier, sur un périmètre cohérent avec celui retenu pour le Scope 3.1. En 2025, pour les sites européens, les émissions sont calculées à partir des rapports des transporteurs, s'appuyant sur des plateformes de calcul d'émissions telles qu'Ecotransit, et couvrant les flux effectivement réalisés sur l'exercice. Pour les autres sites, ainsi que pour les produits non couverts par ces rapports, les émissions sont estimées pour les articles dont la masse est exprimable en kilogrammes, via une simulation des flux de transport, réalisée à l'aide d'outils de type SIG lorsque cela est possible, et l'application de facteurs d'émission nationaux par mode de transport. Pour les produits restant non couverts, les émissions sont extrapolées à partir des résultats de 2024, en supposant une proportionnalité avec les masses transportées. Les émissions liées à l'acheminement en aval sont estimées en considérant que les quantités transportées en aval sont équivalentes à celles transportées en amont, et en appliquant le même facteur d'émission que celui retenu pour le calcul du Scope 3.9 en 2024 ;

1) Approche de conception et de production industrielle prenant en compte le cycle de vie d'un produit depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la porte de l'usine, compte tenu de la difficulté pour un fabricant de prendre en compte, pour un produit donné, les impacts que celui-ci générera en aval de l'usine.

- Pour Luxury Fibers, les émissions liées au transport en amont sont considérées comme négligeables, compte tenu de la proximité géographique des fermes avec les usines de peignage. Le transport en aval concerne l'acheminement de la laine et de la lanoline depuis les usines de peignage vers les clients. Les émissions sont calculées à partir de la simulation des flux logistiques. En 2025, comme en 2024, ces émissions font l'objet d'estimations simplifiées, les ordres de grandeur restant faibles à l'échelle du métier.
- Pour Museum Studio, en 2025, les émissions liées au transport et à la distribution en amont sont calculées pour les entités Leach, D&P, Skira, GPI et IDW, sur la base des flux logistiques identifiés. Les flux amont de CMS France et CMS UK sont considérés comme négligeables et ne sont pas intégrés à ce stade. Les émissions liées à l'acheminement en aval sont calculées pour Skira, et couvrent le fret directement assuré entre les imprimeurs et les clients ou distributeurs, dans les cas où le transfert de propriété des produits intervient directement au bénéfice des clients.
- En 2025, les émissions liées au transport et à la distribution en amont et en aval ne sont pas encore calculées pour Senfa-Cilander et pour les activités de Personal Goods. Ces postes pourront être intégrés dans les exercices futurs, sous réserve de la disponibilité de données logistiques suffisamment structurées.

Émissions Scope 3 Déchets produits lors de l'exploitation

Les émissions associées au traitement des déchets générés par les opérations du Groupe n'ont pas été quantifiées de manière exhaustive à ce stade, en raison de la diversité des filières de traitement selon les sites et de la complexité d'un suivi harmonisé à l'échelle mondiale.

En 2025, ce poste a toutefois fait l'objet d'un premier calcul pour Museum Studio, sur l'ensemble des entités incluses dans le bilan carbone 2025. Les résultats montrent que les émissions associées au traitement des déchets demeurent négligeables à l'échelle du métier, représentant environ 0,4 % de ses émissions totales.

Pour les autres métiers du Groupe, l'absence de données homogènes et suffisamment détaillées par typologie de déchets et par filière de traitement ne permet pas, à ce stade, une estimation fiable. Une amélioration de la traçabilité des quantités de déchets produites et de leurs modes de traitement pourrait permettre d'envisager une intégration progressive de cette catégorie dans les exercices futurs.

Émissions Scope 3 Déplacements domicile-travail des salariés

Les émissions liées aux trajets domicile-travail des salariés n'ont pas été quantifiées de manière exhaustive à l'échelle du Groupe, en raison de la difficulté à collecter des données homogènes et suffisamment précises sur les modes de transport et les distances parcourues, qui varient fortement selon les pays et les pratiques locales.

En 2025, ce poste a toutefois fait l'objet d'une première estimation pour Museum Studio, couvrant l'ensemble des entités incluses dans le bilan carbone 2025. Les résultats montrent que les émissions associées aux déplacements domicile-travail représentent environ 2,5 % des émissions totales du métier, confirmant le caractère secondaire de ce poste à son échelle.

Pour les autres métiers du Groupe, l'absence de données consolidées et comparables ne permet pas, à ce stade, une estimation fiable. La mise en place d'enquêtes internes ou le recours à des méthodes d'estimation fondées sur la répartition géographique des salariés et les infrastructures de transport disponibles pourraient permettre une intégration progressive de cette catégorie dans les exercices futurs.

Émissions Scope 3 Transformation des produits vendus

Les émissions liées à la transformation des produits vendus n'ont pas été intégrées au bilan carbone du Groupe en 2025, en raison du manque de données consolidées et homogènes sur les procédés de transformation réalisés par des tiers après la vente des produits. Par ailleurs, pour les métiers industriels concernés, ce poste est jugé peu représentatif, la majorité des émissions étant associée aux matières premières ou aux étapes amont de la chaîne de valeur, déjà intégrées dans le Scope 3.1 – Biens et services achetés. Comme lors des exercices précédents, la diversité des usages, des procédés industriels et des zones géographiques rend la modélisation de ce poste complexe à ce stade.

Émissions Scope 3 Utilisation des produits vendus

Les émissions liées à l'utilisation des produits et services vendus n'étaient pas intégrées au bilan carbone du Groupe lors des exercices précédents, en raison du manque de données consolidées sur les usages finaux et de la diversité des pratiques selon les clients et les contextes d'utilisation, rendant la modélisation de ce poste complexe.

En 2025, une première estimation de ce poste a été réalisée pour Museum Studio, couvrant l'ensemble des entités incluses dans le bilan carbone 2025. Cette estimation intègre notamment les émissions liées au transport des visiteurs pour les activités de GPI, ainsi que la consommation d'électricité associée à l'utilisation de dispositifs d'éclairage LED dans les produits fabriqués Leach. À l'échelle de Museum Studio, ce poste représente environ 37 % des émissions totales du métier en 2025, soulignant son caractère structurant pour cette activité.

Pour les métiers industriels du Groupe, ce poste est jugé peu représentatif, les émissions étant majoritairement associées aux matières premières et aux étapes amont de la chaîne de valeur, déjà intégrées dans le Scope 3.1 – Biens et services achetés.

Émissions Scope 3 Traitement en fin de vie des produits vendus

Les émissions liées à la fin de vie des produits vendus n'étaient pas intégrées au bilan carbone du Groupe lors des exercices précédents, en raison du manque de données fiables sur les filières de traitement, les taux de collecte et les modes de valorisation ou d'élimination des produits en fin de vie, qui varient fortement selon les pays et les marchés.

En 2025, une première estimation de ce poste a été réalisée pour Museum Studio, couvrant l'ensemble des entités incluses dans le bilan carbone 2025, à l'exception de CMS UK et CMS France, pour lesquelles les impacts ont été jugés négligeables, ainsi que de D&P, pour laquelle les données nécessaires ne sont pas disponibles à ce stade.

Cette première approche permet d'améliorer la couverture du Scope 3 pour Museum Studio, tout en mettant en évidence les limites actuelles liées à la disponibilité et à l'homogénéité des données.

Aucune estimation des émissions liées à la fin de vie des produits vendus n'a été réalisée en 2025 pour les autres métiers du Groupe, comme lors des exercices précédents.

Émissions Scope 3 Actifs loués en aval

Les émissions liées aux actifs loués en aval, c'est-à-dire aux infrastructures ou équipements mis à disposition de tiers, ne sont pas évaluées, car ce type d'activité est marginal au sein du Groupe.

Émissions Scope 3 Investissements

Les émissions du Scope 3 Investissements correspondent aux émissions générées par les entreprises ou actifs financiers dans lesquels l'entreprise détient une participation minoritaire (non consolidée en méthode globale). Pour *Compagnie Chargeurs Invest*, ces émissions concernent les 4 usines de peignage de la laine détenues minoritairement par Luxury Fibers. Elles sont estimées en appliquant un prorata basé sur la part actionnariale de l'entreprise aux émissions de Scopes 1 et 2 de ces entités, à l'exclusion de celles déjà prises en compte dans le Scope 3 Biens et services achetés.

Émissions Scope 3 Autres catégories

Les autres émissions de Scope 3 ne sont pas calculées, soit car non significatives (activités de leasing amont), soit non applicables (franchises).

Émissions fondées sur le marché

En complément de l'approche fondée sur la localisation (*location-based*), le Groupe a réalisé en 2025 un premier calcul des émissions de Scope 2 selon l'approche *market-based*, conformément aux principes du GHG Protocol. Cette approche vise à refléter plus fidèlement les choix contractuels du Groupe en matière d'approvisionnement en électricité, lorsqu'une information spécifique sur l'origine de l'électricité est disponible.

Le calcul des émissions *market-based* repose sur l'intégration des instruments contractuels liés à l'approvisionnement en électricité, tels que les garanties d'origine renouvelable, les contrats directs ou les facteurs d'émission spécifiques aux fournisseurs. En 2025, ces instruments ont été pris en compte pour certains périmètres disposant d'informations contractuelles fiables, notamment des garanties d'origine sur les sites du Royaume-Uni, des facteurs d'émission spécifiques aux fournisseurs pour plusieurs sites industriels majeurs en France, aux Etats-Unis et en Italie, ainsi qu'une garantie d'origine couvrant une partie de la consommation électrique en Italie.

Lorsqu'aucune information contractuelle spécifique n'est disponible, les émissions de Scope 2 sont calculées sur la base du mix résiduel applicable. Par souci de cohérence et de prudence méthodologique, les périmètres pour lesquels les données *market-based* ne sont pas disponibles conservent les émissions calculées selon l'approche *location-based*.

Cette approche *market-based* a été appliquée uniquement au Scope 2. Les autres catégories d'émissions, notamment celles du Scope 3, continuent d'être évaluées selon les méthodologies en vigueur, sans recalcul en *market-based* à ce stade.

Ce premier exercice constitue une étape structurante dans la montée en maturité du *reporting* carbone du Groupe. Il pourra être étendu et affiné dans les exercices futurs, à mesure que la couverture des instruments contractuels et la disponibilité des données s'amélioreront.

Plan de transition climatique de Compagnie Chargeurs Invest

En 2024, *Compagnie Chargeurs Invest* a défini son premier plan de transition climatique qui témoigne de l'engagement fort du Groupe et de ses métiers à poursuivre la réduction de ses émissions de GES selon un scénario aligné sur l'Accord de Paris et basé sur la science grâce l'utilisation de la méthode appelée SBTi ⁽¹⁾ *Well-below 2 °C*.

Le plan de transition climatique du Groupe a été défini à l'été 2024 sur la base du bilan carbone de 2022. Les postes d'émissions inclus dans ce calcul sont décrits ci-dessus dans la description du périmètre du bilan carbone.

En raison des évolutions significatives du périmètre de couverture entre 2022 et 2025, ainsi que des transformations prévues par le Groupe en 2026, *Compagnie Chargeurs Invest* a prévu d'engager un travail de refonte du plan de transition en 2026 : ce travail vise notamment à intégrer pleinement les métiers dont le calcul des émissions de Scope 3 était jusqu'alors réalisé sur un périmètre très restreint. Dans le cadre de l'établissement de sa première procédure Bilan carbone, conçue pour guider les métiers dans leur démarche de calcul, le Groupe s'est également fixé un seuil de significativité afin de garantir la cohérence et la comparabilité de la trajectoire carbone dans le temps. Ce seuil vise à éviter des ajustements de l'année de référence liés à des variations marginales, tout en assurant que les évolutions structurelles ayant un impact significatif sur les émissions soient correctement prises en compte dans le suivi de la trajectoire.

1) La Science-based targets Initiative (SBTi), fondée en 2015 par le World Resources Institute (WRI), le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations Unies et le World Wide Fund for Nature (WWF), s'est donné pour mission de « développer des standards, des outils et des orientations permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) conformes à ce qui est nécessaire pour maintenir le réchauffement de la planète en deçà de niveaux catastrophiques et atteindre l'objectif du zéro net d'ici 2050 au plus tard » [soit 5% de baisse des émissions par an].

Motifs de non-présence de certains points de donnée des ESRS

Data Points non couverts / ESRS	Non applicable au regard des activités de l'entreprise	Non matériel au regard de l'analyse de double matérialité	Non couverts en 2025 - Ils seront couverts en 2026	Acte délégué « Quick Fix »	À l'étude
E1	E1-1_16, E1-4_21, E1-5_16, E1-6_04, E1-6_08, E1-6_17, E1-7, E1-8	E1-1_12, E1-4_05, E1-4_08, E1-4_11 à E1-4_14	IRO-1.AR13c.1, E1.IRO-1_19, E1.IRO-1_20, SBM-3.AR8a.1, E1-1_14, E1.MDR-P_01-06, E1-3.AR22.1, E1-3_06, E1-3_07, E1.MDR-T_01-13, E1-4_03, E1-4_06, E1-4_09, E1-4_15, E1-4_18, E1-4_23, E1-5_03, E1-5_04, E1-6_18, E1-6_19, E1-6_21, E1-6_22, E1-6_24, E1-6_25	E1-9	E1-6_28
E2	E2-4_05, E2-4_06, E2-4_07			E2-6	E2-3_03, E2-5_04, E2-4_04, E2-4_08, E2-5_05, E2-5_7, E2-5_10, E2-5_11, E2-5_13
E3	E3-1_09, E3-3_02, E3-3_08, E3-4_05			E3-5	
E4	E4-2_18, E4-2_19, E4-3_02, E4-4_01, E4-4_05, E4-4_08	E4.SBM-3_05, E4.SBM-3_06		E4-1_01, E4-1_02, E4-1_03, E4-1_04, E4-1_05, E4-1_06, E4-2_01 à _06, E4-2_17, E4-2_18, E4-2_20, E4-3, E4-4_06, E4-5_02, E4-5_04, E4-6	
E5	E5-3_08, E5-5_16			E5-6	E5-3_03, E5-4_01, E5-4_02, E5-4_03, E5-4_04, E5-4_05, E5-4_06, E5-5_02, E5-5_03, E5-5_05
S1			S1-1_08, S1-8_02, S1-8_03, S1-8_06, S1-13_02	S1-7, S1-13_01, S1-13_03, S1-15	S1.SBM-3_11, S1.SBM-3_12, S1-3_01, S1-3_07, S1-3_08, S1-5_01, S1-8_07, S1-8_08, S1-9_01, S1-16_02, S1-17_11, S1-17_12
S2	S2-3_07			S2.SBM-3_08, S2.SBM-3_09, S2-1_09, S2-3_01, S2-3_05, S2-3_06, S2-4_02, S2-4_04, S2-4_07, S2-4_09 à 12, S2-5	
S3				S3.SBM-3, S3-1, S3-2, S3-3, S3-4, S3-5	
S4	S4-4_09, S4-4_11, S4-5_01, S4-5_02, S4-5_03	S4-1_05		S4-2, S4-3, S4-4_02, S4-4_07, S4-4_12, S4.MDR-T_01-13	
G1		G1-5, G1-6			G1-2_01, G1-3_07, G1-3_08, G1-4_02

2.7 Tableau de concordances

ER	Exigences de publication (ER)	Page
INFORMATIONS GÉNÉRALES		
BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	34
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	34
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	35
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	35
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	35
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	36
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	37
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	37
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	40
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	40
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	43
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	45
CHANGEMENT CLIMATIQUE		
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	35
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	49
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	40
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	43
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	49
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	50
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	53
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	55
E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	56
E1-7	Projet d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	56
POLLUTION		
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	43
E2-1	Politiques en matière de pollution	57
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	57
E2-3	Cibles en matière de pollution	58
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	58
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	58
RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES		
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	43
E3-1	Politiques en matière de ressources hydriques et marines	59
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	60
E3-3	Cibles en matière de ressources hydriques et marines	61
E3-4	Consommation d'eau	61
E3-5	Effets financiers attendus des risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	107

ER	Exigences de publication (ER)	Page
BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES		
E4-1	Plan de transition et intégration de la biodiversité dans la stratégie et le modèle économique	62
E4-2	Politiques en matière de biodiversité et d'écosystèmes	62
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	63
E4-4	Objectifs liés à la biodiversité et aux écosystèmes	64
E4-5	Métriques d'impact liées à la biodiversité et à l'évolution des écosystèmes	62
E4-6	Effets financiers potentiels des impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	107
UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE		
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	43
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	65
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	65
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	70
E5-4	Flux de ressources entrants	107
E5-5	Flux de ressources sortants	70
PERSONNEL DE L'ENTREPRISE		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	40
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	40
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	78
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	78
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	78
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	79
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	79
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	84
S1-7	Caractéristiques des salariés assimilés au personnel de l'entreprise	107
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	79
S1-9	Indicateurs de diversité	79
S1-10	Salaires décents	79
S1-11	Protection sociale	79
S1-12	Personnes handicapées	79
S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	80
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	84
S1-15	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	84
S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	84
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	84

ER	Exigences de publication (ER)	Page
TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	40
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	40
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	87
S2-2	Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	87
S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	87
S2-4	Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	87
S2-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	88
COMMUNAUTÉS AFFECTÉES		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	40
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	40
S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées	88
S3-2	Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts	88
S3-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	88
S3-4	Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions	88
S3-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	107
CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	40
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	40
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	89
S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	107
S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	107
S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	90
S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	91
ÉTHIQUE DES AFFAIRES		
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	35
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	43
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	92
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	92
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	92
G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	92

2.8 Rapport de certification des données en matière de durabilité

RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Compagnie Chargeurs Invest

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

Le présent rapport est émis en notre qualité de Commissaire aux Comptes de Compagnie Chargeurs Invest. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section « 2. Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du Groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, Compagnie Chargeurs Invest est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du Groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité de Compagnie Chargeurs Invest sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires, des résultats et de la situation du groupe. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du Code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- La conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par Compagnie Chargeurs Invest pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du Travail ;
- La conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « 2. Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du Groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS ; et
- Le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de Commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées et à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Compagnie Chargeurs Invest dans son rapport sur la gestion du Groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Compagnie Chargeurs Invest, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Compagnie Chargeurs Invest en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport de gestion sur la gestion du Groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport de gestion sur la gestion du Groupe.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par Compagnie Chargeurs Invest pour déterminer les informations publiées

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- Le processus défini et mis en œuvre par Compagnie Chargeurs Invest lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et

opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section « 2. Rapport de durabilité » du rapport de gestion sur la gestion du Groupe, et

- Les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Compagnie Chargeurs Invest avec les ESRS.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la section Chapitre 2 – Rapport de durabilité du rapport sur la gestion du groupe qui précise :

- A la section « 2.1.4 Méthodologie d'évaluation des enjeux » que le périmètre retenu dans le Rapport de durabilité n'a pas intégré les sociétés comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, lesquelles figurent dans le périmètre de consolidation des états financiers, et quelle est l'approche retenue sur la chaîne de valeur.
- A la section « 2.1.3.6 Impacts, Risques et Opportunités matériels du Groupe (SBM-3) » la présentation synthétique retenue par la société Compagnie Chargeurs Invest et les impacts, risques et opportunités (IRO) associés.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par la société Compagnie Chargeurs Invest pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité a procédé à une revue de son analyse de double matérialité et l'a fait évoluer tel que précisé à la section « 2.1.4.2 Justification des enjeux dits « moins matériels » et des évolutions en 2025 » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons, par entretien avec les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- de l'identification et évaluation des facteurs internes et externes ayant conduit à l'actualisation du processus de DMA ;
- des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels identifiés par l'entité, et au processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier la pertinence des changements réalisés par l'entité sur l'appréciation des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés au regard :
 - de notre connaissance de l'entité et ;
 - des analyses de risques menées par les entités du groupe ;
- apprécier, pour les changements affectant les impacts, risques et opportunités réels et potentiels, la conformité du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité au regard des critères définis par ESRS 1 ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la note « 2.1.4.2 Justification des enjeux dits « moins matériels » et des évolutions en 2025 » du rapport sur la gestion du groupe.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « 2. Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du Groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- Les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section « 2. Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du Groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- La présentation de ces informations en garantissant la lisibilité et la compréhensibilité ;

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la « 2. Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du Groupe, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la section

- Le périmètre retenu par Compagnie Chargeurs Invest relativement à ces informations est approprié ; et
- Sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Chapitre 2 – Rapport de durabilité du rapport sur la gestion du groupe, à la section 2.6 « Note méthodologique » qui décrit :

- l'approche retenue pour le calcul du taux de fréquence des accidents du travail ;
- le périmètre utilisé pour les indicateurs concernant les substances préoccupantes et l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans le cadre de la première publication de ces indicateurs ;
- la limitation de périmètre du scope 3, ainsi que sur la trajectoire retenue pour le plan de transition.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par la société Compagnie Chargeurs Invest pour déterminer les informations publiées.

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées à la section « 2.2.1 Changement climatique » de la section « 2. Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, en particulier, la direction « climat », nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la sous-section 2.2.1.8 « Émissions brutes de gaz à effet de serre et cibles » de la section « 2. Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;

- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2.
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - La justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre ;
 - Le processus de collecte d'informations ;
 - Le traitement et le calcul de la catégorie « achats de bien ».
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

2. Rapport de durabilité

Rapport de certification des données en matière de durabilité

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Compagnie Chargeurs Invest pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- De la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- Sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2026

L'un des Commissaire aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Olivier Bochet

Associé